



DOCUMENT DE REFERENCE
Exercice Fiscal 2008
(clos le 31 janvier 2009)



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 Juin conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès d'ESI Group, 100/102 Avenue de Suffren, 75015 Paris, ainsi que sur le site Internet d'ESI Group (www.esi-group.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

TABLE DES MATIERES

1.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	5
1.1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	5
1.1.1.	<i>Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence</i>	5
1.1.2.	<i>Personne responsable de l'information financière</i>	5
1.2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	6
1.2.1.	<i>Commissaires aux comptes</i>	6
1.3.	RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE.....	6
1.3.1.	<i>Informations juridiques</i>	6
1.3.2.	<i>Statuts et relations actionnaires</i>	6
1.3.3.	<i>Historique de la société</i>	9
1.3.4.	<i>Capital et évolution du capital</i>	10
2.	PRESENTATION DU GROUPE.....	15
2.1.	PRINCIPALES ACTIVITES ET MARCHES.....	15
2.1.1.	<i>Principales activités</i>	15
2.1.2.	<i>Principaux marchés</i>	17
2.2.	ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	21
2.2.1.	<i>Organigramme fonctionnel</i>	21
2.2.2.	<i>Organigramme juridique</i>	22
2.2.3.	<i>Fonctionnement du Conseil d'administration</i>	23
2.2.4.	<i>Fonctionnement de la Direction Générale</i>	23
2.3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	24
2.3.1.	<i>Le chiffre d'affaires</i>	24
2.3.2.	<i>La répartition géographique du chiffre d'affaires</i>	24
2.3.3.	<i>La poursuite de la forte croissance de l'activité Services et la consolidation de la base installée récurrente</i> 25	25
2.3.4.	<i>Amélioration de la rentabilité :</i>	25
2.4.	INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	26
2.4.1.	<i>Investissements opérationnels récurrents</i>	26
2.4.2.	<i>Investissements non-récurrents du Groupe</i>	26
a)	<i>Les investissements incorporels</i>	26
b)	<i>Les investissements financiers</i>	26
c)	<i>Les investissements futurs</i>	26
2.5.	FACTEURS DE RISQUES.....	27
3.	GOVERNANCE DU GROUPE.....	28
3.1.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET EVOLUTION BOURSIERE.....	28
3.1.1.	<i>Etude TPI</i>	28
3.1.2.	<i>Evolution du cours de bourse</i>	29
3.2.	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	29
3.2.1.	<i>Composition, Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration</i>	29
3.2.2.	<i>Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques</i>	34
3.2.3.	<i>Limitation des pouvoirs du directeur général et du Directeur Général Délégué</i>	38
3.2.4.	<i>Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux</i>	39
3.2.5.	<i>Reference à un code de gouvernance</i>	41
3.2.6.	<i>Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale</i>	41
3.3.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT.....	43
	AUX ACTIONNAIRES,.....	43
3.4.	CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS AU NIVEAU DES ORGANES SOCIAUX.....	44
3.4.1.	<i>Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration</i>	44
3.4.2.	<i>Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction</i>	44

3.4.3	Pactes d'actionnaires	44
4.	RAPPORT DE GESTION	45
4.1.	ACTIVITE DE L'EXERCICE FY08	45
4.1.1.	Principaux éléments	45
4.1.2.	Résultats des comptes consolidés	45
4.1.3.	Recherche et développement.....	49
4.1.4.	Présentation des comptes annuels et affectation	50
4.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR	52
4.2.1.	Evénements postérieurs à l'exercice	52
4.2.2.	Tendances.....	52
4.3.	RESSOURCES HUMAINES.....	52
4.3.1.	Effectifs.....	52
4.3.2.	Participation, intéressement du personnel et stock option.....	54
4.4.	CONVENTIONS REGLEMENTEES	56
4.5.	LITIGES.....	57
5.	LES COMPTES	57
5.1.	LES COMPTES CONSOLIDES	57
5.1.1.	Compte de Résultat.....	57
5.1.2.	Bilan	58
5.1.3.	Tableau de flux de trésorerie.....	59
5.1.4.	Tableau de variation des capitaux propres.....	60
5.1.5.	Annexes aux comptes consolidés	61
5.1.6.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	87
5.2.	LES COMPTES ANNUELS	89
5.2.1.	Compte de Résultat.....	89
5.2.2.	Bilan	90
5.2.3.	Annexes aux comptes sociaux	93
5.2.4.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes	109
5.2.5.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	111
6.	RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	112
6.1.	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	112
6.2.	ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	114
6.3.	DECISIONS COMMUNES.....	118
7.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	119
7.1.	COMMUNIQUEES DE PRESSE ET AVIS FINANCIERS	119
7.1.1.	Communiqués de presse et avis financiers en français.....	119
7.1.2.	Communiqués de presse et avis financiers en anglais.....	120
7.1.3.	Communications au BALO	121
7.1.4.	Informations déposées aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris	121
7.2.	INFORMATIONS MISES A DISPOSITION DES ACTIONNAIRES PREALABLEMENT A LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE.....	121
8.	TABLE DE CONCORDANCE.....	123

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1.1. Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence

Monsieur Alain de Rouvray, Président-Directeur Général d'ESI Group :

" J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

" J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées".

"J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. "

"Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux chapitres 20.1.6 et 20.2.4 dudit document.

Fait à Paris, le 3 juin 2009



Alain de Rouvray
Président-Directeur Général

1.1.2. Personne responsable de l'information financière

Monsieur Eric Müller-Borle, Directeur Administratif et Financier d'ESI Group.

1.2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

1.2.1. Commissaires aux comptes

1.2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte Marque & Gendrot

185, Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly Sur Seine

Représenté par Monsieur Jean-Claude Berriex

Nommé à la constitution de la Société (1991) pour 6 années

Dates de renouvellement : AGO du 24 juillet 1997 pour 6 années, AGM du 26 juin 2003 pour 6 années

Expiration du Mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2009

Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche

11, Allée de l'Arche

92037 Paris la Défense Cedex

Représenté par Mme Christine Vitrac

Dates de nomination : AGO du 16 décembre 1997 pour 6 années, AGM du 26 juin 2003 pour 6 années

Expiration du Mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2009

1.2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Claude ROBIN

3, avenue de la villa d'Anthony

94410 Saint-Maurice

Nommé à la constitution de la Société (1991) pour 6 années

Dates de renouvellement : AGO du 24 juillet 1997 pour 6 années, AGM du 26 juin 2003 pour 6 années

Expiration du Mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2009

Monsieur Bruno PERRIN

100, rue Raymond Losserand

75014 Paris

Date de nomination : AGO du 16 décembre 1997 pour 6 années, AGM du 26 juin 2003 pour 6 années

Expiration du Mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2009

1.3. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE

1.3.1. Informations juridiques

La raison sociale de la Société est : « ESI Group ».

La Société a été créée le 28 janvier 1991 pour une durée de quatre vingt dix neuf années sous la forme d'une Société Anonyme.

La Société ESI Group est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris (75000) sous le numéro 381 080 225 RCS Paris

Son siège social est au 100/102 Avenue de Suffren – 75015 Paris.

L'exercice fiscal débute le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

1.3.2. Statuts et relations actionnaires

1.3.2.1. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en France et en tous pays :

- l'étude, la recherche, la conception, la réalisation, la distribution de logiciels informatiques. Toutes prestations d'assistance, de formation et d'une façon générale toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
- d'acquérir, de recevoir en apport, de détenir, de gérer, de négocier un portefeuille de valeurs mobilières et particulièrement dans les domaines de l'édition de logiciels scientifiques, notamment de la simulation numérique des prototypes et des procédés de fabrication et des techniques d'aide à la décision associées.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers par voie de création de sociétés nouvelles, de commandite, de souscriptions, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, de société en participation ou autrement.

A cet effet, elle effectue toutes études économiques et financières et dispense ses conseils en matière de placements, d'acquisition et de cession de participation. Elle dispense également son assistance en matière de conseil de gestion aux sociétés participées et aux autres entreprises. Elle effectue tous rapports et expertises ; elle intervient dans les restructurations d'entreprises et les rapprochements d'affaires.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.3.2.2. Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance

Voir le chapitre 3.3. : Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

1.3.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

o Affectation du résultat et répartition des bénéfices

En application de l'article 22 des statuts, il est tout d'abord prélevé sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir aux actionnaires.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites au bilan à un compte spécial.

o Droit de vote double et franchissement de seuils (article 9 des statuts)

Conformément à l'extrait de l'article 9 des statuts, chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout titulaire d'actions nominatives, entièrement libérées, qui justifie à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2000, ou postérieurement à cette dernière, d'une inscription en son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la Loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, mais les autres droits et obligations attachés à l'action suivent les titres dans quelque main qu'ils passent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans prévu au présent article.

Il n'existe aucune obligation statutaire concernant les franchissements de seuils autre que la législation en vigueur.

1.3.2.4. Modifications du capital et des droits attachés aux actions

• Augmentation et réduction du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, sur le rapport du Conseil d'Administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Le capital doit être intégralement libéré avant toute émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, à peine de nullité de l'opération.

Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions de numéraires émises pour réaliser une augmentation de capital.

La valeur des apports en nature doit être appréciée par un ou plusieurs Commissaires aux Apports nommés sur requête par le Président du Tribunal de Commerce.

Les actions représentatives d'apports en nature ou provenant de la capitalisation de bénéfices ou réserves doivent être intégralement libérées lors de leur création.

Les actions de numéraires doivent être libérées d'un quart au moins lors de leur souscription et, s'il y a lieu, de la totalité de la prime. La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois dans le délai de cinq ans, à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi décider ou autoriser la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit, notamment pour cause de perte ou par voie de remboursement ou de rachat partiel des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominative, le tout dans les limites et sous les réserves prescrites par la Loi et, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des Actionnaires.

• **Forme et transmission des actions**

Forme

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur identifiables, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

Transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

1.3.2.5. Assemblées Générales

En application de l'article 18 des statuts, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la Loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'Assemblée Générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission ou, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société,
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai ci-dessus par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Sous la condition visée ci-dessus, les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et adressées conformément à la législation en vigueur.

A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et, à défaut, par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau, ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

1.3.2.6. Convention d'actionnaires

Voir le chapitre 3.4 : Conflits d'intérêt point 3.4.3

1.3.2.7. Dispositions concernant un seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée

Les dispositions de l'article L-233-7 du Code de Commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter + de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,3%, 50%, 66,66% ou 95% du capital ou des droits de vote de la société s'appliquent à ESI Group.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article 233-14 du Code de Commerce soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

Il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil au sein de la Société ESI Group.

1.3.2.8. Charte ou règlement applicable régissant les modifications du capital

Néant.

1.3.3. *Historique de la société*

En 1973 Alain de Rouvray, actuel Président Directeur Général, procède à la création de la société ESI avec trois collègues et partenaires ingénieurs titulaires d'un Ph.D. (Doctorat) de l'Université de Berkeley en Californie (Jacques Dubois, Iraj Farhooman, Eberhard Haug). La principale activité de la jeune société est le conseil, avec pour principaux marchés, les industries de la défense, du nucléaire et de l'aérospatial en Europe. Progressivement, ESI développe des techniques sophistiquées dans le domaine de la simulation numérique tout en acquérant une bonne compréhension des procédés industriels et des attentes du marché. La société ouvre une filiale en Allemagne en 1979, ESI GmbH.

En 1985 ESI réussit la première simulation numérique d'un test de collision de véhicule (crash test en anglais) pour un consortium allemand dirigé par Volkswagen. C'est le début du développement de l'outil phare de la société, le logiciel PAM-CRASH.

En 1991 ESI Group obtient des fonds en venture capital par Burr, Egan et Deleage pour entrer dans le domaine de l'édition de logiciels. Pour faciliter la commercialisation de ses logiciels, ESI Group ouvre des filiales aux Etats-Unis et au Japon et quelques années plus tard en Corée du Sud.

En 1997 ESI Group fait l'acquisition de la filiale de Framatome, Framasoft rebaptisée SYSTUS International, un des principaux éditeurs français dans le domaine de la simulation numérique en mécanique et en particulier pour l'industrie nucléaire (SYSTUS, SYSWELD). Avec le rachat, en décembre 1999, de l'éditeur français Dynamic Software, propriétaire du logiciel de presse virtuelle Optris, ESI Group renforce sa position de leader dans la simulation d'emboutissage.

Le 6 juillet 2000, ESI Group réussit son introduction en bourse sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris et lève environ 30 millions d'euros.

Entre 2000 et 2005, ESI Group poursuit une stratégie de croissance externe soutenue en intégrant successivement des sociétés telles que MECAS, pour renforcer son réseau de distribution en Europe de l'Est, STRACO et VASCI (Vibro-

Acoustic Sciences), pour la simulation du bruit et du confort acoustique, ou L3P, pour la simulation de procédés de fabrication de matériaux composites. ESI Group renforce ensuite son positionnement stratégique dans le domaine de la fonderie et de la métallurgie industrielle avec l'acquisition des équipes et du logiciel ProCAST auprès de la société américaine UES, suivie de l'intégration de la société suisse Calcom. En juillet 2003, ESI Group acquiert, auprès de la société américaine EASi, la propriété intellectuelle des logiciels d'Ingénierie Assistée par Ordinateur (IAO) pour la conception et le contrôle des processus. Enfin, l'intégration de la division Produits de CFD Research Corporation en 2004 permet à ESI Group de diversifier son activité dans le domaine de la dynamique des fluides visant des secteurs à fort potentiel de croissance, comme l'électronique, la biotechnologie et les énergies alternatives.

En février 2006, ESI Group procède à l'acquisition de la branche d'activité Services dédiée à la simulation numérique sur le marché coréen et des droits de propriété intellectuelle de modèles numériques d'humains « H-Models » de la société coréenne IPS International. En Avril 2006, ESI Group annonce la signature d'un partenariat stratégique qui débouche sur la reprise des activités de la société ATE Technology International Ltd., basée en Chine, dont les équipes apportent une expertise métier pour les solutions intégrées dans le domaine aéronautique. Ces opérations marquent clairement la volonté d'ESI Group de développer son activité de services à haute valeur ajoutée auprès de ses clients pour promouvoir l'innovation et l'adoption de la simulation réaliste et de contribuer au renforcement de l'assistance à la base installée.

En octobre 2008, ESI Group procède à l'acquisition du logiciel Vdot de gestion des processus de développement de produits auprès de la société américaine Procelerate Technologies Inc.. Cet outil facilite la capture et l'automatisation des meilleures pratiques des clients, et complète très naturellement l'offre de solution de simulation numérique en offrant l'intégration et la synchronisation dans le « Product Lifecycle Management » (PLM) des tâches de prototypage virtuel.

En décembre 2008, ESI Group acquiert la société de Services américaine et leader Mindware Engineering Inc. Cette acquisition permet d'accélérer l'adoption du prototypage virtuel dans le marché CFD de la conception basée sur la simulation. La compatibilité culturelle des équipes renforce la position d'acteur majeur dans le monde en pleine mutation de la simulation numérique en fournissant des solutions multi-domaines et multi-physiques à haute valeur ajoutée. Cette acquisition s'intègre également dans la stratégie de développement aux Etats Unis.

ESI Group dont le siège social est situé à Paris emploie en 2009 plus de 750 professionnels dans le monde. L'entreprise et son réseau mondial d'agents offrent des prestations commerciales et techniques dans plus de 30 pays.

Pionnier et acteur majeur de la simulation industrielle, ESI Group est aujourd'hui le premier fournisseur mondial de logiciels de simulation numérique des prototypes et procédés de fabrication industriels, avec prise en compte réaliste de la physique des matériaux pour accélérer l'innovation avec une solution unique, ouverte et collaborative de conception basée sur la simulation (« Simulation-Based Design » ou SBD).

1.3.4. Capital et évolution du capital

Actions composant le capital (Article 7 des statuts)

A la date de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2007 le capital d'ESI Group s'établit à 17 589 537 € et est constitué de 5 863 477 actions à la suite de levées d'options de souscription constatées au Conseil d'Administration du 6 juin 2007.

A la date de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2008 le capital d'ESI Group s'établit à 17 599 587 € et est constitué de 5 866 529 actions à la suite de levées de 3.500 options de souscription constatées au Conseil d'Administration du 14 avril 2008.

En dehors des plans de stock-options, d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites, il n'existe pas d'instrument financier permettant d'accéder au capital de la Société.

1.3.4.1. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la société.

1.3.4.2. Répartition du capital et des droits de vote

- **Répartition des droits de vote**

Au 26 juin 2008 le nombre de droits de vote s'élevait à 8 032 606.

Au 30 avril 2009 le nombre de droits de vote s'élevait à 7 822 969

- **Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice par la Société**

La Société a acheté 192 983 actions dans le cadre de son programme d'auto-détention entre le 1^{er} février 2008 et le 1^{er} janvier 2009.

• **Répartition du Capital au 30 avril 2009**

Actions du capital	5 866 529
Auto détention au nominatif	430 139
Auto détention au porteur	0

- Le 26 mars 2004, Odyssee Venture SAS a notifié un franchissement de seuil à la hausse du seuil de 10 % du capital intervenu le 26/03/2004 et pour une détention de 588.040 actions soit 10,23 % du capital et 7,18 % des droits de vote.
- Par courrier en date du 13 mars 2009, Financière de l'Echiquier a notifié un franchissement à la baisse du seuil à 4.9160% du capital et 3.94944% des droits de vote pour une détention de 288. 400 actions.

La Société n'a pas connaissance d'autres actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote, à l'exception de ceux nommés au paragraphe 1.3.4.6.

• **Contrat de liquidité**

Conformément aux exigences d'Euronext, la société ESI Group SA a souscrit un nouveau contrat de liquidité avec CM-CIC Securities, en remplacement du contrat existant, ce afin d'améliorer la fluidité des transactions et d'amortir les fluctuations des cours. Ce nouveau contrat de liquidité est rentré en vigueur le 12 mars 2009.

1.3.4.3. Autres titres donnant accès au capital

Néant.

1.3.4.4. Capital social autorisé, mais non émis

Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2007 :

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2007, a autorisé le Conseil d'Administration, par le biais des 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions à procéder à des augmentations de capital qui peuvent être résumées ainsi :

Résolution n°	Objet de l'autorisation délivrée	Montant		Durée de l'autorisation
		Numéraire (€)	Actions	
8 et 9	Emettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec et sans droit préférentiel de souscription	Maximum* 9.000.000		26 mois, soit jusqu'au 30 août 2009
10	Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	Maximum* 1.350.000		26 mois, soit jusqu'au 30 août 2009
11	Augmenter le capital de la société par incorporation des réserves, bénéfices ou primes ou autre somme dont la capitalisation serait admise	Maximum* 9.000.000		26 mois, soit jusqu'au 30 août 2009
12	Emettre des actions dans la limite de 10% du capital ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société.		586,652	26 mois, soit jusqu'au 30 août 2009

- Plafond global pour les résolutions 8-9-11

Les résolutions 8 et 9 confèrent au Conseil d'Administration des autorisations afin qu'il puisse, si les conditions de marché le permettent ou si l'opportunité s'en présentait, procéder à des augmentations de capital principalement pour financer de nouvelles opérations de croissance externe ou bien des projets importants de développement interne.

En toute hypothèse, la mise en œuvre des dispositions figurant à la Résolution numéro 9 sera effectuée conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de Commerce relatives aux conditions dans lesquelles une suppression de droit préférentiel de souscription peut être décidée.

La résolution 9 est à replacer dans le cadre des opérations de croissance externe réalisées ces dernières années par la Société. En effet, la Société, pourrait si elle procède à une prise de participation significative, dans une société inscrite sur un marché réglementé de la Bourse de Paris, ou à la cote officielle d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France ou à la bourse d'un Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économique, qui seraient apportés à une offre publique d'échange, procéder au règlement du prix par un échange d'actions.

Ce mécanisme permettra d'une part d'associer pleinement les cédants au devenir de la Société en les associant le plus largement possible à son capital et d'autre part de préserver les disponibilités de cash dont dispose la Société. Les conditions définitives de ces éventuelles opérations d'augmentation du capital social seraient arrêtées en temps utile par le Conseil d'Administration.

L'autorisation conférée au Conseil, par l'Assemblée Générale du 30 juin 2005 formulée dans la résolution 18, porte sur un montant maximum de 100.000 options de souscription d'actions réservées aux Salariés et Mandataires sociaux et est valable pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 30 août 2008, permet ainsi de fidéliser les Salariés et/ou Mandataires sociaux des sociétés nouvelles intégrant le périmètre le Groupe.

Par décision en date du 30 juin 2005, le Conseil a procédé à l'attribution de 100.000 options de souscriptions d'actions dans le cadre de l'autorisation consentie dans la 18^{ème} résolution.

L'Assemblée Générale mixte du 29 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration par le biais de sa 7^e résolution à procéder à des augmentations de capital qui peuvent se résumer comme suit :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 1° du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société.

2. Décide que les options qui pourront être consenties par le Conseil d'Administration, ne pourront pas donner droit par exercice à souscrire un nombre total d'actions supérieur à 3.42 % du capital au jour de la présente résolution , soit 200.000 options.

3. Le prix de souscription des actions, qui sera fixé par le Conseil d'Administration, ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie par le Conseil d'Administration.

Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié qu'en cas de mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options en application de l'article L. 225-181 du Code de commerce.

4. Décide que les options devront être exercées dans un délai maximum de 8 ans à compter de leur attribution par le Conseil d'Administration, celui-ci pouvant toutefois fixer une durée d'exercice plus courte pour tout ou partie des bénéficiaires.

5. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, notamment de :

- procéder aux allocations nominatives des options ;
- déterminer la durée de validité des options, dans les limites fixées ci-dessus ;
- fixer les conditions dans lesquelles les options sont accordées et peuvent être exercées, le Conseil d'Administration pouvant notamment (a) restreindre, limiter ou interdire (α) l'exercice des options ou (β) la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements et (b) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, maintenir leur caractère exerçable ou modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- prévoir, le cas échéant, une période d'incessibilité et d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de l'exercice de l'option ;

- le cas échéant, procéder aux ajustements du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par exercice des options dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

6. décide que le Conseil d'Administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale, dans les conditions prévues par la loi, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

7. La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

La présente autorisation ne met pas fin à l'autorisation consentie aux termes de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2005 qui reste valable, pour le solde des options restant à consentir, jusqu'à son terme, soit 38 mois à compter du 30 juin 2005.

Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2006 :

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2006, a autorisé le Conseil d'Administration, par le biais de la 7^{ème} résolution, à procéder à des augmentations de capital qui peuvent être résumées ainsi :

Résolution n°	Objet de l'autorisation délivrée	Montant		Durée de l'autorisation
		Numéraire (€)	Actions	
7	Autorisation conférée au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'action		200 000	36 mois, soit jusqu'au 29 août 2009

1.3.4.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option prévoyant de le placer sous option

Néant.

1.3.4.6. Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

Répartition du Capital et des droits de vote au 30 avril 2009

Nom - Prénom Raison Sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille de Rouvray	1 668 825	28,45%	3 337 650	42,66%
Dubois	626 419	10,68%	1 252 838	16,01%
Billaud	8 966	0,15%	17 932	0,23%
Sous total Groupe fondateurs (actions en nominative)	2 304 210	39,28%	4 608 420	58,91%
Public nominatif	95 535	1,63%	177 904	2,27%
Public porteur	3 036 645	51,76%	3 036 645	38,82%
Sous-total Public	3 132 180	53,39%	3 214 549	41,09%
Auto détention	430 139	7,33%	0	0,00%
Total	5 866 529	100,00%	7 822 969	100,00%

Répartition du Capital et des droits de vote au 26 juin 2008, Assemblée Générale Mixte

Nom - Prénom Raison Sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille de Rouvray	1 669 825	28,45%	3 337 650	41,54%
M. Jacques Dubois	626 419	10,68%	1 252 838	15,59%
M. Philippe Billaud	8 966	0,19%	17 932	0,25%

Sous-total groupe Fondateurs	2 306 112	39,31%	4 610 322	57,38
Public nominatif	187 356	3,19%	337 243	4,20%
Public porteur	3 085 943	52,62%	3 085 943	38,42%
Sous-total Public (2)	3 274 378	55,81%	3424265	42,62%
Auto-détention (1)	288 020	4,88%	0	
TOTAL	5 866 529	100.0%	8 032 606	100.0%

Répartition du Capital et des droits de vote au 28 juin 2007, Assemblée Générale Mixte

Nom – Prénom Raison Sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille de Rouvray	1 668 825	28,46%	3 337 650	41,22%
M. Jacques Dubois	626 419	10,68%	1 252 838	15,47%
M. Philippe Billaud	22 618	0,38%	32 994	0,41%
Sous-total groupe Fondateurs	2 317 862	39,53%	4 623 482	57,10%
Public nominatif	380 479	6,49%	319 124	3,94%
Public porteur	2 949 365	50,30%	3 154 778	38,96%
Sous-total Public (2)	3 329 844	56,79%	3 473 902	42,90%
Auto-détention (1)	215 473	3,68%	0	0,00%
TOTAL	5 863 179	100.0%	8 097 384	100.0%

Date de l'évènement	Nature de l'opération	Variation du capital Emission en numéraire			Montant successif du capital €	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale€
		Nominal €	Prime €	Nombre d'actions créées			
AGE du 28-01-91	Constitution de la société	15.24		2 500	38 112	2 500	15.24
AGE du 26-07-91	Augmentation de capital en numéraire	15.24	-2 274 021	834	50 827	3 334	15.24
AGE du 26-07-91	Incorporation de la prime d'émission	15.24	-2 261 779		2 312 606	3 334	694
AGE du 31-07-91	Division du nominal et attribution gratuite	694		300 060	2 312 606	303 394	7.62
AGE du 05-11-96	Augmentation de capital en numéraire	7.62	3 565 206	32 276	2 558 628	335 670	7.62
AGE du 26-03-97	Incorporation de la prime d'émission Et prélèvement sur la réserve légale (1)	7.62	-3 577 448 -4 631		6 140 707	335 670	18.29
AGE du 24-04-97	Augmentation de capital en numéraire	18.29	130 801.26	975	6 158 544	338 645	18.29
AGE du 09-12-98	Division du nominal	18.29		3 703 095	6 158 544	4 039 740	1.52
AGE du 15-03-99	Augmentation de capital en numéraire	1.52	4 364 334	524 902	6 958 752	4 564 642	1.52
AGE	Incorporation de la prime	1.52	4 175 251		11 134 003	4 564 642	2.44

08-07-99	d'émission						
AGE du 14-06-00	Augmentation du capital en numéraire	2,44	2 783 502	1 141 181	13 917 505	5 705 803	2,44
CA du 09-05-01	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	2,44	103 236	42 324	14 020 741	5 748 127	2,44
CA du 09-05-01 (AGE du 14-06-00)	Conversion du capital de FF en € Et incorporation de la prime d'émission par élévation du nominal des actions	2,44 3			14 020 741 17 244 381	5 748 127	3 3
CA du 08-03-02	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	7 500	2 500	17 251 881	5 750 627	3
CA Du 08-03-05	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	301 500	100 500	17 553 381	5 851 127	3
CA du 07-06-07	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	36 156	12 052	17 589 537	5 863 179	3
CA du 14-04-08	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3		3 350	17 599 587	5 866 529	3

2. PRESENTATION DU GROUPE

2.1. PRINCIPALES ACTIVITES ET MARCHES

2.1.1. Principales activités

ESI Group développe, commercialise et assure le support technique de progiciels. Grâce à l'intégration de la physique des matériaux dans la maquette numérique, ces progiciels permettent aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, donc en faisant l'économie de temps et de coût de la construction et de l'utilisation de prototypes physiques, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes. Toutes les avancées réalisées par ESI Group pour le développement de ses solutions tendent à la solution idéale du « bon du premier coup » sur prototype réel lors de la phase de conception.

Le leadership d'ESI Group dans son secteur d'activité s'appuie sur la diversité de son offre Produits qui lui permet de se prévaloir d'un positionnement unique sur le marché à fort potentiel de la simulation réaliste. ESI a développé un ensemble cohérent d'applications métiers permettant de simuler de façon réaliste le comportement des produits pendant les essais, de mettre au point les procédés de fabrication en synergie avec la performance recherchée, et d'évaluer l'impact de l'environnement sur l'utilisation des produits.

Cette offre constitue une solution unique et ouverte de conception par la simulation ('Simulation-Based Design'), permettant l'amélioration en continu et collaborative sur un prototype virtuel avec l'élimination progressive du prototypage physique pendant la phase de développement du produit. Elle permet une amélioration de la productivité, une accélération de l'innovation et des gains significatifs en matière de coûts.

L'essor de la simulation numérique s'inscrit dans le processus inéluctable de montée en puissance de l'usine numérique, rendue aujourd'hui possible par les avancées technologiques majeures, en particulier dans le partage de données à l'échelle mondiale.

Maillon faible de cette ère du « tout numérique », la mise au point traditionnelle sur prototypes physiques « réels » est source d'inconvénients de moins en moins tolérables ; elle est peu à peu vouée à disparaître au fur et à mesure que le changement méthodologique présidant à la mise en œuvre de la simulation numérique avec intégration de la physique de matériaux s'impose aux industriels.

2.1.1.1. Stratégie

2.1.1.1.1 La mutation vers la conception virtuelle du produit (Product Virtual Development (VPD)) par la conception basée sur la simulation (Simulation Based Design (SBD))

L'évaluation et l'amélioration de la performance et de la fabrication du prototype physique par simulation numérique est l'avancée majeure dans la gestion du cycle de vie des produits ('Product Lifecycle Management'). Grâce au prototypage virtuel dont le réalisme physique progresse en continu, la simulation numérique promet de soutenir le cycle de vie complet du produit, de la conception à la fabrication.

Cependant, l'approche traditionnelle de 'conception conduite par la simulation' ('Simulation-Driven Design'), repose sur une simulation 'hybride' qui requiert un calibrage global préalable du modèle numérique sur les premiers prototypes réels dont elle tend à expliquer les dysfonctionnements, nécessitant des itérations longues et coûteuses.

Avec la 'conception basée sur la simulation' (Simulation-Based Design), ESI propose de promouvoir davantage l'innovation. Elle permet à la simulation de démarrer en simultané dès la phase de conception préliminaire, et se poursuit lors de la conception détaillée pour valider la performance de la maquette digitale complète avant même le premier prototypage réel.

Dans cette approche par simulation 'intrinsèque', où les calibrations préliminaires ont été effectuées sur des modèles réalistes élémentaires, les décisions essentielles sont prises en amont, offrant des gains considérables en fiabilité, productivité et innovation, pour tendre à un prototype réel 'bon du premier coup'.

2.1.1.1.2 La vision d'ESI Group : Etre le moteur de la conception virtuelle par le biais de la Simulation et permettre le changement de paradigme

Le Groupe poursuit ses avancées stratégiques dans le domaine de la réingénierie par la Simulation Numérique des processus de conception et de fabrication de produits industriels. ESI Group s'appuie sur la vision d'une transformation inéluctable des industries manufacturières vers le «tout numérique» en accélérant l'avènement de la Conception Virtuelle du Produit en implémentant plus rapidement la Conception basée sur la Simulation. Les gains attendus en termes de productivité, qualité et innovation sont spectaculaires.

Pour bien fonctionner, la Conception Virtuelle du Produit nécessite la communication efficace avec les solutions de simulation et de modélisation réaliste de matériaux et des procédés telles que proposées dans l'offre d'ESI Group.

2.1.1.1.3 L'innovation au travers de la « Simulation Réaliste »

Fort de cette vision, ESI Group vise à offrir des solutions de Simulation "Réaliste" utilisant des modèles multi-physiques qui répondent au mieux aux besoins spécifiques de nos clients. Ces solutions, disponibles dans un environnement ouvert compatible avec les meilleures pratiques présentes et futures des clients, constituent une solution d'entreprise pour l'IAO (Ingénierie Assistée par Ordinateur), pour la conception, la fabrication et l'intégration de systèmes pour l'entreprise au sens large. Complétées par une offre large de services personnalisés, ces solutions de simulation contribuent également à la stimulation de l'innovation grâce au partage des connaissances technologiques issues de la Recherche et Développement et à l'apport des bénéfices industriels du prototypage virtuel. Au final, ces solutions permettent le lancement de produits industriels innovants.

2.1.1.1.4 Objectif E2E Virtual Prototyping

Partant de ce constat, ESI Group a fait de la construction d'un espace intégré et ouvert son objectif stratégique.

L'adoption à terme à large échelle de sa solution d'ingénierie virtuelle se déroulera selon le Groupe en trois étapes :

1G Physique : Gérer la physique de la simulation réaliste par domaine. de test virtuel pour des applications métier spécifiques, dont la fiabilité est avérée à l'intérieur de contraintes précises, à l'aide d'un solveur et d'un environnement utilisateur dédiés et cohérents.

2G Processus: Gérer les processus et meilleures pratiques pour de multiples domaines à l'aide d'un seul modèle de calcul. Solutions logicielles de simulations éprouvées, autorisant la liaison entre plusieurs logiciels 1G, afin de créer une chaîne de valeur intégrée multi-métiers. Prédictive au niveau de la conception, ces solutions permettent de tester les effets de variation sur les processus de performance et de fabrication pour chaque filière métier du client ('Jobs-to-be-Done').

3G Décisions: Gérer de bout en bout le prototypage virtuel, qui recouvre une gamme complète de domaines, processus et systèmes, et synchroniser au sein du processus du PLM.

2.1.1.2. Stratégie des Services, complémentaire à la stratégie des progiciels

Le Groupe offre une gamme complète de produits et de services moteurs d'innovation au travers de la promotion et de l'adoption de la 'Simulation réaliste' qui répond à la demande croissante des industriels pour réduire les coûts et raccourcir les délais de conception.

ESI Group se positionne comme l'instigateur ou 'Enabler' de la Conception basée sur la Simulation. La gamme des services d'ESI Group couvre des expertises dans les domaines de la R&D, de la méthodologie, des applications personnalisées, des projets spécifiques ainsi que des formations, de l'assistance technique et du support académique.

2.1.1.3. Principales Activités

Le Groupe a deux activités principales, l'édition et la distribution de logiciels et la réalisation de prestations de conseils.

2.1.1.3.1 Éditeur et distributeurs de logiciels

L'activité d'édition et de distribution des licences est la principale activité du Groupe : elle a représenté 78% du chiffre d'affaires 2008. Les progiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation de progiciels propres basées sur un système de location annuelle qui génère de facto une forte récurrence des revenus.

La très forte valeur ajoutée des solutions d'ESI Group nécessite d'importants travaux de Recherche et Développement qui mobilisent des ingénieurs chercheurs hautement qualifiés.

La distribution des solutions est réalisée dans le monde entier, soit en direct, soit par des filiales de distribution et de services ou encore en indirect via un réseau de distributeurs ou d'agents.

2.1.1.3.2 Les prestations de conseil

A côté de son activité principale de vente de progiciels, le Groupe exerce une activité complémentaire de vente de prestations de conseil directement liée à la simulation numérique.

Cette activité couvre trois domaines distincts :

- les projets spéciaux à caractère R&D, portant sur la création de modèles préindustriels de simulation numérique pour de nouvelles applications. Ces projets d'études avancées et à risques peuvent durer deux à trois ans, et sont menés en collaboration avec des laboratoires universitaires et/ou des services de recherche d'entreprises industrielles. Ils s'assimilent pour le Groupe à une activité de Recherche et de Développement ou de veille technologique. Ils donnent lieu pour partie à des cofinancements de type gouvernementaux en Europe et aux Etats-Unis. Ils permettent au Groupe d'être impliqué, en partenariats scientifiques très en amont, dans de nombreux projets d'innovation de haute technologie,
- les études conjointes industrielles visent à développer, dans le cadre de partenariats avec de grands groupes industriels, l'industrialisation de nouvelles applications à fort potentiel économique, et dont la validité technologique a été établie antérieurement, par exemple dans les projets spéciaux décrits ci-dessus. Le Groupe adapte ses logiciels spécialisés et le partenaire industriel effectue les essais sur prototypes nécessaires à la validation des modèles de simulation spécialisés. Le Groupe facture le coût des prestations de service à son partenaire, mais elle autofinance ses développements logiciels, et en conséquence conserve les droits de propriété sur les produits logiciels développés ou modifiés,
- les études et services, qui comprennent les études d'application (vérification de la conception et essais virtuels de performance de produits industriels) et les services d'accompagnement de l'activité vente de progiciels (formation et assistance technique hors site et sur site). Ces interventions sont généralement facturées sur la base du temps passé (forfait ou régie), à l'exception des prestations d'assistance téléphonique qui peuvent rentrer dans le cadre du support au contrat de licence annuel pour l'utilisation des progiciels.

2.1.2. Principaux marchés

2.1.2.1. Le marché de la simulation numérique

L'activité d'ESI Group s'inscrit dans la grande évolution des industriels vers le « tout numérique » et le suivi informatique total de la vie du produit "PLM". Elle apporte une amélioration considérable et essentielle dans le processus de prise de décision en permettant la prise en compte « réaliste » de la physique et du comportement des matériaux dans le maquettage numérique, réputé « idéal », tel qu'il est effectué dans les modèles traditionnels de CAO/FAO/IAO et de gestion des données techniques (GDT).

En conséquence, les solutions ESI Group participent directement et efficacement à la mise en place de la méthode dite « d'Amélioration en continu » en remplacement de la méthode traditionnellement utilisée dite « essais-erreurs » (essai sur un prototype physique réel expérimental - invalidation - construction d'un nouveau prototype ...) des bureaux de

conception-fabrication des grands industriels. Elles sont un constituant majeur et essentiel de l'automatisation de la chaîne de Conception-Production des industries manufacturières.

Caractéristiques du marché

La spécificité de l'activité d'ESI Group et son positionnement unique au sein de la simulation réaliste rendent très difficile toute tentative de circonscription définie de son marché. Le Groupe dispose ainsi de peu d'informations permettant d'évaluer précisément les dimensions et perspectives à court terme de ce marché tandis que la définition de ce dernier se veut très évolutive selon qu'elle est émise par tel ou tel acteur.

Pour autant, l'organisme américain d'études de marché Daratech répertorie la classe de marché, "DIGITAL PROTOTYPING AND SIMULATION", qui reprend l'ancienne dénomination de l'IAO (Ingénierie Assistée par Ordinateur) et intègre des acteurs comme MSC Software, ANSYS, LMS, Moldflow, Autodesk, Dassault Systèmes ou PTC. Daratech indiquait ainsi en février 2007 que ce segment de marché devrait croître de l'ordre de 10% par an en dollars pour les 5 prochaines années.

DARATECH répertorie une nouvelle classe de marché "SYSTEMS PERFORMANCE MODELLING" qui a anticipé un marché de l'ordre de 1.56 milliards de USD en 2006 et qui, en fait, reprend l'ancienne dénomination de l'IAO ou Analyse dominée par deux sociétés nord-américaines : MSC Software (logiciel NASTRAN) qui a acquis récemment MDI (logiciel ADAMS), et ANSYS (logiciel ANSYS) qui a acquis la société de Mécaniques des fluides Fluent et la société d'Automatisation de conception électronique (EDA) Ansoft.

Le marché, tel que décrit par DARATECH, reprend aussi une partie de l'activité des grands acteurs de la CAO/FAO comme Siemens/UGS, fruits du rapprochement d'UGS (logiciel UNIGRAPHICS), SDRC (logiciel Master Series), Nastran NX et Tecnomatix (Gestion de la Fabrication) comme PTC (logiciel MECANICA et Mathsoft), ou comme Dassault Systèmes (logiciel CATIA commercialisé par IBM PLM) après l'acquisition d'Abaqus.

Les grands acteurs de la CFAO n'ont pas directement investi dans le domaine très spécialisé de la Simulation Numérique des phénomènes physiques et de la modélisation des matériaux industriels, mais plutôt dans celui de la gestion des données techniques (GDT, PDM, PPDM) et ensuite dans l'analyse quand ils se sont rendu compte qu'il leur fallait une connaissance fine du modèle de simulation.

En fait, le ralliement de l'ensemble des acteurs pour fournir une solution globale au besoin de gestion de la vie du produit (PLM) a créé une nouvelle dynamique du marché.

De fortes barrières à l'entrée

La complexité des problèmes adressés par ESI Group, la longue expérience qu'elle a su acquérir en travaillant en étroite partenariat avec les plus grands industriels, le niveau élevé de ses investissements en Recherche et Développement et la gamme étendue des solutions qu'elle propose, sont autant de barrières à l'entrée pour un nouveau venu qui souhaiterait pénétrer son marché.

En particulier, la spécificité des domaines d'intervention adressés par ESI Group nécessite une compréhension non seulement des données géométriques structurées (maquette numérique) fournies par la CFAO/IAO, mais aussi des phénomènes physiques qui interviennent dans la simulation des essais afin de rendre « réaliste » un modèle virtuel.

Les technologies d'ESI Group reposent ainsi sur :

- les partenariats développés depuis de longues années avec de grands industriels, aussi bien utilisateurs (industries manufacturières) que fournisseurs (plateformes, logiciels) de systèmes d'informatique technique ;
- les équipes de chercheurs de haut niveau que la Société a su réunir, et que sa spécialisation et la renommée acquise dans le domaine de la simulation des phénomènes physiques lui permettent d'attirer de façon régulière et soutenue ;
- des accords de licence qui ont été conclus dans un certain nombre de domaines particulièrement complexes ou très spécialisés ;

L'ensemble de ces partenariats est le fruit d'une expérience exceptionnelle acquise par ESI Group depuis la création de la société ESI France en 1973, dans la résolution de problèmes complexes pour de grands industriels présents au niveau international et dans de multiples disciplines et secteurs industriels (automobile, défense, aérospatial, électronucléaire, transport, énergie, électronique, biomédical, etc.).

Aujourd'hui, on ne peut exclure a priori l'arrivée en tant que concurrent sur le secteur d'intervention d'ESI Group, de sociétés plus importantes disposant de moyens supérieurs mais, s'agissant surtout des grands acteurs de la CFAO, cette évolution ne semble pas souhaitée ni prévue par les grands constructeurs automobiles qui apprécient d'avoir affaire à des interlocuteurs spécialisés dans le domaine de la simulation à base de physique, distincts de leurs autres fournisseurs de technologie de base.

Mais on peut souligner l'aspect fédérateur généré par Dassault Systèmes avec CATIA V5 qui est souhaité par les sociétés d'automobiles pour assurer des communications entre le monde de la CFAO, de la gestion de données calculs et

le lien avec les systèmes de gestion de ressources. Egalement, on peut noter l'arrivée de Siemens/UGS dans le domaine de la gestion de la donnée technique avec les solutions TeamCenter, standard de facto du marché automobile.

Compte tenu des barrières à l'entrée techniques considérables qui protègent son métier, cette évolution ne pourrait en tout état de cause s'effectuer qu'à l'occasion d'un mouvement de consolidation affectant le secteur, et il serait alors difficile, pour un nouvel acteur du secteur, de constituer rapidement par rachats de sociétés une gamme de produits de simulation physique aussi riche que celle offerte par ESI Group, et offrant les mêmes qualités prédictives reconnues par les grands donneurs d'ordres. Il est à noter que depuis 2000, HKS maintenant Simulia, division de Dassault Systèmes, essaie d'entrer sur le marché impact (crash) sans succès marquant.

De la nécessité d'une rupture méthodologique

Reconnues par tous les grands donneurs d'ordres de marchés bien spécifiques et matures comme celui de l'automobile, les solutions développées par ESI Group sont néanmoins adaptables à de très nombreux secteurs d'intervention : par exemple, les logiciels de fluide (ACE+, FASTRAN) de la société CFDRG, acquis en janvier 2004 par ESI Group, sont focalisés sur des segments très spécifiques, ex. : produits et composants électroniques.

L'adoption étendue de ces solutions suppose néanmoins un changement méthodologique radical au regard des méthodes traditionnelles « d'essais-erreurs » encore majoritairement utilisées par de très nombreux industriels.

Après un ralentissement conjoncturel où les budgets de recherche et développement des industriels ont été fortement révisés à la baisse, la reprise de l'économie mondiale et l'accentuation de la pression concurrentielle internationale devraient ainsi pousser à l'accélération de la mise en œuvre du changement méthodologique qui préside à l'essor de la simulation numérique « de masse », en particulier dans les domaines tels que l'aéronautique, l'énergie, l'électronique.

2.1.2.2. Zones Géographiques

La segmentation des marchés est organisée d'une part par zone géographique et d'autre part par secteur industriel.

Chiffre d'Affaires (K€)	FY08		FY07		FY06	
	K€	du total	K€	en % du total	K€	en % du total
Europe	34 138	49%	32 658	47%	30 700	47%
Asie	24 508	35%	25 297	37%	23 918	36%
Amériques	11 509	16%	10 898	16%	11 399	17%
	70 154	100%	68 853	100%	66 017	100%

A l'image des années précédentes, ESI Group a maintenu une forte implantation internationale avec 82% de son chiffre d'affaires réalisé hors de France.

2.1.2.3. Secteurs industriels

L'offre d'ESI Group est organisée par lignes de produits et solutions industrielles découpées en trois secteurs industriels :

L'Offre « Transports » (Automobile, Ferroviaire, ...)

ESI Group propose un éventail de solutions différenciées pour l'industrie du transport dans les domaines suivants :

- Résistance au crash et aux impacts d'un véhicule : sécurité passager,
- Aérodynamique,
- Caisse en blanc : simulation de la fabrication d'une caisse de véhicule par emboutissage, formage, fonderie, soudage, rivetage,...
- Caisse de véhicule (carrosserie, fuselage)
- Caisse habillée : simulation de l'habillage d'une caisse d'un véhicule et étude de l'habitacle et de son environnement,
- Confort, bruit et vibrations : simulation du confort postural, acoustique et thermique d'un véhicule,
- Moteur et transmission,
- Interaction du véhicule et du passager dans son environnement (air, eau, ondes électromagnétiques, piétons, ...),
- Optimisation des piles à combustible.

L'Offre « Industries manufacturières et énergie »

Destinées aux industries de transformation, au secteur de l'énergie et de l'industrie lourde, les solutions d'ESI Group couvrent divers besoins de simulation tels que :

- Procédés de fabrication de pièces en matériaux métalliques, plastiques ou composites, (formage, soudage, traitement thermique),
- Etude et optimisation d'assemblage de pièces, et simulation de leur comportement au sein de leur environnement,
- Simulation de réactions physiques et chimiques intervenant dans l'industrie, comme les procédés plasma pour l'assemblage de semi-conducteurs.
- Simulation des conditions hypothétiques accidentel et des mesures de sécurité associées

L'Offre « métiers liés aux composants électroniques, la défense, l'aéronautique et l'aérospatiale »

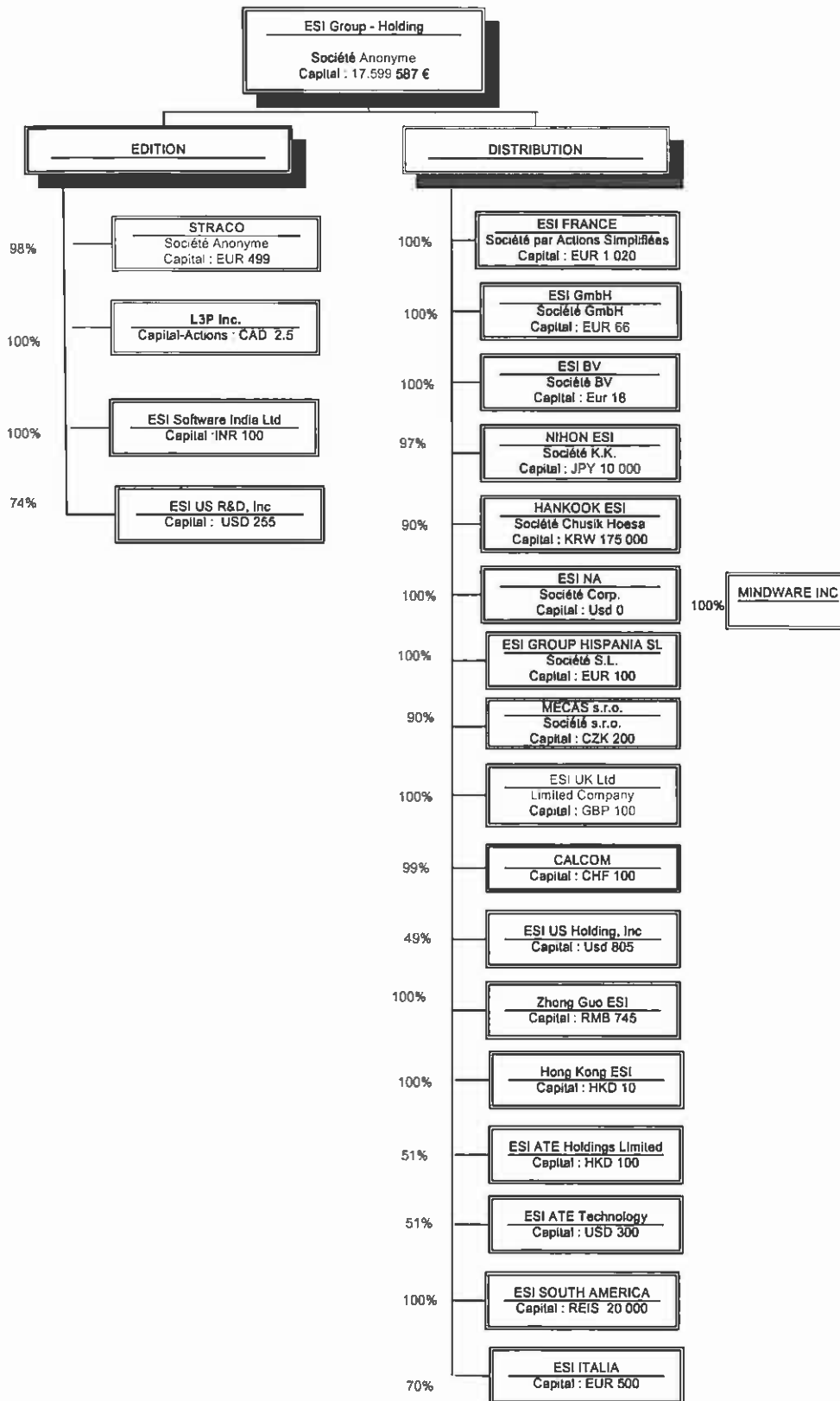
La diversification de l'offre permet de proposer des solutions dans les domaines tels que :

- L'aérospatial : étude et optimisation de l'écoulement d'air, du bruit , d'impact , effet electromagnetique, etc...
- Le militaire : simulation des phénomènes physiques complexes intervenant lors d'opérations de largage de missiles, d'éjection de sièges, ...
- Les micromachines ou MEMS, assemblages de microélectronique et de nanotechnologie destinés à des applications dans le domaine des télécommunications ou de la biologie.

De façon synthétique, on peut classer géographiquement les principaux clients d'ESI Group selon le tableau suivant :

	EUROPE	AMERIQUES	ASIE/PACIFIQUE
Transport Constructeurs	Alstom, BMW, Bombardier Transportation, Chrysler, Daimler, Fiat, Adam Opel AG, Porsche AG, PSA Peugeot Citroën, Group Renault Dacia, Siemens Schienenfahrzeuge, Magna Steyr Fahrzeugtechnik AG, Volkswagen Konzern (Volkswagen /Audi/Seat/Skoda), Wilhelm Kamann, ...	Bombardier, DaimlerChrysler, General Motors Nissan NA,...	Ford, GM-DAT, Daihatsu, Hino, Honda, Hyundai, Isuzu, Kia, Mazda, Mitsubishi, Nissan, Renault-Samsung, Subaru, Toyota, Yamaha,...
Transport Equipementiers	Aci, Autoliv, Benteler AG, DST DST Dräxlmaier Systemtechnik GmbH, Delphi Deutschland GmbH, Faurecia, Idiada, INA-Schaeffler KG, ItalDesign, Johnson Controls GmbH, Key Safety Systems Deutschland GmbH, Kirchoff Gruppe, KUKA, MAN, Michelin, Pininfarina, Plastic Omnium, Siemens VDO, Schuler, Siemens Restraint Systems, TAKATA-PETRI, Teneco Automotive, Thyssen-Krupp-Automotive, TRW, Valeo, Wagon Automotive, ZF AG, ...	Allied Signal, ASL, Bred, Core products, Delphi, DOW Automotive, Eaton, Johnson Controls, Lear, TRW, Visteon, ...	Asahi Kasei, Bridgestone, Calsonic Kancel, Kasai Kogyo, Hyundai Mobis, Jatco, NHK Spring, Sung-Woo Allied, Tachi-Stakata, Takata, Toyota Gosei, ...
Industrie lourde	Air Liquide, Alcan, Arcelor Mittal, Corus (British Steel), Hydro Aluminium, Polynorm Grau, Hoogoven, Irsid, ONET, Salzgitter Gruppe, Thyssen-Krupp-Stahl, Voest Alpine, ...	Alcan, Alcoa, Alumax, Caterpillar, John Deere, Weirton Steel, ...	JFE Steel, KOBELCO, LG, Nippon Steel, Posco, Sumitomo, ...
Energie	ABB, AREVA, CEA, EDF, GDF,	Ballard Power, General	Ebara, Hitachi, Osaka

2.2.2. Organigramme juridique



2.2.3. Fonctionnement du Conseil d'administration

Voir le chapitre 3.3. : Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

2.2.4. Fonctionnement de la Direction Générale

2.2.4.1. Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des Actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée expirant en même temps que le mandat du Directeur Général ou du Président si celui-ci assume également la Direction Générale.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration peut, avec l'accord du Directeur Général ou du Président si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, décider, avant l'expiration de leur mandat, de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale. Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Les pouvoirs du Directeur Général peuvent être limités par le Conseil d'Administration.

2.2.4.2. Directeur Général Délégué

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués ne peut excéder 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

Les pouvoirs du Directeur Général Délégué sont repris dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

2.2.4.3. Limitations apportées à la Direction Générale

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

2.2.4.4. Le Comité Exécutif (Group Executive Committee (GEC))

Le GEC prend toute décision courante afférente à la stratégie de développement de la Société dans les domaines suivants :

- Distribution (Etablissements et filiales)
- Ventes et Marketing,
- Opérations Produits,
- Opérations Services,
- Finance et Administration,
- Ressources Humaines,
- Qualité

Pour ce faire, le GEC procède à une revue des actions en cours et détermine sous quel délai elles peuvent être conclues / traitées.

Le GEC prépare et soumet au Conseil d'Administration tout dossier requérant son autorisation pour la réalisation et/ou la mise en place de certaines opérations.

Le GEC est composé de 5 membres de l'équipe dirigeante et d'une secrétaire. Le nombre de ses membres peut en être modifié en fonction de l'évolution de l'équipe dirigeante.

Ses membres sont les suivants :

Alain de Rouvray:	Président du CA et Directeur Général d'ESI Group
Vincent Chaillou:	Directeur Général Délégué Division Produits,
Thomas Kisielewicz:	Vice Président Exécutif Engineering Services
Eric Muller-Borle :	Directeur Administratif et Financier et Secrétaire Général
Olivier Pradal:	Directeur des Ressources Humaines

Il peut être amené à inviter toute personne pouvant lui apporter des précisions sur les sujets traités afin de lui permettre de prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

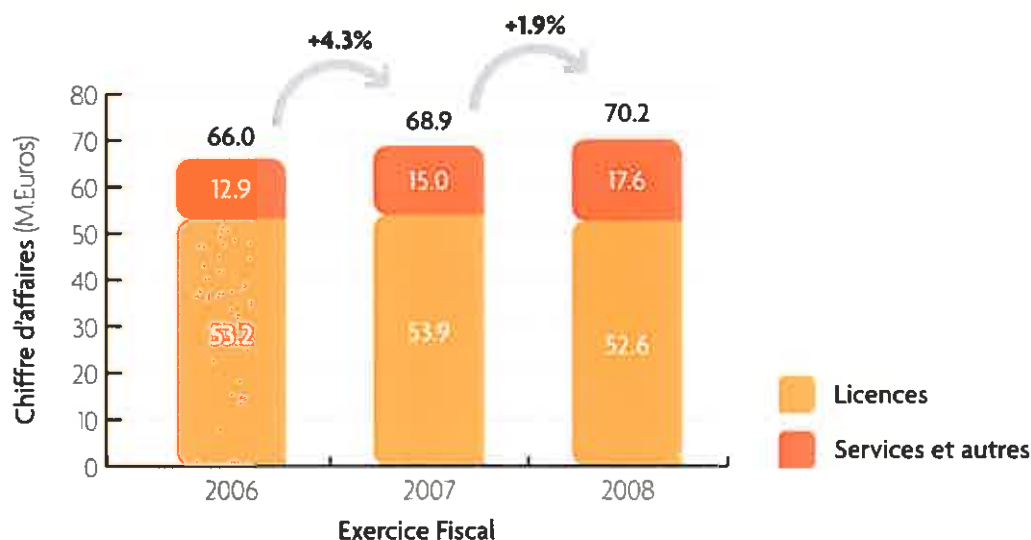
Toute personne appelée à assister aux réunions du GEC est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par les membres du GEC.

2.3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Ces informations sont reprises dans les comptes consolidés.

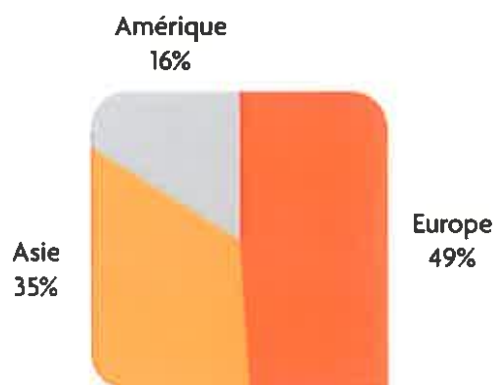
2.3.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel 2008/09 d'ESI Group s'établit à 70,2 millions d'euros, en hausse de +1,9% en réel et de +1,8% à taux de change constants. Compte tenu de l'évolution des différentes devises, la situation de change a eu un impact globalement neutre sur la totalité de l'exercice. Hors croissance externe, la progression du chiffre d'affaires aurait été de +1,2%.



2.3.2. La répartition géographique du chiffre d'affaires

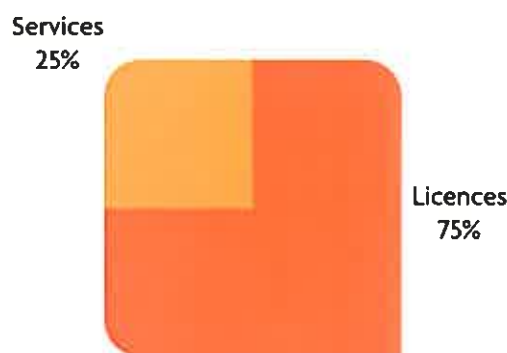
Sur le plan géographique, la répartition de l'activité est quasi stable avec 49% du chiffre d'affaires réalisé en Europe, 35% en Asie et 16% en Amérique. 82% du chiffre d'affaires a été réalisé à l'international.



2.3.3. La poursuite de la forte croissance de l'activité Services et la consolidation de la base installée récurrente

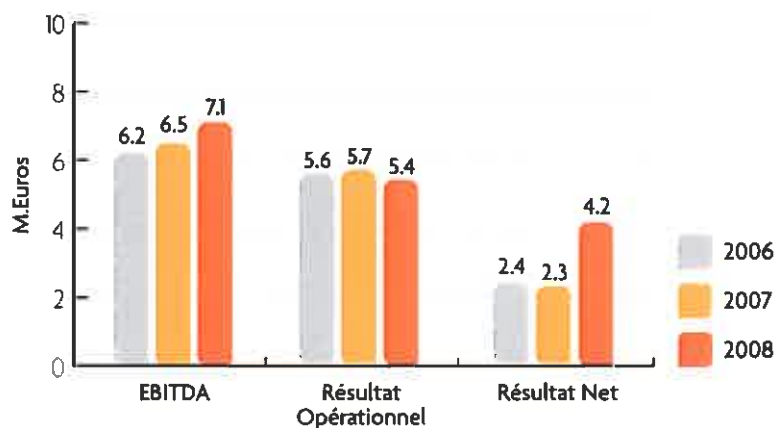
L'activité Services signe un nouvel exercice de forte croissance avec une progression de son chiffre d'affaires de +17,4% et de +14,8% en organique. En conséquence, la répartition de l'activité poursuit son évolution au profit de l'activité Services à haute valeur ajoutée qui représente désormais 25% du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires Licences s'établit à 52,6 millions d'euros, en baisse de -2,4% et de -2,6% hors croissance externe. Néanmoins, la croissance de +2,3% de la base installée se traduit par la progression du taux de récurrence qui reste élevé et ressort à 77% contre 76% sur l'exercice précédent et témoigne de la solidité du modèle économique d'ESI Group.



2.3.4. Amélioration de la rentabilité :

La rentabilité ressort en amélioration significative puisque l'EBITDA progresse de +8% à 7,07 millions d'euros avec une marge de 10%. Après prise en compte des charges d'amortissement et de provisions, le résultat opérationnel s'établit à 5,4 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 7,7%. Le résultat net s'établit à 4,21 millions d'euros, en hausse très significative de +81% par rapport au résultat net de 2,33 millions d'euros de 2007/08. L'EBITDA est calculé en ajoutant les amortissements et provisions aux résultats opérationnels.



2.4. INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

2.4.1. Investissements opérationnels récurrents

Les investissements opérationnels récurrents du Groupe sont de l'ordre de 1,5% à 3% du chiffre d'affaires et portent essentiellement sur le renouvellement des ressources informatiques et les équipements des nouvelles implantations géographiques (Inde, Chine...). Afin de répondre à l'accroissement des besoins lié à la fois à la croissance et à l'évolution de la technologie (nouvelles plateformes informatiques), au titre des trois derniers exercices les investissements se sont élevés à 1 851 K€ pour l'exercice clos au 31 janvier 2007, 1 333 K€ pour l'exercice clos au 31 janvier 2008 et 1407 K€ pour l'exercice clos au 31 janvier 2009. Les investissements ont été financés pour l'essentiel sur fonds propres.

2.4.2. Investissements non-récurrents du Groupe

a) Les investissements incorporels

Depuis 1994, le Groupe a procédé à des acquisitions de sociétés et de branches d'activité afin de compléter son offre et d'élargir ses débouchés commerciaux.

Concernant les écarts d'acquisition, dans le nouveau référentiel IFRS, le Groupe a figé leur valeur au 1^{er} février 2004 en retenant la valeur nette comptable à cette date. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis.

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branche d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée et en conséquence ne seront plus amortis.

Chaque écart d'acquisition et actif à durée de vie indéterminée est affecté à une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) qui fait l'objet de tests de dépréciation basés sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus de l'exploitation de ces lignes de produits ou de ces territoires. Voir annexes aux comptes consolidés.

La liste des UGT

UGT (en milliers d'euros)	Valeurs nettes comptables 31 janvier 2009	Valeurs nettes comptables 31 janvier 2008	Valeurs nettes comptables 31 janvier 2007
UGT Virtual Performance	3 681	3 681	3 681
UGT Virtual Manufacturing	6 730	6 730	6 730
UGT Design and Analysis Simulation	12 557	8 799	8 799
UGT Allemagne	634	634	634
UGT Europe de l'Est	542	542	542
UGT UK	111	111	111
UGT Italie	172	172	172
UGT Chine	1 968	2 442	2 512
Total	26 395	23 112	23 181

Les frais de développement

En application de la norme IAS 38 et compte tenu des recommandations les plus récentes concernant la comptabilisation des immobilisations incorporelles, ESI Group a procédé à l'immobilisation dans ses comptes annuels des frais de développement répondant aux six critères d'IAS 38.

Antérieurement au 1^{er} février 2004, le Groupe comptabilisait en charge l'intégralité de ses dépenses lorsqu'elles étaient encourues.

La valeur nette des frais de développement non amortis s'élève à 17 115 K€ au 31 janvier 2009

b) Les investissements financiers

Le Groupe ne procède à aucun investissement financier et se limite à assurer, à travers des placements classiques, la rémunération de la trésorerie disponible.

c) Les investissements futurs

Le Groupe continuera d'investir pour renouveler et améliorer son outil de production et son efficacité. Par ailleurs, après une période d'investissements importants, le Groupe consacre ses efforts à l'intégration des acquisitions réalisées, mais restera attentif à de nouvelles opportunités qui lui permettraient de consolider ses parts de marché.

2.5. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques présentés ci-dessous. Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs

Risque de change

Voir détail au chapitre 4, point 4.1.2.3 et annexe consolidé 5.1.5.2.3.2 , 5.1.5.2.3.5 et 5.15.4.5.2

Risque de taux

Voir détail au chapitre 4, point 4.1.2.3 et annexe consolidés 5.1.5.3.14

Risque sur actions

Voir détail au chapitre 5, point 3.10.2 et 5.1.5.2.3.8

Risque de liquidité

Compte tenu de la structure de son bilan et de sa position nette de trésorerie, le Groupe n'estime pas présenter un risque de liquidité élevé au 31 janvier 2009.

L'endettement du Groupe est détaillé, par nature, type de taux et échéances, dans les annexes des états financiers consolidés au point 5.1.5.3.14 « Emprunts et autres passifs », qui inclut également le détail de la couverture de taux s'y rapportant. Les emprunts, hors crédit-bail, ont été contractés en Euro et en Dollar US. Par ailleurs, les covenants en vigueur sont détaillés dans les notes annexes aux comptes annuels: « Engagements accordés ».5.1.5.3.14. Le non-respect des covenants peut provoquer une demande de remboursement anticipée.

Risque industriel et environnemental

ESI Group assume auprès de sa clientèle une obligation de moyen (intégrité des algorithmes inclus dans les logiciels) et non de résultat de la mise en œuvre de ses logiciels. Adressant une clientèle diversifiée composée des plus grands groupes industriels internationaux, ESI Group encourt un risque d'insolvabilité-client faible et intégralement provisionné.

La société ESI Group et ses filiales assurent la conception, le développement et la distribution de logiciels de simulation numérique. L'impact sur l'environnement de cette activité est, par nature, relativement limité, en particulier à la production de déchets sous forme de papiers ou matériels informatiques usagés.

Cet impact est minimisé par le fait qu'une part significative du parc est louée à des sociétés qui re-commercialisent ou recyclent les matériels. Par ailleurs, ESI Group donne à titre gratuit le matériel informatique usagé à une association agréée loi 1901 qui anime des activités de loisirs et culturelles pour des jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Les systèmes d'extinction automatique des incendies, dont sont équipées, le cas échéant, les salles informatiques de la société n'utilisent pas de halon et sont conformes aux normes environnementales.

La société n'est pas, à sa connaissance, en contravention avec aucune législation d'ordre environnemental et elle n'a fait l'objet d'aucune procédure ou contravention en la matière. Enfin la société estime que ses produits de simulation numérique permettent à ses clients de réduire le nombre de tests en grandeur réelle (crash test, fonderie, injection, soudure, etc...) et génèrent par conséquent des économies significatives en termes de matière première et d'énergie.

Risque sur le chiffre d'affaires

Concernant les risques commerciaux, le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de service est constaté à l'avancement et représente globalement un pourcentage de 25% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Pour les contrats se déroulant sur des périodes longues (supérieures à trois mois), des recettes intermédiaires permettant de valider la production sont réalisées à chaque clôture trimestrielle et permettent ainsi de valider la reconnaissance du revenu.

Les 20 premiers clients représentent 41% de la prise de commande, soit 28.4 millions d'Euros.

Concernant les fournisseurs et partenaires, le Groupe n'a aucune exposition spécifique à ce niveau. Une part extrêmement faible de recours à la sous-traitance, notamment de personnel, n'est en rien stratégique et ne constitue aucun facteur de risque.

Le Groupe est confronté à des délais de règlement variables suivant les pays. Ces délais s'élèvent en moyenne à 50 jours pour l'Europe du Nord, les Etats-Unis et le Japon, et de 60 à 100 jours pour l'Europe du Sud (y compris la France). Une analyse systématique des créances par antériorité est réalisée chaque trimestre afin d'assurer le contrôle du recouvrement et le cas échéant de doter les provisions qui s'avèreraient nécessaires. Le montant des créances douteuses est faible. Il est présenté aux annexes aux comptes consolidés.

Concernant les fournisseurs, le Groupe bénéficie des conditions standards applicables en fonction de la nature de la prestation.

Risques juridiques

Le Groupe dispose d'un département juridique spécialisé dans les questions relatives à la propriété intellectuelle, domaine où se situent potentiellement les risques, du fait de la nature des activités.

Les produits logiciels de ESI Group, pour l'essentiel, ont été soit développés au sein du Groupe, soit acquis à l'occasion d'opérations de fusion-acquisition. Plus rarement ils résultent de contrats de développement passés avec des tiers.

En ce qui concerne les codes développés en interne, la propriété est dévolue aux sociétés du groupe du fait des contrats de travail et des dispositions supplétives en matière de Droit du travail. Le cas échéant des contrats de développement sont signés entre ESI Group et ses filiales en charge du développement, afin d'assurer que la propriété revient bien à ESI Group.

Pour les codes acquis à la faveur d'une opération de croissance externe, un audit de propriété intellectuelle est systématiquement diligenté au préalable. De plus, les contrats d'acquisition comportent toujours des garanties contre l'éviction. De même, le Groupe s'appuie sur un processus de revue systématique des contrats de développement conclus avec des tiers, afin de veiller au transfert efficace et sans risque des propriétés intellectuelles et, ce, lorsqu'il n'est pas utilisé le contrat type d'ESI Group qui assure un transfert efficace.

En ce qui concerne les risques de contrefaçon du fait des tiers, il n'a pas été constaté de faits avérés importants de contrefaçon.

Les codes d'accès permettant l'utilisation des produits ESI Group sont générés par ESI Group, quel que soit le mode de distribution (distributeurs et agents) et ils sont associés au logiciel Flex LM, standard mondial pour la sécurité des codes informatiques.

Enfin, depuis les accords ADPIC (volet propriété intellectuelle du traité de l'OMC) tous les pays de l'OMC reconnaissent désormais les grands traités de propriétés intellectuelles de Berne et Genève, assurant ainsi une large protection des droits d'auteurs sur les codes commercialisés.

Le Groupe estime donc disposer des moyens et processus nécessaires pour couvrir de façon satisfaisante les risques juridiques auxquels il pourrait être confronté.

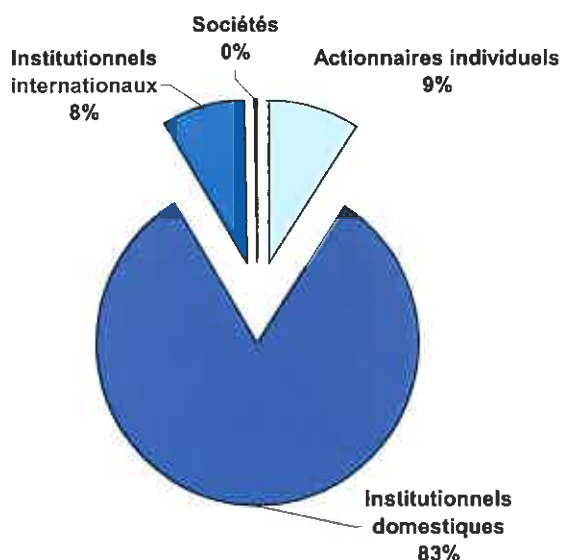
3. GOUVERNANCE DU GROUPE

3.1. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET EVOLUTION BOURSIERE

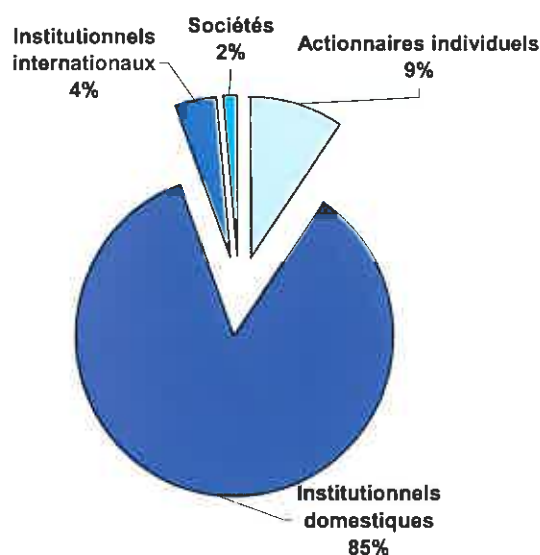
3.1.1. Etude TPI

La Société a réalisé en date du 8 mai 2009, une étude TPI (Titres au Porteur Identifiable) portant sur 99% du flottant (hors autocontrôle) qui peut être comparée à celle réalisée le 16 avril 2008.

Etude TPI du 16 Avril 2008



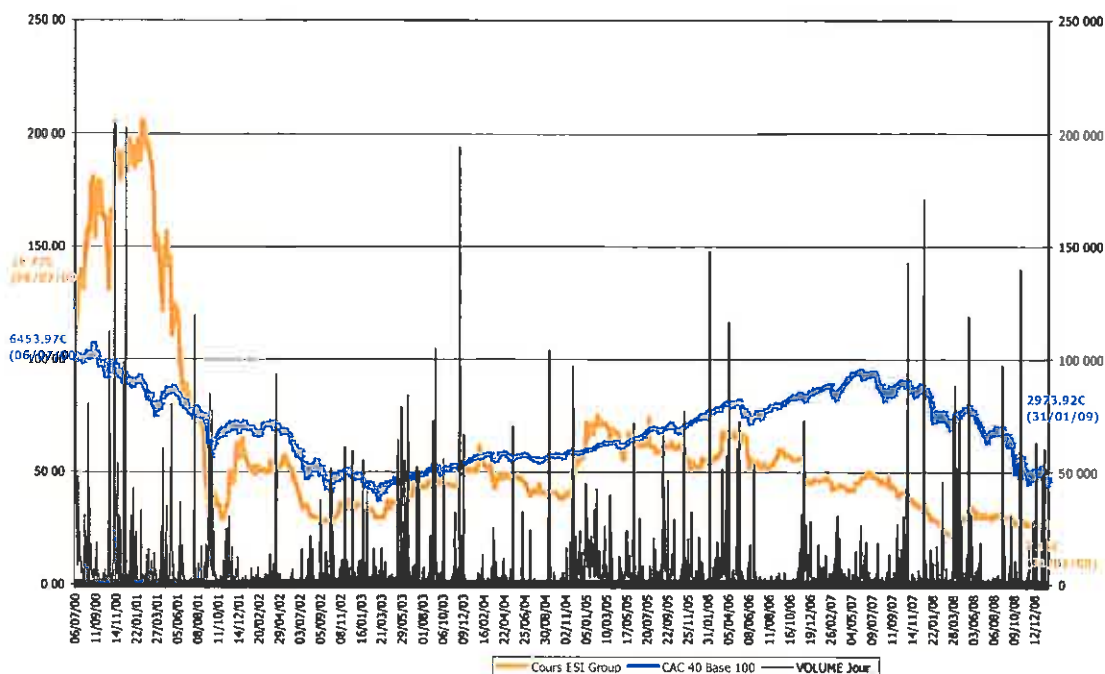
Etude TPI du 8 mai 2009



Cette analyse fait apparaître une certaine stabilité de la structure du capital composé majoritairement d'institutionnels domestiques. On note la diminution de la part des institutionnels internationaux au profit des institutionnels domestiques et des sociétés.

3.1.2. Evolution du cours de bourse

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de bourse ESI Group comparé à celle du CAC 40 sur une base 100 depuis son introduction en bourse.



3.2. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.2.1. Composition, Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

3.2.1.1. Composition du conseil

Conformément à l'extrait de l'article 10 des Statuts, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisé par la Loi, sauf décision de porter ce maximum à un chiffre supérieur en cas de fusion.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de neuf membres :

Prénom – Nom	Fonction	Date d'entrées en fonction	Fin de mandat	Age
Monsieur Alain de Rouvray	Président et Directeur Général	1991	AG 2009	65 ans
Monsieur Jacques Dubois	Administrateur	1991	AG 2009	64 ans
Monsieur Othman Laraki	Administrateur indépendant	2007	AG 2014	31 ans
Monsieur Francis Jacques Bernard	Administrateur indépendant	2007	AG 2014	68 ans
Monsieur Eric d'Hotelans (**)	Administrateur indépendant	2008	AG 2015	58 ans
Madame Cristel de Rouvray(***)	Administrateur	1999	AG 2011	31 ans
Monsieur Yves de Baimann (*)	Administrateur indépendant	1999	N/A	63 ans
Monsieur Vincent Chailou	Administrateur	2004	AG 2010	58 ans
Monsieur Michel Barbier de la Serre	Administrateur indépendant	2005	AG 2011	60 ans
Monsieur Charles-Helen des Isnards	Administrateur indépendant	2007	AG 2010	64 ans

* démission en date du 11 mars 2008

** nomination en date du 5 décembre 2008

*** Madame Cristel de ROUVRAY est la fille de Monsieur Alain de ROUVRAY, Président-Directeur Général

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration

Alain de ROUVRAY, 65 ans, Président et Directeur Général

ESI Group, Alain de Rouvray est Président-Directeur Général de la Société depuis sa création. Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris (1967) et titulaire d'un doctorat (Ph.D.) de Génie Civil de l'Université de Californie, Berkeley (1971), Alain de Rouvray a été Ingénieur de Recherche à l'Ecole Polytechnique (Laboratoire de Mécanique Solide, 1972) et Directeur du Département Mécanique Avancée de la Société Informatique Internationale filiale d'Informatique Scientifique du Groupe CISI et du Commissariat à l'Energie Atomique de 1972 à 1976. Il a fondé la société ESI SA en 1973 et a été son Directeur Général et Directeur Commercial de 1973 à 1990.

Jacques DUBOIS, 64 ans, Administrateur

Diplômé de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris (1968) et titulaire d'un doctorat (Ph.D) de Génie Civil de l'Université de Californie, Berkeley (1972). Il a été co-fondateur d'ESI SA en 1973, dont il a été le Directeur de la Recherche de 1973 à 1990. Il participa à la création d'ESI GmbH, la filiale allemande de la Société, et d'ESI MW, la filiale américaine, renommée depuis ESI Corp puis ESI North America. De 1994 à 1998, il a été Directeur Général en charge des Projets Spéciaux dans le domaine de la Recherche et du Développement pré-industriel en partenariat.

Vincent CHAILLOU, 58 ans, Directeur Général Délégué

Directeur Général Délégué d'ESI Group et Président de la Division Opérations Produit. Il assure également la direction générale d'ESI US R&D et d'ESI Software India (pvt) Ltd.

Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris (1971) et titulaire d'un Doctorat de Génie Civil de l'Ecole des Ponts et Chaussées (1973). Vincent Chailou a rejoint le Groupe ESI en 1994, après avoir occupé les fonctions de Directeur Général de l'entité économique Architectural Engineering (AEC Business Unit), un département de ComputerVision (depuis fusionné avec PTC), dans lequel il occupa différentes fonctions commerciales, de marketing et de direction, en particulier dans la zone Asie-Pacifique. De 1994 à 1998, il a également occupé dans le Groupe ESI, le poste de Vice-Président Régional en charge de la zone Amériques et de Directeur Général d'ESI Software.

Cristel Anne de ROUVRAY, 31 ans, Administrateur

Diplômée de l'Université de Stanford et de la London School of Economics, où elle a obtenu un doctorat en économie. Elle réside aux Etats Unis et occupe le poste de Directeur of Program Evaluation au sein de College Track à Oakland en Californie.

Michel BARBIER de la SERRE, 60 ans, Administrateur

Diplômé de l'IEP Paris, Maîtrise de Sciences Economiques, ancien élève de l'ENA.

A partir de 2001, il exerce les fonctions de Président Directeur Général de ALUTHEA SA, holding d'un groupe industriel français de fonderies d'aluminium. (300 salariés, 35,5 M€ de C.A).

Monsieur Francis Jacques BERNARD, 68 ans, Administrateur

Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Aéronautique. Co-fondateur de Dassault Systèmes, groupe auquel il a consacré plus de 25 ans de carrière et au sein duquel il a notamment été à l'origine de CATIA et de la mise en place du partenariat commercial avec IBM, Francis Bernard est un expert renommé dans le milieu aéronautique.

Il a été Président Directeur Général de ParallelGraphics, « start-up » qui profite déjà d'une très forte notoriété dans l'industrie aéronautique pour ses solutions Internet de support en trois dimensions à la maintenance produit.

Monsieur Othman LARAKI, 30 ans, Administrateur

Diplômé respectivement en 2004 et 2000 du MIT (ingénierie financière) et de l'Université de Stanford (Master ingénierie industrielle), Othman Laraki a débuté sa carrière dans le monde des NTIC avant de rejoindre Google en tant que Directeur de projets. En particulier, il a activement contribué au développement de nombreux produits innovants comme « Google Gears » et la « Google Toolbar ». Résidant aux Etats-Unis, il continue d'entretenir des liens étroits avec le MIT et Stanford.

Monsieur Charles-Helen des ISNARDS, 64 ans, administrateur

Après une carrière internationale au sein de la BUE, de l'UBAF et du groupe CIC, en France et en Italie, Charles-Helen a participé à la création de CIC Finance comme membre du Directoire. En tant que Senior Advisor, Charles-Helen des Isnards est maintenant responsable des activités de fusions-acquisitions au sein de cette filiale du groupe Crédit Mutuel – CIC. Charles-Helen des Isnards est diplômé de l'institut d'Etudes Politiques de Paris, et licencié en droit.

Monsieur Eric d'HOTELANS, 58 ans, Administrateur

Eric d'Hotelans a exercé sa carrière professionnelle dans le secteur des technologies de l'information, d'abord chez Tandem (constructeur américain d'ordinateurs, repris par HP) comme responsable finance/Europe. Entre 1997 et 2003, il devient PDG de la filiale française (1200 personnes) du groupe de Services Informatiques Anglo-hollandais CMG dont il est membre du « Group Executive Committee ». Il quitte le groupe CMG en mars 2003 après son rachat par le groupe Britannique Logica et développe des activités liées aux technologies de l'information au sein d'un fonds d'investissement basé à Riyad. Depuis novembre 2003, il est Vice-Président du Directoire du Groupe M6, en charge des activités de gestion.

Mandats des Administrateurs :

Voir liste liste en annexe I

Administrateurs Indépendants

Nous précisons qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale entre leurs devoirs à l'égard de ESI Group et leurs intérêts privés.

Les critères que le Comité et le Conseil ont examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la Société ou son Groupe, sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire de la Société, salarié ou administrateur de la société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société, le Conseil propose de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité de Compensation et de Nomination, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Ainsi sont considérés comme administrateurs indépendants :

- Monsieur Michel Barbier de la Serre
- Monsieur Charles-Helen des Isnards
- Monsieur Eric d'Hotelans
- Monsieur Francis Bernard
- Monsieur Othman Laraki

3.2.1.2. Fonctionnement du Conseil

3.2.1.2.1 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, sous la conduite du Président, adopte une Charte de gouvernance qui est également le Règlement intérieur du Conseil.

Les règles de fonctionnement du Conseil sont dans l'ensemble conformes aux pratiques recommandées par le « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » tel que défini par l'AFEP/MEDEF (www.medef.fr). Le Conseil regrette qu'il n'existe pas de Code adapté aux valeurs moyennes.

3.2.1.2.2 Nomination des administrateurs et durée de leur mandat

L'Administrateur est nommé, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six ans.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'Administrateur intéressé.

Les Administrateurs sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

3.2.1.2.3 Président du Conseil d'Administration

Conformément à l'extrait de l'article 11 des Statuts, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, personnes physiques, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

3.2.1.2.4 Attribution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, est et doit demeurer une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration:

- choisit le mode de direction de la Société assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.
- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- détermine les pouvoirs qui peuvent être délégués aux Directeurs Opérationnels d'une société filiale et fixe les montants des autorisations afférentes (proxies).

3.2.1.2.5 Délibérations et réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société. La périodicité et la durée des séances du Conseil d'Administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil. Il en va de même en ce qui concerne les réunions des comités du Conseil.

Ainsi, outre les dates obligatoires auxquelles le Conseil doit se réunir pour :

- L'arrêt des comptes annuels et la préparation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur lesdits comptes,
- La communication des résultats semestriels,
- La situation financière, la situation de trésorerie, les engagements de la Société, le programme de rachat d'actions.

Il devra se réunir, sur convocation du Président, dans les cas d'opération majeure notamment :

- D'opérations externes d'acquisition ou de cession,
- D'opérations significatives hors stratégie annoncée,
- D'opérations de croissance interne ou de restructuration.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est élargé par les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions statutaires, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou téléconférence. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de Commerce exclut le recours à ce procédé.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués avant la réunion.

Au cours de l'exercice écoulé, avec un taux de présence des Administrateurs de 87.5% votre Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois aux dates suivantes :

Date	Taux de participation des Administrateurs
14 avril 2008	100%
10 juillet 2008	62.5%
22 septembre 2008	100%
05 décembre 2008	87.5 %

3.2.1.2.6 Procès-verbaux des réunions

Les procès verbaux sont établis conformément aux conditions fixées dans les Statuts.

Le procès-verbal de séance doit résumer les débats et préciser les décisions prises. Il revêt une importance particulière puisque c'est lui qui fournit, le cas échéant, la trace des diligences du Conseil dans l'accomplissement de ses missions. Sans être inutilement détaillé, il doit succinctement mentionner les questions soulevées ou les réserves émises.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est adressé aux administrateurs en même temps que la convocation à la réunion suivante. Il est approuvé lors de cette réunion.

3.2.1.3. Comités spécialisés

Les comités spécialisés du Conseil mis en place sont les suivants :

o **Le Comité Stratégique**

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil relatives aux grandes orientations stratégiques du Groupe, en particulier, la politique de développement et son financement ainsi que l'examen de l'évolution du portefeuille d'activités du Groupe.

Le Comité Stratégique est composé :

- D'un Président, Monsieur Alain de Rouvray
- De quatre membres dont deux administrateurs indépendants :
 - o Monsieur Charles-Helen des Isnards
 - o Monsieur Francis Bernard
 - o Monsieur Vincent Chaillou
 - o Madame Cristel de Rouvray
- D'un Secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régnier

Le Comité Stratégique s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice écoulé avec un taux de participation de 100%.

o **Le Comité de Compensation et de Nomination**

Le Comité de Compensation et de Nomination a pour mission d'une part de préparer les décisions du Conseil d'Administration relatives à la rémunération des mandataires sociaux et à la politique d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, ainsi que le cas échéant, la politique d'attribution d'actions gratuites, et d'autre part de préparer l'évolution de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Le Comité de Compensation et de Nomination est composé :

- D'un Président, Madame Cristel de Rouvray
- De quatre Membres, dont trois administrateurs indépendants :
 - o Monsieur Alain de Rouvray,
 - o Monsieur Francis Bernard,
 - o Monsieur Charles-Helen des Isnards
 - o Monsieur Eric d'Hotelans
- D'un Secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régnier

Au cours de l'exercice 2008, le Comité de Compensation et de Nomination s'est réuni trois fois avec un taux de participation de 92%.

o **Le Comité d'Audit**

Conformément à la réglementation en vigueur, il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) Du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Le Comité d'Audit est composé :

- D'un Président, administrateur indépendant, Monsieur Charles-Helen des Isnards
- De trois Membres dont deux administrateurs indépendants :
 - o Monsieur Alain de Rouvray,
 - o Monsieur Michel de la Serre
 - o Monsieur Eric d'Hotelans
- D'un Secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régner

Au cours de l'exercice 2008 le Comité d'Audit s'est réuni six fois avec un taux de participation de 83%.

o **Le Comité Technologie et Marketing**

Le Comité Technologie et Marketing a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur les aspects de la stratégie produit, de l'organisation de la société d'édition et en particulier les méthodologies de gestion des produits et de R&D et d'analyser le potentiel des partenariats ou acquisitions technologiques et marketing.

Le Comité Technologique et Marketing est composé :

- D'un Président, administrateur indépendant, Monsieur Francis Bernard
- De trois Membres, dont un administrateur indépendant :
 - o Monsieur Alain de Rouvray,
 - o Monsieur Vincent Chaillou
 - o Monsieur Othman Larakı
- D'un Secrétaire, Monsieur Vincent Chaillou

Au cours de l'exercice 2008, le Comité Technologie et Marketing s'est réuni trois fois avec un taux de participation de 92%.

3.2.1.4. Décisions adoptées au cours de l'exercice 2008

Les décisions marquantes prises par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé, sont les décisions suivantes :

- Constatation du nouveau capital social
- Arrêté des comptes sociaux et consolidés
- Démission et cooptation de nouveaux administrateurs
- Changement du siège social
- Allocation de Stocks options et d'actions gratuites
- Mise en place du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale
- Validation des objectifs 2008/2009 des comités spécialisés du Conseil d'Administration

3.2.2. **Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques**

3.2.2.1. Environnement de contrôle

3.2.2.1.1 Organisation générale

ESI Group est un Groupe international qui compte 25 filiales, dont 19 implantées à l'international.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci

s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est similaire à celle de la société mère, ESI Group SA.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles et de réglementation propre à chaque pays, la société a mis en place une organisation favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte. Cette organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- o une organisation matricielle par métiers et marchés assurant une communication transversale de l'information ;
- o une organisation centralisée permettant le pilotage de l'activité du Groupe ;
- o le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions ;
- o une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services.

3.2.2.1.2 Les acteurs du contrôle interne

3.2.2.1.2.1 Acteurs internes à la société

- o **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est responsable de la politique de la société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

- o **Le Comité Exécutif (Group Executive Committee)**

Le Comité Exécutif assure la supervision de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

Constitution du Comité Exécutif :

Alain de Rouvray:	Président du CA et Directeur Général de ESI Group SA
Vincent Chaillou:	Administrateur et Directeur Général Délégué Division Produits,
Thomas Kisielewicz:	Vice-Président Exécutif Engineering Services
Eric Müller-Borle	Directeur Administratif et Financier et Secrétaire Général
Olivier Pradal	Directeur des Ressources Humaines Groupe

- o **Les Directions opérationnelles**

Elles supervisent en particulier les processus commerciaux et le pilotage des projets.

Leur rôle est de contrôler la mise en œuvre des procédures qui permettent d'assurer :

- la qualité du processus commercial : identification des opportunités commerciales, réseau de distribution, partenariat, réactivité, évaluation de l'intérêt économique, négociation/contractualisation et suivi de la rentabilité ;
- la qualité du pilotage des projets : évaluation de la faisabilité technique, gestion et encadrement des équipes, conformité avec les cahiers des charges, suivi de la satisfaction client, SAV.

- o **La Direction Administrative et Financière et le Secrétariat Général**

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en :

- établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions et des principales entités de la société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- la comptabilité,

Elle est en charge :

- du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- de la clôture périodique des états financiers ;
- de la consolidation du Groupe ;
- de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Le service comptable est en outre en charge de l'administration des ventes. Son responsable est en charge de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

- le contrôle de gestion ;

Le contrôle de gestion est en charge :

- de l'établissement et du suivi du budget ;
- de l'établissement du reporting périodique ;
- du contrôle interne à la fois opérationnel et financier ;

- l'audit interne ;

L'audit interne analyse l'ensemble des processus mis en œuvre dans l'entreprise afin d'identifier les principaux risques ayant un impact financier. Il évalue d'autre part l'efficacité des procédures de contrôle afin de proposer les actions correctives nécessaires.

- le service juridique ;

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litige.

Le service juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique.

Sous son contrôle, la gestion des litiges avérés est confiée à des experts externes.

Il veille également à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe (Marque, Brevet, Savoir-faire, etc...) et prend toute mesure de protection nécessaire (Dépôt de marque, Brevet etc...).

- les services généraux ;
- la direction informatique.

3.2.2.1.2.2 Acteurs externes à la société

o **Commissaires aux comptes**

Les commissaires aux comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers en fin d'exercice à l'attention des actionnaires, peuvent émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne.

o **Avocats**

ESI Group fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges. La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

3.2.2.2. Organisation des procédures de contrôle interne

▪ **Architecture du système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne chez ESI Group est principalement basé sur :

- o la mise en place d'une base de données commerciale unique (NCA), clé de voûte de l'organisation et du contrôle interne ;
- o l'existence d'un règlement intérieur et d'un code d'éthique partagé par l'ensemble du personnel ;
- o le suivi des performances de chaque unité opérationnelle à travers l'analyse du reporting mensuel ;
- o la centralisation et l'harmonisation de l'ensemble des procédures, notamment comptables et financières ;
- o le respect du principe de séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;
- o l'instauration de procédures de supervision et de délégation afin de permettre une répartition des tâches et des responsabilités.

▪ **Le système d'information**

L'amélioration constante du système d'information afin d'optimiser, fluidifier et sécuriser les processus opérationnels, de contrôles et le partage des connaissances fait partie des objectifs stratégiques de ESI Group.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, et notamment l'ensemble de la comptabilité générale et analytique, sont principalement produits à partir du système de gestion.

Afin de répondre à ses besoins spécifiques, ESI Group a cependant mis en place divers logiciels spécifiques d'éditeurs reconnus dans les domaines de :

- la gestion des immobilisations,
- l'établissement des rapprochements bancaires,
- l'établissement de la consolidation,
- la gestion de la paye.

Le système de gestion intégré permet à ESI Group SA de centraliser l'ensemble des flux financiers en provenance des filiales et d'assurer une supervision effective des différentes comptabilités. Néanmoins, pour la plupart, les filiales comptabilisent leurs propres opérations et s'assurent de la correcte remontée des informations comptables et financières vers la société mère.

3.2.2.3. Maîtrise des risques

▪ Cartographie des risques et certification ISO9001 :2000

Au travers de ses procédures qualité, la société certifiée ISO 9001:2000, a mis en œuvre une politique de gestion des risques, qui permet de limiter au maximum les impacts liés à un éventuel sinistre. En complément la société a initié une démarche de cartographie des risques.

▪ Assurance et couverture des risques – Généralités

ESI Group a contracté une police d'assurance qui prend en charge, après un dommage direct causé aux matériels, les frais de reconstitution des informations, les frais supplémentaires d'exploitation ainsi que les pertes d'exploitations (perte de marge brute résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption ou la réduction de l'activité de l'entreprise).

Pour les filiales étrangères, les dommages relevant du volet de garantie Responsabilité Civile Exploitation et notamment les dommages relevant des garanties dites « employer's liability » et/ou « workmen's compensation » et les risques de circulation automobile sont exclus de la garantie.

La police française (siège et filiales) ne se substitue pas à celles qui, à l'étranger seraient souscrites conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

3.2.2.4. Principales procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Le Groupe établit trimestriellement ses comptes consolidés. Le Chiffre d'affaires est publié trimestriellement et les résultats tous les semestres. Un budget pour l'ensemble du Groupe est établi en début d'exercice et suivi mensuellement.

Les principales procédures relatives au contrôle des informations comptables et financières sont résumées ci-après.

3.2.2.4.1 Processus de consolidation

Le processus de production des états financiers consolidés est assuré par :

- des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- un planning de remontée des informations et d'un calendrier des travaux à effectuer par les intervenants ;
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation spécialisé ;
- la séparation des activités d'élaboration de la consolidation, effectuées par le responsable comptable, des activités de contrôle effectuées par le Directeur Administratif et Financier ;
- l'assistance d'experts comptables pour tous les points sensibles et techniques, notamment à l'étranger ;
- une revue limitée des comptes consolidés semestriels au 31 juillet et un audit des comptes consolidés clos au 31 janvier effectués par les commissaires aux comptes, comprenant notamment la revue ou l'audit de l'ensemble des filiales du Groupe ;
- la réconciliation mensuelle des flux intra-groupe ;
- la visite régulière de responsables Groupe dans les filiales afin de s'assurer de l'harmonisation des procédures et des informations remontées ;
- une revue des comptes consolidés annuels par le Conseil d'Administration.

3.2.2.4.2 Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan défini par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sur deux trimestres sont effectuées à fréquence mensuelle.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting mensuel, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la société. Il s'agit entre autres des 4 indicateurs suivants :

- les prises de commandes Licences et Services,
- la production réalisée en Services et le backlog,
- l'évolution des effectifs et l'évolution du coût moyen des équipes
- la situation de trésorerie et prévision à trois mois.

3.2.2.4.3 Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité de la direction financière qui s'assure de :

- la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles pour ce qui concerne les Licences ;
- l'exactitude des éléments de facturation ;
- l'exhaustivité des prestations facturées pour les Services notamment.

3.2.2.4.4 Processus de gestion du risque clients

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- en aval, par une procédure de relance régulière adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen (DSO) permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients des différentes filiales.

3.2.2.4.5 Processus de gestion de la trésorerie

Le Directeur Administratif et Financier est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- la rentabilité et le risque des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

La position de trésorerie de chaque entité est centralisée chaque semaine et une prévision trimestrielle consolidée est établie chaque mois.

3.2.2.4.6 Processus de gestion de la paye

Le processus de paye permet :

- le traitement des divers éléments variables entrant dans le calcul des salaires,
- la remontée en comptabilité des informations de paye ;
- le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- la conformité avec les obligations déclaratives en matière sociale.

3.2.2.5. Poursuite des travaux sur 2009

Conformément à la démarche progressive adoptée par ESI Group pour répondre aux exigences de la Loi de Sécurité Financière et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, les travaux menés dans le cadre du projet interne seront poursuivis au cours de l'exercice 2009, et notamment :

- l'identification et la documentation détaillée des contrôles sur les processus de la société,
- la vérification de la pertinence et de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles,
- la mise en place d'actions correctives permettant de remédier aux déficiences constatées, le cas échéant.

3.2.3. *Limitation des pouvoirs du directeur général et du Directeur Général Délégué*

Le Conseil d'Administration ayant choisi de confier la direction générale au président du Conseil d'administration, il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

En revanche, les pouvoirs du Directeur Général Délégué, aux fins d'agir pour la société en tant que représentant légal et commercial, ont été délégués par le Président du Conseil d'Administration pour :

- 1- Généralement représenter la société dans toutes les démarches courantes des affaires d'ESI Group vis-à-vis des tiers et dans le respect des procédures du Groupe ESI,
- 2- Passer tout accord ou contrat commercial pour le compte de la société ESI Group, dans les limites de son territoire commercial et de sa représentation commerciale,
- 3- Embaucher et licencier tout employé, mandataire, consultant, représentant commercial, distributeur ou agent ainsi que déterminer leurs pouvoirs et titre (à l'exclusion des Managers et Directeurs) et établir ou augmenter toute rémunération, commission ou pension pour toutes ces personnes ou entités légales. La rémunération annuelle ne saurait excéder un montant de 51.000 €.

En tout état de cause, le Directeur Général Délégué requiert l'approbation préalable écrite de la société pour effectuer, pour le compte de celle-ci, toutes les transactions suivantes :

- Embaucher les Managers et Directeurs et déterminer ou modifier leur rémunération annuelle ;

- Acheter ou acquérir, vendre ou aliéner, prendre ou accorder un bail, ou hypothéquer tout bien immobilier,
- Gager tout bien mobilier et créance,
- Conclure des accords de crédit,
- Engager la société ESI Group à prendre des emprunts monétaires (excluant l'utilisation d'un découvert bancaire accordé à la société ESI Group)
- Créer, participer, ou tout autre engagement, dans d'autres sociétés, accepter la direction d'autres sociétés, établir ou dissoudre des filiales et disposer des intérêts participatifs,
- Faire une proposition pour une fusion légale,
- Accorder des emprunts monétaires,
- Engager la société ESI Group en tant que caution ou en tout autre cas de dettes envers des tiers,
- Conclure la résolution de tout litige et conduire des actions légales, à l'exception de recouvrement de créances, dans les démarches courantes de la société ESI Group à l'exception des démarches urgentes telles que les démarches conservatoires et provisionnelles qui ne peuvent être ajournées dans l'intérêt de la société ESI Group,
- Souscrire à des régimes de retraite au profit des salariés de la société ESI Group,
- Vendre ou aliéner, acheter ou acquérir, transmettre ou hypothéquer les actifs de la société ESI Group ayant une valeur d'un montant supérieur à 38.000 €,
- Conclure un contrat commercial ou une transaction d'un montant supérieur à 152.000 €, à l'exception des contrats inter compagnies émis par ESI Group que Monsieur Vincent Chaillou pourra signer sans limitation de montant,
- En général, faire toutes les démarches afférentes à la société ESI Group d'un montant supérieur à 23.000 €,
- En général conclure tout accord ou transaction impliquant d'autres sociétés du Groupe ESI, clients ou partenaires et allant au-delà du territoire et de la délégation commerciale de la société ESI Group.

3.2.4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs ne perçoivent que des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale. Leur répartition s'effectue, sur proposition du Comité de Compensation et de Nominations au Conseil d'Administration, selon des critères de fréquence des réunions, d'assiduité et de participation ou de présidence de comités spécialisés et après validation par l'Assemblée Générale annuelle.

Le Président -Directeur Général et le Directeur Général Délégué perçoivent une rémunération fixe et une part variable. Le Directeur Général Délégué peut également bénéficier de l'attribution d'actions gratuites.

3.2.4.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

En vertu des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons de la rémunération totale perçue par Monsieur Alain de Rouvray, Président-Directeur Général de la société et par les autres mandataires sociaux au cours de l'année 2008 tant au titre des mandats sociaux que des contrats de travail.

Les jetons de présence	FY07	FY08
Administrateur	Montant	Montant
Monsieur Alain de Rouvray	5 000	10 000
Monsieur Jacques Dubois	5 000	6 375
Monsieur Vincent Chaillou	5 000	6 000
Monsieur Yves de Balmann	12 500	0
Madame Cristel de Rouvray	7 500	16 469
Monsieur Bernard Louis Roques	5 000	0
Monsieur Michel Barbier de la Serre	7 500	10 625
Monsieur Francis Bernard	5 000	21 000
Monsieur Charles-Helen des Isnards	0	18 984
Monsieur Othman Laraki	3 333	10 775
Total	55 833	100 228

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2008 avait décidé, par le biais de sa huitième résolution, d'un montant de 125.000 € au titre de rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence.

3.2.4.2. Rémunération du Président Directeur Général et Directeur Général Délégué

Salaires des mandataires sociaux FY 2008

Mandataires Sociaux et Fonctions (montants bruts)	Salaires versés par la Société (en €)	Avantages en nature versés par la Société (en €)	Jetons de présence	Rémunérations versées par des sociétés contrôlées (€)
Monsieur Alain de Rouvray Président et Directeur Général	225 210	7 876	10 000	5 478
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	191 736	7 033	6 000	

Salaires des mandataires sociaux FY 2007

Mandataires Sociaux et Fonctions (montants bruts)	Salaires versés par la Société (en €)	Avantages en nature versés par la Société (en €)	Jetons de présence	Rémunérations versées par des sociétés contrôlées (€)
Monsieur Alain de Rouvray Président et Directeur Général	207 949	7 372	5 000	5 478
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	165 983	6 355	5 000	

3.2.4.3. Allocations d'options et d'actions gratuites

Allocations et levées d'options de souscription d'actions des Mandataires Sociaux (Liste Nominative)

Bénéficiaires	Sociétés et fonctions concernées	Nombre d'options de souscription d'actions consenties
		Plan n°9 AGM 29/06/2006 Prix d'attribution 8,86 €
V. Chaillou	ESI Group Directeur Général Délégué et Administrateur	32 000

Allocations d'actions gratuites aux Mandataires Sociaux (Liste Nominative)

Bénéficiaires	Sociétés et fonctions concernées	Nombre d'actions gratuites consenties
		Plan n°11 AGM 28/06/2007 Prix d'attribution 3 €
V. Chaillou	ESI Group Directeur Général Délégué et Administrateur	5 348

Allocations d'options d'achat d'actions des Mandataires Sociaux (Liste Nominative)

Bénéficiaires	Sociétés et fonctions concernées	Nombre d'options d'achat d'actions consenties
V Chaillou	ESI Group Directeur Général Délégué et Administrateur	Plan n°4
		Prix d'attribution 16.98 €
		3 000

3.2.5. *Reference à un code de gouvernance*

Le Conseil d'Administration, sous la conduite du Président, adopte une Charte de gouvernance qui est également le Règlement intérieur du Conseil.

Les règles de fonctionnement du Conseil sont dans l'ensemble conformes aux pratiques recommandées par le « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » tel que défini par l'AFEP/MEDEF (www.medef.fr). Le Conseil regrette qu'il n'existe pas de Code adapté aux valeurs moyennes.

En comparant ses pratiques avec les recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Conseil apporte les commentaires suivants :

- durée du mandat d'administrateur fixée à 6 ans (recommandation AFEP/MEDEF / 4 ans) : même si la durée des cycles dans l'activité d'ESI Group peut justifier une plus longue durée des mandats, ce point sera étudié par le Conseil et une modification des statuts éventuellement proposée à l'Assemblée des actionnaires.
- présence d'administrateurs indépendants : le Conseil est composé de plus de la moitié d'administrateurs indépendants et les critères d'indépendance retenus sont conformes à ceux du Code AFEP/MEDEF.
- évaluation des travaux du Conseil : une démarche sera progressivement mise en place avec une première évaluation au cours de l'exercice 2009.
- Règlement intérieur : une refonte du précédent règlement intérieur est en cours et sera soumise à l'approbation du Conseil au cours de l'exercice 2009.
- contrat de travail du Directeur Général : la société n'a pas, à ce jour, mis en œuvre la recommandation de mettre fin au contrat de travail du Directeur Général qui a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de l'entreprise. Le renouvellement de son mandat interviendra à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

3.2.6. *Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale*

Tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission ou, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la société,
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les Actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Annexe I : Liste des mandats détenus par les administrateurs d'ESI Group

- Administrateurs indépendants

Monsieur Michel BARBIER de la SERRE :

- Gérant de ALUTHEA Services SNC
- Président de ALUTHEA Sas
- Président de ALUTEC
- Gérant de TECALU (Tunisie)
- Président du Conseil de Surveillance de CAPELLE Sas
- Gérant de FUNDICAO DE EVORA
- Administrateur du CTIF
- Administrateur des Fondateurs de France
- Administrateur de l'Association ETHIC

Monsieur Francis Jacques BERNARD :

- o Administrateur de la société DEM-Solutions
- o Président de l'Association des anciens de Dassault Systèmes (DSAA)

Monsieur Othman LARAKI :

- o Administrateur de la société TECH 21
- o Administrateur de BASES, association d'étudiants à Stanford University
- o Président de la société MixerLabs Inc

Monsieur Charles-Helen des ISNARDS :

- o Administrateur de la société Nature et Découverte
- o Administrateur de la société LBD
- o Administrateur de l'association Les Arts Florissants

Monsieur Eric d'HOTELANS :

- o Vice-Président du Directoire du Groupe M6

Administrateurs Internes

Madame Cristel de ROUVRAY :

- o Administrateur de la société ESI US Holdings
- o Administrateur de la société MINDWARE

Monsieur Alain de ROUVRAY :

- o Président du conseil d'administration de la société Engineering Systems International France
- o Administrateur de la société STRACO
- o Président du conseil d'administration de la société ESI Italia
- o Président du conseil d'administration de la société MECAS
- o Président du conseil d'administration de la société ESI UK
- o Président du conseil d'administration de la société CALCOM ESI
- o Gérant de la société ESI GmbH
- o Administrateur de la société Nihon ESI
- o Administrateur de la société Hankook ESI
- o Président du conseil d'administration de la société ESI North America Inc
- o Président du conseil d'administration de la société ESI US R&D
- o Président du conseil d'administration de la société ESI US Holding
- o Administrateur de la société ESI Software India
- o Administrateur de la société Zhong Guo ESI
- o Président du conseil d'administration de la société ESI ATE Holdings
- o Président du conseil d'administration de la société ESI ATE Technologie
- o Président du conseil d'administration de la société MINDWARE

Monsieur Vincent CHAILLOU :

- o Administrateur de la société Administrateur de la société ESI US Holdings
- o Administrateur de la société MINDWARE Inc
- o Administrateur de la société ESI North America Inc
- o Administrateur de la société ESI US R& D
- o Président du conseil d'administration de la société ESI Software India
- o Administrateur de la société ESI ATE Holdings
- o Administrateur de la société ESI ATE Technologie

3.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

DELOITTE MARQUE & GENDROT
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CÉDEX

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 PARIS-LA DÉFENSE CÉDEX

ESI GROUP

Société Anonyme

100-102, avenue de Suffren
75015 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L.225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
de la société ESI GROUP**

Exercice clos le 31 janvier 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société ESI GROUP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Claude BERRIEX

Christine VITRAC

3.4. CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS AU NIVEAU DES ORGANES SOCIAUX

3.4.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration

Au 26 Juin 2008, date de l'Assemblée Générale de la Société, le total des titres détenus par les membres du Conseil d'Administration dans le capital d'ESI Group s'élève à 1.940.993 actions soit 33,09% du capital et 3.878. 486 droits de vote soit 48.27% des droits de vote.

3.4.2. Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction

Néant

3.4.3 Pactes d'actionnaires

Une convention a été signée, le 25 octobre 2000, entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), les Membres de son groupe familial composé de Madame Amy de Rouvray, Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, Monsieur Jacques Dubois (Administrateur et cofondateur) et Monsieur Philippe Billaud en qualité d'actionnaires d'ESI Group.

Les parties signataires ont indiqué que cette convention visait à formaliser un accord de concert existant entre eux dès le moment de l'admission des titres ESI Group sur le Nouveau Marché.

Ce pacte d'actionnaire a fait l'objet d'une publication dans LA TRIBUNE en date du vendredi 27 octobre 2000, après décision du CMF n° 200C1608 en date du 27 octobre 2000.

Ce pacte comporte un droit de préemption mutuel.

Sont exclues du champ d'application du droit de préemption, les cessions au profit des héritiers d'un actionnaire signataire personne physique en cas de décès, ainsi que les cessions entre membres de la famille de Rouvray, parties au pacte.

Ce pacte contient également :

- une obligation alternative de rachat ou de cession de participation :

Chaque partie signataire s'engage irrévocablement envers Monsieur Alain de Rouvray, dans l'hypothèse où celui-ci envisagerait de céder la totalité de la participation qu'il détient ou qu'il viendrait à détenir dans ESI Group :

- soit à exercer le droit de préemption dans les conditions prévues par le pacte ;

- soit à céder, consécutivement à la renonciation de l'exercice de ce droit, la totalité de sa propre participation au prix de cession.

- un engagement de concertation préalable à l'acquisition de toute action supplémentaire qui serait de nature à entraîner l'obligation solidaire des membres du pacte de déposer un projet d'offre publique.

En vertu notamment de cet engagement, les parties déclarent agir de concert.

Dans le cadre de la loi « Dutreil », une convention a par ailleurs été signée le 22 décembre 2003 entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, en qualité d'actionnaires d'ESI Group. Ce pacte représente 28,46% du capital et 41,22% des droits de vote et porte sur un engagement collectif de conservation à concurrence de la moitié de leurs valeurs pour une durée minimum de 6 ans.

4. RAPPORT DE GESTION

4.1. ACTIVITE DE L'EXERCICE FY08

4.1.1. Principaux éléments

- **Evolution du mix produits en faveur des services, en ligne avec la stratégie groupe**

Le développement d'ESI Group entraîne dans cette phase une évolution progressive du mix produits en faveur des Services.

En effet, la croissance soutenue de l'activité Services reflète :

- la sensibilité croissante des acteurs économiques à la simulation numérique réaliste devenue une nécessité compétitive, créant une demande croissante de logiciels dédiés,
- le caractère unique du savoir-faire et de l'expérience d'ESI Group pour accompagner la nécessaire mutation méthodologique sous forme de services à haute valeur ajoutée.

Le leadership d'ESI Group dans les Services devrait se traduire par plusieurs effets favorables :

- le renforcement de la marge brute de l'activité Services liée au haut niveau d'expertise ; la marge brute de l'activité Services à fin 2008/09 s'est ainsi élevée à 33,5% contre 32,0% à fin 2007/08.
- l'accélération à terme des ventes de Licences induites par l'accompagnement des Services et le transfert technologique vers les donneurs d'ordres et leurs sous-traitants.

- **Amplification de l'adoption de solutions intégrées auprès des clients grands comptes**

ESI Group a continué de se renforcer au sein de ses clients grands comptes par le déploiement de nouvelles solutions. Le chiffre d'affaires réalisé auprès de ses 10 premiers clients ressort en croissance de +11%, reflet de la prédominance stratégique des solutions d'ESI Group auprès de ses principaux donneurs d'ordres qui ont ainsi choisi de renforcer leurs bases installées afin de tirer partie, dans un contexte de crise, des gains très significatifs de temps et de productivité mais aussi d'innovation permis par la mise en œuvre de ces solutions.

- **Acquisition et intégration de Vdot**

Vdot est un logiciel américain de gestion dynamique des processus et des projets innovants de l'industrie. Au travers de cette acquisition, ESI Group ajoute un composant essentiel et fortement compétitif à son système VisualDSS d'aide à la décision pour l'ingénierie IA0. Cette plateforme d'exécution facilite pour les équipes le respect du planning et sécurise le transfert et la bonne intégration des données. Il permet une prise de décision rapide et fiable par tous les acteurs du PLM en général et de la simulation numérique en particulier, permettant la finalisation accélérée des projets et l'augmentation de leur degré d'automatisation et de flexibilité. ESI Group utilise déjà en interne cet outil sur ses nouveaux projets afin d'optimiser ses propres processus de développement.

- **Acquisition et intégration de Mindware Engineering**

Société américaine leader dont le siège est aux Etats-Unis, Mindware est un acteur reconnu notamment dans les services d'ingénierie dans le domaine de la dynamique des Fluides (Computational Fluid Dynamics (CFD)), mais aussi dans l'interaction fluide / structure et en gestion de données. Mindware bénéficie de relations fortes avec ses clients dans les secteurs Automobile, Aéronautique et Défense auxquels elle fournit des solutions basées sur la simulation pour la conception et le développement de leurs produits industriels. Mindware opère sur trois continents, principalement aux Etats-Unis, mais aussi en Europe et en Inde.

Cette acquisition permet ainsi à ESI Group d'accélérer l'adoption du prototypage virtuel dans le marché CFD de la conception basée sur la simulation.

Mindware a réalisé un chiffre d'affaires 2008 estimé (proforma) à environ 6.9M\$, en progression de plus de 20%, avec une rentabilité opérationnelle supérieure à 10%.

- **Création de la société ESI Italia**

Le 11 septembre 2008, ESI Group a procédé à la création de la société ESI Italia. Cette nouvelle filiale, qui s'inscrit dans la stratégie de consolidation du réseau de distribution, permet à ESI Group un renforcement de sa présence sur le marché à fort potentiel du Sud de l'Europe. Le Groupe était déjà présent en Italie depuis de nombreuses années au travers d'agents et de distributeurs. La création d'ESI Italia va permettre d'identifier de nouveaux clients et de largement renforcer les contacts avec les clients et partenaires existants.

Voir le chapitre 7 en complément présentant les " Communiqués de presse " de l'exercice.

4.1.2. Résultats des comptes consolidés

4.1.2.1. Examen du résultat

Les éléments financiers consolidés ci-après sont présentés dans le référentiel IFRS.

4.1.2.1.1

Chiffres clés consolidés (en k€)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros)	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 janvier 2009	31 janvier 2008	31 janvier 2007
Licences et maintenance	52 591	53 894	53 157
Consulting	17 198	14 646	12 577
Autres	365	313	283
Chiffre d'affaires	70 154	68 853	66 017
Coût des ventes	(19 971)	(18 944)	(17 851)
Frais de recherche et développement	(12 244)	(13 581)	(13 396)
Frais commerciaux et marketing	(22 528)	(21 921)	(20 259)
Frais généraux et administratifs	(9 888)	(8 540)	(8 678)
Dotations pour dépréciation des actifs incorporels	(153)	(195)	(209)
Résultat opérationnel	5 370	5 672	5 625
Produits d'intérêt	174	161	219
Charges d'intérêt	(928)	(916)	(678)
Gains et pertes de change	979	(1 667)	(1 132)
Résultat financier	225	(2 422)	(1 591)
Résultat avant impôts	5 595	3 250	4 033
Impôts sur les résultats	(1 290)	(882)	(1 507)
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 305	2 368	2 527
<i>Part des Intérêts minoritaires</i>	94	41	86
Résultat net part groupe	4 211	2 327	2 440

Résultat net par action (en unité monétaire €)	0,77	0,41	0,43
Nombre moyen d'actions	5 436 387	5 622 662	5 651 425
Résultat net dilué par action (en unité monétaire €)	0,77	0,41	0,43
Nombre moyen d'actions diluées	5 436 387	5 622 662	5 695 298

4.1.2.1.2

Présentation générale

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel 2008/09 d'ESI Group s'établit à 70,2 millions d'euros, en hausse de +1,9% en réel et de +1,8% à taux de change constants. Compte tenu de l'évolution des différentes devises, la situation de change a eu un impact globalement neutre sur la totalité de l'exercice. Hors croissance externe, la progression du chiffre d'affaires aurait été de +1,2%. En effet, il est à noter que 0,5 million d'euros du chiffre d'affaires est à imputer sur les acquisitions (Vdot et Mindware) réalisées sur la fin de l'exercice fiscal. Consolidée depuis le 15 octobre 2008, Vdot contribue ainsi à hauteur de 0,1M€ au chiffre d'affaires Licences, tandis que Mindware, consolidée depuis le 16 décembre 2008, contribue à hauteur de 0,4 M€ à l'activité Services.

Le chiffre d'affaires Licences s'établit à 52,6 millions d'euros, en baisse de -2,4% et de -2,6% hors croissance externe. La croissance de +2,3% de la base installée se traduit par la progression du taux de récurrence qui reste élevé et ressort à 77% contre 76% sur l'exercice précédent.

L'activité Services signe un nouvel exercice de forte croissance avec une progression de son chiffre d'affaires de +17,4% et de +14,8% en croissance purement organique. En conséquence, la répartition de l'activité poursuit son évolution au profit de l'activité Services à haute valeur ajoutée qui représente désormais 25% du chiffre d'affaires.

Sur le plan géographique, la répartition de l'activité est quasi stable avec 49% du chiffre d'affaires réalisé en Europe, 35% en Asie et 16% en Amérique. 82% du chiffre d'affaires a été réalisé à l'international.

Au niveau sectoriel, 40% des prises d'ordres ont été réalisées dans le secteur automobile, 24% dans l'industrie lourde, 8% dans l'aéronautique et 6% dans la défense. Cette répartition sectorielle inchangée atteste des bénéfices de l'utilisation des solutions ESI Group par les grands constructeurs automobiles et leurs sous-traitants, et de leur nécessité, en dépit du contexte économique de crise qui les affecte particulièrement.

Marge brute et coûts opérationnels

La marge brute progresse de +0,5% (+0,3 M€) et atteint 50,2 M€. Elle représente 71,5% du chiffre d'affaires, contre 72,5% en 2007. Cette évolution du taux de marge global est uniquement due à l'évolution de la répartition de l'activité entre Licences et Services (Mix-produit), car les taux de marge de chacune de ces activités sont en progression (84,2% en 2008 contre 83,7% en 2007 pour l'activité de vente de licences et 32,4% en 2008 contre 31,4% en 2007 pour les services).

En ce qui concerne les autres coûts opérationnels, (Research & Development (R&D), Sales & Marketing (S&M), et General & Administrative (G&A)), l'augmentation (+1,3%) reste inférieure à la croissance du chiffre d'affaires. Les charges R&D régressent de 9,8% essentiellement en raison de la progression du CIR (Crédit d'Impôt Recherche). Les charges de S&M restent stables hors effet de dépréciation des risques clients, compte tenu de la crise économique et d'une appréciation prudente du risque (Chine en particulier). Les charges G&A progressent de plus de 15% en raison de coûts non récurrents. La progression hors coûts non récurrents (4,7%) reste supérieure à la progression du Chiffre d'Affaires.

Résultats

La progression de l'ensemble des charges a été de +2,5% et a entraîné une régression du résultat opérationnel de -5,3% à 5,37 M€ (soit 7,7% du chiffre d'affaires) vs 5,67 M€ (8,2% du chiffre d'affaires) pour l'exercice précédent et dans le même référentiel IFRS.

Le résultat financier est positif de 0,2 M€ contre une charge de 2,4M€ en 2007. La charge liée au coût de la dette est restée stable. La variation principale a pour origine le résultat de change et plus particulièrement l'effet des couvertures sur l'USD et le KRW.

Le taux d'imposition du groupe (Impôt divisé par le résultat avant impôt) ressort ainsi à 23,1% contre 27,1% pour l'exercice précédent. Cette baisse du taux d'imposition est principalement due à l'activation de reports déficitaires des exercices précédents aux Etats-Unis. Cette amélioration n'a pas vocation à se reproduire pour les exercices à venir. On constate donc une progression du montant de l'impôt de 46,2% qui est inférieure à la progression du résultat avant impôt (+72,2%)

En définitif le résultat net part du groupe progresse de 81% à 4,2 M€ pour représenter 6,0% des ventes contre 3,4% pour l'exercice 2007 (2,3M€).

4.1.2.2. Situation Financière – Bilan Consolidé

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 61,5M€ au 31 janvier 2009 contre 58,3 M€ au 31 janvier 2008, assurant ainsi largement le financement des actifs non courants (55,4M€ au 31 janvier 2009 contre 49,7 M€ au 31 janvier 2008).

La dette financière au sens large (dette bancaires, dette de crédit-baux) pour la partie long terme et court terme est restée stable en 2008 par rapport à 2007 (12,1 M€ contre 12,0 M€). La mise en place du crédit syndiqué en avril 2007 a permis de financer de nouvelles acquisitions stratégiques (Vdot, Mindware) tout en lissant la charge des remboursements d'emprunts. La partie court terme des emprunts financiers a ainsi été diminuée pour s'établir à 2,5 M€ au 31/1/2009 contre 6,7 M€ au 31/1/2008.

Les immobilisations incorporelles (écarts d'acquisition, logiciel, frais de développement) représentent toujours l'essentiel des actifs immobilisés du Groupe : 44,2 M€ en 2008 (soit 80% des actifs non courants) contre 40,1 M€ en 2007 (soit 81% des actifs non courants). Nous vous rappelons que les frais de développement sont amortis sur une période de 12 à 24 mois à compter de la date de sortie prévue de la version. Les autres actifs incorporels ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation fondé sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les annexes comptables indiquent le détail de ces postes et les règles d'évaluation qui leurs sont appliqués.

Les autres postes du bilan présentant des particularités sont les autres créances courantes qui augmentent fortement (+1,9 M€) en raison principalement du Crédit d'Impôt Recherche. Les autres passifs non courants représentent les provisions comptabilisées par le Groupe pour faire face à ses engagements sociaux (IDR en France et autres engagements au Japon en Corée et en Inde). Les informations détaillées sur ce poste sont indiquées dans l'annexe des comptes consolidés.

Le bilan reste ainsi bien équilibré bien que la trésorerie disponible ait diminuée pour s'établir à 8.6 M€ au 31 janvier 2009 contre 13.1 M€ au 31 janvier 2008.

4.1.2.3. Maîtrise des risques

Risques pays et risques de change

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2009, 51% de son chiffre d'affaires en dehors de l'Europe, soit 35% sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 16% sur la zone Amérique (essentiellement Etats-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones, en particulier en Asie qui a connu ces dernières années des perturbations économiques substantielles.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2009, 53% des revenus ont été générés en monnaie de la zone Euro, 17% en USD (Dollar américain), 22% en JPY (Yen japonais), 5% en KRW (Won coréen).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux ainsi que les actifs en devises prévus dans le cadre du budget sur la base du taux retenu budgétairement. Les incidences sur le résultat financier ont été détaillées dans la note 4.5 de l'annexe. Le tableau ci-dessous récapitule les positions de bilan et les flux dans les trois principales devises étrangères du Groupe (USD, JPY et KRW).

Risque de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Inférieur à 1 an	1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	TOTAL
Passif financier à taux fixe	-320	-974	-	-1 293
Passif financier à taux variable	-2 276	-8 299	-	-10 575
Actif financier à taux variable	1 206			1 206
Position nette avant gestion	-1 389	-9 273	-	-10 662
Hors bilan				-
Protection à la hausse à 5,3868%	1 311	3 874		5 185
Plancher à la baisse à 4,55%	1 311	3 874		5 185
Position nette après gestion	-78	-5 399	-	-5 477
Sensibilité à 1% de baisse	1	54	-	55

Le montant des lignes de crédit court terme utilisées par le Groupe s'élève respectivement à 0 K€ au 31 janvier 2009, K€ 3 773 au 31 janvier 2008 et K€ 3 974 au 31 janvier 2007.

Au 31 janvier 2009, 2008, et 2007, le taux moyen pondéré des emprunts bancaires s'établit respectivement à 5,42%, 5,96%, et 5,52%.

Au 31 janvier 2009, la société dispose d'une couverture de taux sur sa dette moyen terme en USD conclue en juillet 2007, sous la forme d'un « tunnel » présentant un « floor » de 4.55% et un « cap » de 5.3868%. Ainsi, le Groupe paiera le taux de référence au prix du marché entre 4.55% et 5.3868% ; si le taux de référence descend en dessous de 4.55% le Groupe paiera 4.55% et s'il s'élève au-dessus de 5.3868%, le Groupe paiera 5.3868%. Cette couverture a pris effet le 26 octobre 2007 et se terminera à l'issue du remboursement de la dette en USD prévu le 26 avril 2012. Chaque échéance, tel qu'indiqué ci-dessus, est couverte en totalité.

Au 31 janvier 2009 la société n'a pas encore mis en place de couverture de taux sur son emprunt en taux variable en EUR dont le montant s'élève à 5 390 K€. Le remboursement de cette dette est semestriel. Le taux applicable est Euribor 6 mois +1.80%.

Le Groupe possède une équipe financière à même de suivre et de gérer le risque de taux, mais compte tenu de la petite quantité d'opérations, ne dispose pas d'outils particuliers pour suivre ce risque.

Trésorerie / Financement

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 5.9 M€ en progression de 3.4M€ par rapport à l'exercice précédent. Cependant la forte variation du BFR a réduit le montant de la trésorerie disponible générée par l'exploitation à 1,2M€. Cette forte variation a pour principales origines l'augmentation des créances court terme notamment celles liées au CIR pour 1.9M€ ainsi que la décroissance des dettes court terme liées (dettes sur salaires, produits constatés d'avance, tva pour 2.1M€. Techniquement les variations de taux de clôture des sociétés consolidés ont également impacté le BFR pour 1.6 M€. Enfin on notera que le Groupe avait cédé une créance pour 2M€ en 2007 ce qui a mécaniquement un impact sur la variation du BFR.

Les investissements courants (renouvellement) ont un impact de 1.6M€ d'un montant similaire à l'exercice précédent. L'acquisition de la société Mindware et du logiciel Vdot (investissements stratégiques) a pesé pour environ 4 M€.

Enfin la société a racheté ses propres actions pour un montant de 1.5M€.

En définitif la trésorerie du Groupe a régressé de 4.5M€ pour s'établir à 8.6M€.

4.1.3. Recherche et développement

4.1.3.1. Coûts de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Une immobilisation résultant des dépenses de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque les critères suivants sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de cet actif démontrée ;
- l'entreprise a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- intention et capacité financière et technique à mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la Société ;
- disponibilité des ressources techniques et financières pour achever le développement de l'actif ;
- évaluation fiable des coûts attribuables à cet actif.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement ayant fait l'objet d'une immobilisation sont amorties sur une durée de 12 à 24 mois.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	FY09	FY08	FY07
Frais de développement immobilisés sur la période	14 379	15 408	14 510
Frais de développement amortis sur la période	-12 997	-14 063	-12 687
Impact net de l'immobilisation des frais de développement	1 381	1 345	1 823
Charges R&D IFRS portées au Compte de Résultat	-12 244	-13 581	-13 396
Annulation impact net de l'immobilisation des frais de développement	-1 381	-1 345	-1 823
Annulation impact Crédit Impôt Recherche	-1 785	-790	-618
Frais R&D engagés au cours de la période	-15 410	-15 716	-15 837
Frais R&D engagés au cours de la période	-15 410	-15 716	-15 837
-dont frais portés en charges directes	-1 031	-308	-1 326
-dont frais immobilisés	-14 379	-15 408	-14 510
Dotations aux amortissements sur production immobilisée	-12 997	-14 063	-12 687
Charges directes de l'exercice	-1 031	-308	-1 326
Crédit Impôt Recherche	1 785	790	618
Total Frais de R&D comptabilisés en charge dans l'exercice	-12 244	-13 581	-13 396

La politique de Recherche et de Développement (R&D)

La R&D délivre les produits en ligne avec la stratégie de la compagnie, les besoins du marché et la compétitivité des solutions ESI :

- les solutions métiers pour supporter la physique réaliste par modèle de simulation (1G)
- les filières de composants pour gérer les processus et les meilleures pratiques par domaine de conception (2G)
- les filières de prototypage total couvrant l'ensemble des domaines de processus du système en synchronisation avec le processus PLM du client (3G)

La politique de R&D agit :

- en support du business model pour supporter les corrections du produit dans l'utilisation des produits, dans des limites nouvelles ou sur des plateformes informatiques nouvelles ou en évolution pour assurer le renouvellement de la base installée,
- en support de nouveautés (améliorations produits) pour permettre l'extension de la base installée ou de conquérir de nouveaux clients avec les produits existants,
- en support de l'innovation (nouveaux produits) pour permettre de nouveaux produits sur le marché.

La direction de la R&D alloue un niveau d'investissement selon la maturité du produit :

- pour les produits matures pour assurer la maintenance, les améliorations produits l'industrialisation d'innovations majeures et les livraisons de nouveaux produits pour en assurer la compétitivité,
- pour les produits émergents répondant à un appétit de marché plus important en constituant un accélérateur de croissance pour assurer une adoption plus rapide de ces produits en milieu industriel,
- pour les produits innovants en amplifiant les contrats de recherche obtenus auprès de clients leader pour assurer la viabilité de ces nouveaux outils à l'état de recherche et amplifiant le cas échéant les possibilités de succès commerciaux,
- en assurant une veille technologique pour supporter l'ensemble des produits.

La direction de la R&D mène une approche duale spécifique/ générique pour répondre à différents objectifs :

- assurer la généricité du produit pour couvrir de multiples besoins dans de multiples segments industriels
- assurer une compétitivité et productivité de nos produits en ciblant des applications métiers spécifiques
- maximiser les synergies inter produits pour faciliter les sorties de versions compétitives et économiques

Enfin, la direction de la R&D s'assure constamment de l'utilisation des meilleurs outils du marché pour éviter les redondances ou l'obsolescence des solutions internes par rapport au standard du marché. En outre une balance humaine et financière multishoring s'amplifie pour réduire la dépendance des effets d'échanges associée.

4.1.3.2. Propriété intellectuelle (brevets et licences)

L'essentiel des actifs d'ESI Group réside en des logiciels et bases de données qui sont de fait protégés par le droit d'auteur et par des dispositions spécifiques en faveur des producteurs de bases de données.

Esi Group détient de plus quelques brevets.

La Société est propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à son activité principale. De plus, elle est titulaire de contrats de licence d'exploitation ou de distribution pour certains produits tiers, soit intégrés dans son offre (mais pour lesquels des solutions de substitution pourraient être envisagées en cas d'interruption), soit complémentaires, mais sans toutefois que ces compléments ne soient indispensables à l'exploitation des logiciels de la Société.

4.1.4. Présentation des comptes annuels et affectation

4.1.4.1. Présentation des comptes annuels

La société ESI Group assure à la fois le pilotage de l'ensemble des filiales et regroupe l'essentiel des activités d'édition de logiciel.

ESI Group est la société mère du Groupe et à ce titre c'est elle qui détient ou contrôle l'ensemble des participations.

Les revenus d'ESI Group sont constitués pour l'essentiel :

- 1) De royalties versées par les filiales, distributeurs et agents au titre des redevances perçues pour l'utilisation des logiciels,
- 2) De facturations effectuées auprès des clients directs au titre de la concession de droit d'utilisation et/ou de prestations de service, sur les territoires non couverts par ses filiales,
- 3) De management fees facturés aux différentes filiales dans le cadre de sa mission de pilotage,
- 4) De production immobilisée au titre des travaux de recherche et développement réalisés,

5) De cession de droits exclusifs de distribution de logiciels aux filiales.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 est une perte de 560 K€ contre un bénéfice de 4 608 K€ pour l'exercice précédent. Cette variation a principalement les origines suivantes :

- Un abandon de créance de 4.4MUSD (soit 3.4 M€) a été accordé à la filiale américaine ESI NA.
- La baisse de l'activité sur le dernier trimestre a entraîné une réduction du Chiffre d'affaires de 0.5% par rapport à l'exercice 2007
- L'augmentation des provisions pour dépréciations et pour risques a eu un impact négatif de 0.4 M€.

Le résultat financier est en amélioration bien que représentant une perte de 0.8 M€ contre une perte de 3.6 M€ en 2007
Les principaux éléments constitutifs sont les suivants :

Nature	montant
Résultat de la provision de change	-113
Résultat de change	-214
Provision sur immobilisation financière	-695
Provision dépréciation des actions propres	-292
Intérêts d'emprunts	-459
Intérêts participation salariés	-9
Interets sur financements court terme et découverts bancaires	-101
Intérêts comptes courants, créances et dettes-sociétés liées	215
Dividende esi GmbH	821
Autres produits financiers	3
Produit nets cessions valeurs mobilières	53
Total	-790

Après prise en compte de ces éléments, le résultat courant avant impôts s'élève à -1.35 M€.

La société a également enregistré un profit exceptionnel de 30 K€ se décomposant comme suit :

Nature	montant
Charges sur exercices antérieurs (ventes de licences)	-9
Crédit impôts étranger soldés	-9
Pénalités	-2
Divers	9
Reprise provision pour risque client (litige commercial)	53
Dotations amortissements exceptionnels sur immobilisations	-12
Total	30

L'impôt société s'élève à 0,3 M€ sur lequel est imputé le crédit impôt recherche qui s'élève à 1.8 M€ pour arriver à un profit d'impôt de 1.5 M€.

Après imputation du résultat exceptionnel, et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net positif s'élève à 0,2 M€, contre un bénéfice de 0.6 M€ en 2007.

Concernant la situation financière :

La situation nette de la société a progressé de 62.6 M€ à 62,8 M€ (+0,2 M€).

Le fonds de roulement quant à lui s'établit à :

Libellé	FY08	FY07
Capitaux propres	62.8	62,6
Provisions/réserve	2.3	1,9
Emprunt	10.9	6,9
Part Court Terme Emprunt	(2.3)	(2,2)
Capitaux permanents	73.7	69,2
Immobilisations nettes	54.4	48,1
Fond de roulement	19.3	21,1
Besoin en Fonds de Roulement	(13.0)	(17.3)
Trésorerie	6.3	3.8

La situation financière reste stable. Le montant des capitaux propres représentant 85% des capitaux permanent (contre 90% en 2007).

Le bilan social doit globalement se lire au regard des comptes consolidés.

4.1.4.2. Affectation

L'exercice social écoulé se traduit par un bénéfice de 186 516,63€ que nous vous proposons d'affecter comme suit:

Origine :

- Résultat de l'exercice : 186 516,63€
- Report à nouveau : 7 719 402,34€
- Total à affecter : 7 905 918,97€

Affectation : 9 325,83€ au compte de réserve légale

- 7 896 593,14 € au compte de report à nouveau

Le compte Réserve légale présentera, après affectation, un solde de 465 965,72 €.

4.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

4.2.1. Evénements postérieurs à l'exercice

Le 1^{er} février 2009, ESI Group a ouvert une filiale au Brésil dénommée « ESI South America ltd ».

Le 29 Avril 2009, ESI Group a annoncé son implantation en Tunisie par la création d'un pôle 'near-shore' de services dédiés à des projets à haute valeur ajoutée.

Comptant aujourd'hui une jeune équipe d'ingénieurs de haut niveau, issus des meilleures institutions tunisiennes (ex. Ecole Polytechnique de Tunis) et encadrée par nos experts nationaux, ce centre de compétence dispose d'une connaissance approfondie des solutions développées par ESI Group pour réaliser des prestations à fort contenu technique.

Cette implantation s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance du Groupe qui s'appuie sur :

- la montée en puissance des Services, mettant en exergue d'une part la demande d'accompagnement croissante des industriels pour la mise en place de solutions intégrées de conception par simulation, et d'autre part l'intérêt de nouveaux acteurs pour le prototypage virtuel ;
- le développement d'implantations de centres de compétences au sein de pays économiquement attractifs, offrant simultanément des niveaux de formation élevés dans les domaines scientifiques et de l'ingénierie.

ESI Group profite de cette implantation pour renforcer son partenariat stratégique avec la société tunisienne Acoustica. Positionnée initialement dans le domaine de la vibro-acoustique, cette société d'études et de conseils, d'excellente réputation, est spécialisée dans la mise en œuvre de projets de contrôle du bruit et d'activités de simulation numérique.

4.2.2. Tendances

Si le contexte actuel de crise économique généralisée obscurcit la visibilité sur la progression de l'adoption de nos solutions, en particulier sur les nouvelles prises de commandes, il met aussi en relief la solidité de la récurrence de notre activité et la confiance renforcée de nos clients. Dans une logique de concurrence exacerbée et devant la nécessité d'innover tout en réduisant les coûts et les délais, nos solutions de « End-to-End Virtual Prototyping » de logiciels et services permettent de gérer de bout en bout et avec une remarquable efficacité, le prototypage virtuel de produits industriels, depuis la création jusqu'au développement final, pour en limiter la complexité et les risques et tendre vers un prototype réel d'ultime validation « bon du premier coup ». Forts d'une structure financière solide, de la pertinence avérée de notre positionnement stratégique et commercial, en particulier chez nos clients grands comptes, nous réitérons notre confiance dans le développement d'ESI Group, la diffusion de notre offre vers des secteurs diversifiés, et la poursuite de l'amélioration de notre rentabilité.

4.3. RESSOURCES HUMAINES

4.3.1. Effectifs

Les collaborateurs d'ESI Group sont principalement des ingénieurs et docteurs de haut niveau issus des grandes écoles et universités françaises et étrangères. Au-delà de la proximité qu'ESI Group a toujours entretenue avec ces écoles et universités, le leadership et la notoriété d'ESI Group sur le marché de la simulation numérique avec intégration de la

physique de matériaux, la visibilité du Groupe procurée par sa cotation en bourse et la politique incitative qui lui est attachée, les programmes de formations continues et l'encouragement à la promotion interne dans son réseau mondial, sont autant de mesures témoignant de la volonté d'ESI Group de veiller au bien-être de ses collaborateurs et facilitant un recrutement de qualité.

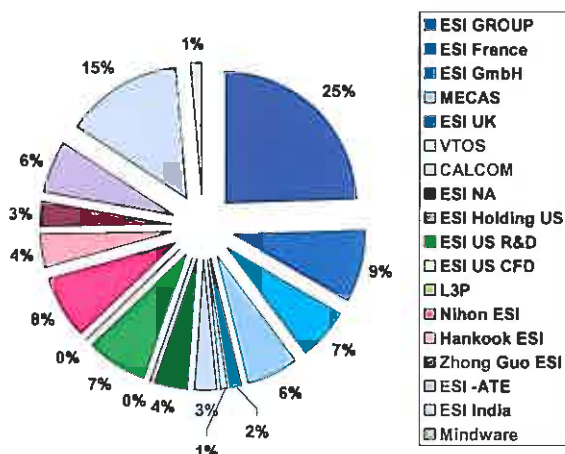
Les effectifs moyens consolidés d'ESI Group, qui étaient de 675 personnes pour l'exercice clos le 31 janvier 2008, sont de 696 personnes pour l'exercice clos le 31 janvier 2009 (uniquement contrats à durée indéterminée), soit un effectif à la hausse de 21 personnes, en prenant en compte les acquisitions au prorata temporis.

Les principales données sociales d'ESI Group

Les principales caractéristiques de cette évolution sont les suivantes :

1. Consolidation et renforcement de la présence hors de France, principalement en Inde, et en République Tchèque.
2. Poursuite de l'investissement en compétences S&M et la professionnalisation et à l'accroissement des ressources G&A
3. Progression des effectifs de production des services en liaison avec la croissance de l'activité

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du personnel par entité, par zone géographique et par grande catégorie d'activité.



• Figure 1 – Répartition du Personnel par entité

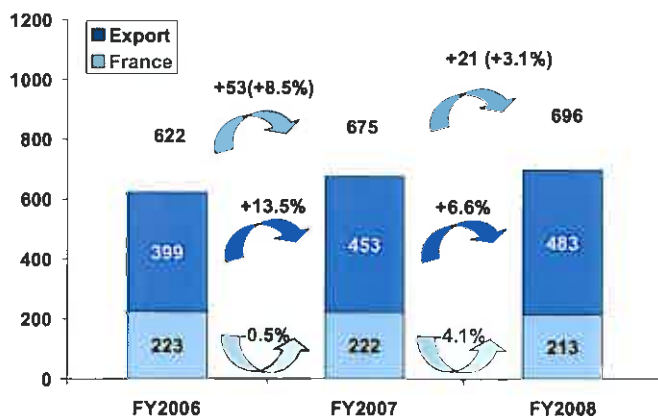
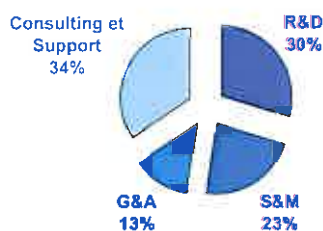


Figure 2 - Evolution du personnel sur 3 ans



Figure 3 - Répartition du personnel par zone géographique



• Figure 4 – Répartition du personnel par affectation d'activité

Il n'existe pas de bilan social au niveau du Groupe mais un rapport annuel unique en France.

Force de vente :

Sur un effectif de 696 personnes, 159 personnes sont dédiées aux activités Sales & Marketing c'est-à-dire :

Au niveau Corporate :

- Marketing produit
- Marketing Communication
- Business développement pour les ventes de produits et services associés en phase de déploiement

Au niveau de la Distribution :

- Avant-vente
- Vente directe
- Support aux clients

Un canal de vente indirect est également en place en fonction des besoins de complément de couverture soit produit soit géographique. Ce réseau est géré par le responsable de l'entité IBU (International Business Unit).

Ressources R&D :

L'ensemble de ces équipes est constitué majoritairement d'ingénieurs de haut niveau dont l'expertise et l'expérience constituent la valeur ajoutée du Groupe.

L'effectif en R&D est réparti en France, Inde et aux U.S.A. L'arrivée d'un nouveau Vice Président R&D a permis l'amorce de synergies et polyvalence des équipes. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir.

4.3.2. Participation, intéressement du personnel et stock option

4.3.2.1. Accord de Participation

Des accords de participation ont été signés au sein d'ESI Software en 1999 et ESI France en 2000. ESI Group bénéficie de l'accord de participation signé au sein d'ESI Software depuis la fusion intervenue en 2004.

Les montants de la participation des salariés aux fruits de l'expansion se sont élevés à :

(en Milliers €)	FY 08	FY07	FY06
Montant total de la participation ESI France	90	125	104

La Société a mis en place un Plan d'Epargne Entreprise s'adressant à l'ensemble des sociétés françaises du Groupe ESI. Il n'existe aucun autre instrument financier mis en place au profit des Salariés.

4.3.2.2. Tableaux récapitulatifs des plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux

Plans d'options de souscription d'actions	Options allouables au 31/1/09	en % du capital	Options allouées et non exercées au 31/01/09	prix d'exercice (€)	en % du capital	Options exercées au 31/01/09	en % du capital
N° 7 (AG 30 Juin 2005)	95 000	1,62%	95 000	8,87			
N° 9 (AG 29 Juin 2006)	200 000	3,42%	200 000	8,87			
TOTAL	295 000	5,04%	27 484		0,38%	113 552	1,94%

Plans d'options d'achat d'actions	Options allouables au 31/1/09	en % du capital	Options allouées et non exercées au 31/01/08	prix d'exercice (€)	en % du capital	Options exercées au 31/01/08	en % du capital
N° 10 (AG 28 Juin 2007)	290 556		2 000	11,95			
TOTAL	290 556		2 000				

4.3.2.3. Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2008, a autorisé la possibilité d'attribuer 30 000 actions gratuites (0.51% du capital social) au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2007, a autorisé la possibilité d'attribuer 30 000 actions gratuites (0.51% du capital social) au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles.

Nous rappelons que la société bénéficie grâce à l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2005 de la possibilité d'attribuer 29.256 actions gratuites (0,5% du capital social) au profit de salariés et mandataires sociaux éligibles.

A ce titre, le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2005 a alloué 14.250 actions gratuites au profit de deux bénéficiaires non mandataires sociaux.

Le Conseil en date du 21 septembre 2007 a approuvé l'allocation de 10 000 actions au profit de deux bénéficiaires.

Conformément à l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le Conseil d'Administration en date de 10 juillet 2008 a approuvé l'attribution de 7 466 actions gratuites au profit de deux bénéficiaires

Le solde total disponible à ce titre s'élève à 52 534 actions gratuites.

4.3.2.4. Tableaux récapitulatifs des allocations et levées d'options de souscription et d'achat d'actions des salariés et des Mandataires Sociaux (liste nominative)

Allocations et levées d'options de souscription d'actions des Mandataires Sociaux (Liste Nominative)

Bénéficiaires	Sociétés et fonctions concernées	Nombre d'options de souscription d'actions consenties
V. Chaillou	ESI Group Directeur Général Délégué et Administrateur	Plan n°9 AGM 29/06/2006 Prix d'attribution 8.86 € 32 000

Aucune levée d'option de souscription n'a été effectuée par un mandataire social au cours de l'année fiscale 2008.

Allocations et levées d'options d'achat d'actions des Mandataires Sociaux (Liste Nominative)

Aucune allocation d'option d'achat n'a été effectuée au profit de mandataires sociaux au cours de l'année fiscale 2008. De plus, aucune levée d'option d'achat n'a été effectuée par un mandataire social au cours de l'année fiscale 2008.

Allocations d'actions gratuites aux Mandataires Sociaux (Liste Nominative)

Bénéficiaires	Sociétés et fonctions concernées	Nombre d'actions consenties	gratuites
V. Chaillou	ESI Group Directeur Général Délégué et Administrateur	Plan n°11 5 348	AGM 28/06/2007

4.3.2.5. Allocations et levées d'options de souscription d'actions des salariés non-Mandataires Sociaux

Options consenties durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options	Nombre total d'options attribuées	Prix d'attribution	Plans n°7 et 9
aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (Information globale)	160 500	8.86€	(=160500x8.86 =1422030)
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice	Nombre total d'options levées	Prix	
Par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites et le plus élevé (Information globale)	0		

4.3.2.6. Allocations d'options d'achat d'actions des Salariés non-Mandataires Sociaux

Options consenties durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré	
aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (Information globale)	0		

4.4. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé, ou conclues au cours d'un exercice antérieur et qui se sont poursuivies sur l'exercice considéré.

Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies sur l'exercice : Néant

Conformément aux dispositions de l'article L.225-39 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces dernières peuvent être ainsi résumées :

Nom de la Convention	Nature	Société(s) concernée(s)
Managements Fees	Produit	ESI France
		ESI GmbH
		Hong Kong ESI
		Hankook ESI
		Nihon ESI
		ESI NA
		ESI GROUP HISPANIA SL
		MECAS ESI s.r.o.
		ESI ATE Holdings
		Calcom ESI
		ESI UK Ltd
		ESI US R&D

Nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice 2008

Le Conseil d'administration du 14 avril 2008 a autorisé un abandon de créance d'ESI Group en faveur d'ESI NA pour un montant de 2.8 M USD.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions courantes et réglementées.
Vos Commissaires aux Comptes relatent, dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

4.5. LITIGES

A l'exception de quelques affaires prud'homales, la société n'a pas d'autres litiges pouvant avoir une importance sur les comptes ou le patrimoine du Groupe où dont l'importance justifierait une information particulière.

La société n'est engagée dans aucune procédure significative.

5. LES COMPTES

• Informations Financières Historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2008 et les rapports d'audit correspondants figurent respectivement aux pages 76 au 114 et aux pages 114 à 144 du document de référence n°D. 08-0637- déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 15 septembre 2008.

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2007 et les rapports d'audit correspondants figurent respectivement aux pages 66 au 103 et aux pages 104 à 125 du document de référence n°D.07-0835 déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 6 septembre 2007.

5.1. LES COMPTES CONSOLIDES

5.1.1. Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31 janvier 2009	Exercice clos le 31 janvier 2008	Exercice clos le 31 janvier 2007
Licences et maintenance	52 591	53 894	53 157
Consulting	17 198	14 646	12 577
Autres	365	313	283
Chiffre d'affaires	70 154	68 853	66 017
Coût des ventes	(19 971)	(18 944)	(17 851)

Frais de recherche et développement	(12 244)	(13 581)	(13 396)
Frais commerciaux et marketing	(22 528)	(21 921)	(20 259)
Frais généraux et administratifs	(9 888)	(8 540)	(8 678)
Dotations pour dépréciation des actifs incorporels	(153)	(195)	(209)
Résultat opérationnel	5 370	5 672	5 625
Produits d'intérêt	174	161	219
Charges d'intérêt	(928)	(916)	(678)
Gains et pertes de change	979	(1 667)	(1 132)
Résultat financier	225	(2 422)	(1 591)
Résultat avant impôts	5 595	3 250	4 033
Impôts sur les résultats	(1 290)	(882)	(1 507)
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 305	2 368	2 527
<i>Part des Intérêts minoritaires</i>	94	41	86
Résultat net part groupe	4 211	2 327	2 440
Résultat net par action (en unité monétaire €)	0,77	0,41	0,43
Nombre moyen d'actions	5 436 387	5 622 662	5 651 425
Résultat net dilué par action (en unité monétaire €)	0,77	0,41	0,43
Nombre moyen d'actions diluées	5 436 387	5 622 662	5 695 298

5.1.2. Bilan

	31 janvier 2009	31 janvier 2008	31 janvier 2007
BILAN ACTIF			
Actifs non courants	55 409	49 726	47 973
Ecart d'acquisition	14 851	12 371	12 440
Immobilisations incorporelles brutes	45 639	43 421	40 739
Amortissements des immobilisations incorporelles	(16 272)	(15 713)	(14 253)
Immobilisations corporelles brutes	11 402	10 060	9 980
Amortissements des immobilisations corporelles	(8 375)	(7 168)	(6 877)
Instruments de couverture de taux.			115
Impôts différés actifs	6 611	5 631	4 648
Autres actifs non courants	1 554	1 125	1 181
Actifs courants	48 234	50 710	48 699
Clients	32 697	32 243	32 942
Provisions Clients	(1 539)	(870)	(845)
Autres créances courantes	7 016	5 082	5 826
Charges constatées d'avance	1 457	1 188	1 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 604	13 067	9 683
TOTAL ACTIF	103 642	100 436	96 671
BILAN PASSIF			
Capitaux propres - part groupe	61 070	58 014	54 952

Capital	17 600	17 600	17 560
Primes	24 268	24 268	24 184
Réserves	16 806	14 479	12 038
Résultat	4 211	2 327	2 440
Actions propres	(3 777)	(2 271)	(1 891)
Stock-options & Actions gratuites	1 113	991	761
Variation juste valeur instruments financiers de couverture	(291)	(222)	
Ecart de conversion	1 141	843	(141)
Intérêts minoritaires	467	284	264
bil des capitaux propres	61 537	58 298	55 216
Passifs non courants	11 162	6 617	5 602
Dettes financières, part à long terme	9 200	4 916	4 275
Autres passifs non courants	1 637	1 280	1 191
Engagements de crédit-bail, hors part à court terme	73	187	135
Instruments de couverture de taux	252	234	
Passifs courants	30 944	35 520	35 854
Dettes financières, part à court terme	2 432	6 557	7 944
Engagements de crédit-bail, part à court terme	163	150	117
Fournisseurs	3 932	4 692	4 820
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	13 666	13 686	12 917
Provisions	494	214	304
Produits constatés d'avance	10 256	10 222	9 752
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	103 642	100 436	96 671

5.1.3. Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier 2009	Exercice clos le 31 janvier 2008	Exercice clos le 31 janvier 2007
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 305	2 368	2 527
Amortissements & provisions	3 077	2 199	2 367
Impact de l'immobilisation des développements (Amortissements - immobilisations)	(1 381)	(1 345)	(1 823)
Variation des impôts différés	(230)	(1 151)	(521)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(63)	154	(156)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	121	230	210
Résultat de cessions d'actifs	31	1	7
Marge brute d'autofinancement	5 860	2 455	2 612
Créances clients et comptes rattachés	1 783	(631)	(5 586)
Autres créances court terme	(1 355)	596	(1 813)
Autres créances long terme	(288)		(84)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 529)	2 083	1 395
Dettes fiscales et sociales, autres dettes	(2 217)	1 717	1 651
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 607)	3 764	(4 437)
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	1 253	6 219	(1 825)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(903)	(612)	(1 039)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 407)	(1 333)	(1 851)

Produits de cession d'actifs	15	36	4
Acquisitions des filiales ou augmentation des titres	(4 786)	31	(1 075)
Disponibilités des sociétés acquises	1 494		120
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(5 589)	(1 878)	(3 841)
Emprunts & avances conditionnées	5 817	9 779	4 361
Remboursements de prêts & d'avances conditionnées	(5 264)	(10 525)	(2 535)
Emprunts du principal des contrats de crédit-bail	35	232	54
Remboursements du principal des contrats de crédit-bail	(164)	(147)	(146)
Augmentation de capital nette		124	22
Rachat et reventes d'actions propres	(1 506)	(380)	45
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 081)	(918)	1 804
Impact des variations de change sur la trésorerie	955	(39)	(712)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(4 463)	3 384	(4 575)
Trésorerie à l'ouverture	13 067	9 683	14 257
Trésorerie à la clôture	8 604	13 067	9 683
Variation de trésorerie	(4 463)	3 384	(4 575)

5.1.4. Tableau de variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	Stock-options & Actions gratuites	Variation juste valeur instruments financiers de couverture	Ecart de conversion	Situation nette
Au 31 janvier 2006 (en K€)	5 851 127	17 553	24 168	12 036	(1 937)	551		(323)	52 050
Total des produits et charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres									
Ecart de conversion								185	185
Résultat net				2 440					2 440
Total des produits et charges de l'exercice				2 440				185	2 625
Augmentation de capital	2 350	7	15						22
Actions propres					45				45
Stock-options & Actions gratuites						210			210
Autres variations				2				(3)	(1)
Au 31 janvier 2007 (en K€)	5 853 477	17 560	24 184	14 479	(1 891)	761		(141)	54 952
Total des produits et charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres									
Variation juste valeur instruments financiers de couverture							(222)		(222)
Ecart de conversion								984	984
Résultat net				2 327					2 327
Total des produits et charges de l'exercice				2 327			(222)	984	3 089
Augmentation de capital	13 052	39	85						124
Actions propres					(380)				(380)
Stock-options & Actions gratuites						230			230
Au 31 janvier 2008 (en K€)	5 866 529	17 600	24 268	16 806	(2 271)	991	(222)	843	58 014

Total des produits et charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres									
Variation juste valeur instruments financiers de couverture							(69)		(69)
Ecart de conversion								298	298
Résultat net	4 211								4 211
Total des produits et charges de l'exercice	4 211						(69)	298	4 440
Actions propres					(1 506)				(1 503)
Stock-options & Actions gratuites						121			121
Au 31 janvier 2009 (en K€)	5 866 529	17 600	24 268	21 017	(3 777)	1 113	(291)	1 141	61 070

5.1.5. Annexes aux comptes consolidés

5.1.5.1. Informations générales

5.1.5.1.1 Présentation générale de la société

Les états financiers ci-joints présentent les comptes de la société ESI Group et de ses filiales, ensemble désigné comme « le Groupe ».

Le siège social de la société ESI Group est situé au 100/102 avenue de Suffren 75015 à Paris. Sa forme juridique est une Société Anonyme cotée immatriculée en France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par les Conseils d'Administration du 23 avril et du 20 mai 2009 et seront considérés comme définitifs une fois approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra sur première convocation le 25 juin 2009.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros (K€).

La date de clôture du Groupe est le 31 janvier 2009.

5.1.5.1.2 Nature et historique de l'activité

5.1.5.1.2.1 Nature de l'activité

ESI Group S.A. est une Société Anonyme régie par les dispositions de la loi française. Créée en janvier 1991, la maison mère ESI Group SA intègre une activité d'édition de logiciels du Groupe ainsi que les activités de commercialisation et de conseil du Groupe, réparties à travers le monde (les « ESI »).

ESI Group conçoit, développe et commercialise des logiciels de simulation numérique, constituant la gamme de produits PAM-SYSTEM.

5.1.5.1.2.2 Historique

Le 6 juillet 2000, ESI Group réussit son introduction en bourse sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris. Entre 2000 et 2005, ESI Group poursuit une stratégie de croissance externe soutenue en intégrant successivement des sociétés telles que MECAS, pour renforcer son réseau de distribution en Europe de l'Est, STRACO et VASCI (Vibro-Acoustic Sciences) pour la simulation du bruit et du confort acoustique, ou L3P pour la simulation de procédés de fabrication de matériaux composites. ESI Group renforce ensuite son positionnement stratégique dans le domaine de la fonderie et de la métallurgie industrielle avec l'acquisition des équipes et du logiciel ProCAST auprès de la société américaine UES, suivie par l'intégration de la société suisse Calcom. En juillet 2003, ESI Group acquiert, auprès de la société américaine EASi, la propriété intellectuelle des logiciels d'Ingénierie Assistée par Ordinateur (IAO) d'EASi pour la conception et le contrôle des processus. Enfin, l'intégration de la division Produits de CFD Research Corporation en 2004 permet à ESI Group de diversifier son activité dans le domaine de la dynamique des fluides visant des secteurs à fort potentiel de croissance, comme l'électronique, la biotechnologie et les énergies alternatives.

Le 18 juillet 2006, ESI Group acquiert les activités de la Société ATE Technology International Ltd., basée en Chine et les intègre aux filiales nouvellement créées ESI-ATE Holding Ltd et ESI-ATE Technology.

Cette acquisition a permis à ESI Group de renforcer sa présence en Chine notamment par l'intégration d'une équipe de 32 ingénieurs expérimentés de haut niveau.
Au travers de cette opération, ESI Group vise à la fois une diversification sectorielle et un renforcement de sa présence géographique.

Le 16 décembre 2008, ESI Group au travers de sa filiale à 100% ESI North America prend le contrôle du groupe Mindware en achetant 100% des actions de la société MINDWARE US. Les filiales du groupe Mindware sont la société Mindware Deutschland GmbH et la société Pacific Mindware Pvt. Lmt située en Inde.
Mindware est un acteur reconnu principalement dans les services d'ingénierie dans le domaine de la dynamique des fluides (CFD). Au travers de cette opération, ESI Group renforce son offre de prototypage virtuel global de produits industriels avec fonctionnalités CFD.

Par contrat du 15 octobre 2008 et ses avenants, ESI Group acquiert une branche d'activité relative au développement et à la commercialisation du logiciel Vdot. Ce logiciel de gestion de processus d'ingénierie et de projets permet de développer une synergie technique avec des produits du groupe et vise la même cible de clientèle.

5.1.5.1.2.3 Principaux faits de l'exercice

Prise de contrôle du groupe MINDWARE

ESI Group a pris le contrôle de Mindware en achetant 100% des actions au travers de sa filiale américaine ESI North America.

Les comptes de Mindware sont consolidés à compter du 16 décembre 2008, date de signature de l'accord.

Cette opération s'est traduite par un versement initial en numéraire de MUSD 5,6 et un complément de prix qui sera basé sur la performance de l'activité au cours des 5 prochaines années. Elle a été financée par un tirage de 4,4 M€ sur la tranche A de la ligne de crédit ouverte dans le cadre du crédit syndiqué de 19 millions d'euros négocié en avril 2007.

Acquisition de l'activité Vdot.

La prise de contrôle de la branche d'activité Vdot est intervenue en octobre 2008, avec des préparatifs à compter de mars 2008, et a été finalisée en janvier 2009.

Le coût d'acquisition figure dans les comptes au 31 janvier 2009 en valeur incorporelle au titre de « code logiciel » pour un montant total de M€0,8. Ce montant sera complété ultérieurement par des compléments de prix calculés sur la base des licences accordées pendant une période se terminant en avril 2013.

Création d' ESI Italia

ESI Italia est une filiale italienne créée en septembre 2008 afin de renforcer la présence d'ESI en Italie. Elle est détenue à 70% par ESI Group.

Création d'une intégration fiscale entre ESI Group et ESI France

ESI France a été intégrée au groupe d'intégration fiscale ESI Group à compter du 1^{er} février 2008.

5.1.5.2. Principes et méthodes comptables

5.1.5.2.1 Principes comptables significatifs

La cotation dans un pays de l'Union Européenne, conformément au règlement européen n°1606/2002 requiert que les états financiers consolidés de la Société soient établis selon les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board) en vigueur à cette date, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés d'ESI Group ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union européenne) et obligatoires au 31 janvier 2009 et qui ne présentent, dans les états financiers présentés, aucune différence avec les normes comptables publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les premiers comptes IFRS du groupe ont été préparés au 31 janvier 2006 avec une date de transition au 1^{er} février 2004. Au titre de l'application d'IFRS 1 qui prévoit un certain nombre d'exemptions possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition, ESI Group a choisi :

- de ne pas retenir la proposition de remise à zéro des écarts de conversion cumulés à la date de transition. Les profits et pertes réalisées lors de la cession éventuelle d'activités à l'étranger supporteront donc l'ensemble des impacts de conversion antérieur et postérieur à la date de transition,
- de ne pas retenir l'option de réévaluation des immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition,
- de ne pas retraiter, selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les regroupements d'entreprises réalisés avant la date de transition du 1^{er} février 2004. Par conséquent, ce sont les écarts d'acquisition nets des

amortissements pratiqués jusqu'au 31 janvier 2004 en référentiel français qui sont inscrits dans le bilan d'ouverture au 1er février 2004.

5.1.5.2.2 Evolution en matière de principes comptables

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1^{er} janvier 2008 et ne concernant pas le Groupe sont les suivants : IFRIC 14, « IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

Le nouveau texte obligatoirement applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008 et ne concernant pas le Groupe est le suivant : IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle ».

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

De même, aucune application anticipée n'a été pratiquée pour les amendements de normes IAS 23 « Coûts d'emprunt », IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la révision IAS 1 « Présentation des états financiers », et la nouvelle interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe ».

Certaines normes, amendements et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée (Révisions IFRS 3 « Regroupements d'entreprise » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », amendements IAS 32 « Instruments financiers : présentation », amendements IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IFRIC 12 « Accords de concession de services, IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » et IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »).

5.1.5.2.3 Principes de consolidation

5.1.5.2.3.1 Méthodes de consolidation

5.1.5.2.3.1.1 Périmètre

L'ensemble des sociétés du périmètre a été consolidé suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes au 31 janvier 2007, 2008 et 2009 sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiale	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	Capital social au 31 Janvier 2009*	% d'intérêt		
				31 janvier 2009	31 janvier 2008	31 janvier 2007
ESI France	Avril 73	Paris, France	EUR 1 020	100%	100%	100%
ESI GmbH	Juillet 79	Eschborn, Allemagne	EUR 66	100%	100%	100%
Nihon ESI	Juillet 91	Tokyo, Japon	JPY 10 000	97%	97%	97%
ESI NA	Mars 92	Troy, Michigan, USA	USD 0	100%	100%	100%
ESI BV	Sept. 94	En Krimpen aan den IJssel, Pays-Bas	EUR 18	100%	100%	100%
Hankook ESI	Sept. 95	Séoul, Corée du Sud	KRW 175 000	90%	90%	90%
ESI Group Hispania, S.L.	Février 01	Madrid, Espagne	EUR 100	100%	100%	100%
STRACO	Avril 01	Compiègne, France	EUR 499	98%	98%	98%
Mecas ESI	Mai 01	Ptzen, République Tchèque	CZK 200	90%	90%	90%
L3P Inc	Juillet 01	Montréal, Canada	CAD 2,5	100%	100%	100%
ESI UK	Janvier 02	Londres, Angleterre	GBP 100	100%	100%	100%

ESI US Holding	Août 02	Dover, Delaware, USA	USD 805	49%	49%	49%
ESI US R&D	Août 02	San Diego, Californie, USA	USD 255	74%	74%	74%
Calcom ESI	Déc. 02	Lausanne, Suisse	CHF 100	99%	99%	99%
Zhong Guo ESI	Février 04	Canton, Chine	RMB 745	100%	100%	90%
Hong Kong ESI	Février 04	Hong Kong, Chine	HKD 10	100%	100%	90%
ESI SW India	Février 04	Bangalore, Inde	INR 100	100%	100%	100%
ESI-ATE Holding Ltd	Juillet 06	Hong Kong, Chine	HKD 100	51%	51%	51%
ESI-ATE Technology	Août 06	Pekin, Chine	USD 300	51%	51%	51%
ESI ITALIA	Sept. 08	Bologna, Italie	EUR 500	70%	-	-
MINDW DEUTSCHLAND	Déc. 08	Stuttgart, Germany	EUR 25	100%	-	-
PACIFIC MINDW	Déc. 08	Pune Sholapur Road Pune, Maharashtra, India	INR 529	100%	-	-
MINDW US	Déc. 08	Novi, Michigan, USA	USD 10	100%	-	-

*en milliers de devises locales

Au cours du deuxième semestre 2008, ESI Group a créé la filiale ESI ITALIA et a acquis les actions de MINDWARE US, prenant ainsi le contrôle à 100% des sous-filiales MINDWARE DEUTSCHLAND et PACIFIC MINDWARE.

La date de prise en compte des acquisitions dans le périmètre de consolidation est celle de la prise de contrôle définitif.

5.1.5.2.3.1.2 Estimations

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe. Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les regroupements d'entreprises, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés, les provisions pour dépréciation des créances douteuses, les charges d'impôt, les risques et litiges ainsi que les provisions pour restructuration. Les impacts réels supportés par le Groupe peuvent s'avérer différents de ces estimations.

5.1.5.2.3.2 Opérations en monnaie étrangère et conversion des états financiers

Chaque filiale étrangère détermine son résultat dans la monnaie de son environnement économique, la devise fonctionnelle. La monnaie locale est la devise fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe. Les bilans des filiales étrangères ont été convertis en euros en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composantes de la situation nette qui ont été converties au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens annuels. L'écart de conversion qui en résulte est porté dans un poste distinct des capitaux propres (écarts de conversion).

Les pertes et gains de change sur opérations en devises, qu'ils soient réels ou latents, sont comptabilisés en résultat.

5.1.5.2.3.3 Actifs incorporels

5.1.5.2.3.3.1 Ecarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprise conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » selon la méthode de l'acquisition. Le Groupe identifie les actifs incorporels séparément de l'écart d'acquisition à leur juste valeur s'ils répondent aux conditions d'immobilisation des actifs. Le coût d'acquisition comprend (i) le prix payé en numéraire, (ii) le cas échéant la juste valeur des titres et des options échangées à la date d'acquisition (voir § suivant) et (iii) les frais d'acquisition engagés par le Groupe. Le Groupe alloue le coût d'acquisition aux actifs et passifs repris, aux actifs incorporels identifiés, y compris les technologies en cours de développement si elles sont identifiables et répondent aux critères d'immobilisations, à leur juste valeur nette des impôts différés passifs éventuels. L'excédent est affecté en écart d'acquisition.

Les acquisitions effectuées sous forme d'achat de branche d'activité sont inscrites à l'actif initialement au coût d'acquisition. Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation est finie ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont

réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée d'amortissement ou le mode selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement de l'immobilisation incorporelle à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation chaque année soit individuellement soit au niveau l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Ces immobilisations ne sont pas amorties. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à finie est comptabilisé de manière prospective.

Les écarts d'acquisition et autres actifs à durée de vie indéterminée, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », ne sont pas amortis. Ils demeurent au bilan à leur valeur nette comptable au 1^{er} février 2004.

Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions et les autres actifs à durée de vie indéterminée sont intégrés dans des UGT, qui sont des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans le § 3.2.3.

5.1.5.2.3.3.2 Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont immobilisés dès que les 6 critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les frais de main d'œuvre directe et la sous-traitance. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères des normes IAS 38 sont portées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation.

Ces crédits d'impôts sont constatés en diminution des charges de recherche et de développement et se sont élevés à K€ 1785, K€ 790, et K€ 618 respectivement au 31 janvier 2009, 2008, et 2007.

5.1.5.2.3.3.3 Actifs incorporels à durée de vie définie

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie correspondent essentiellement à des logiciels et à des droits légaux acquis.

Conformément à IAS 38, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Pour les logiciels, un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée probable d'utilité du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilé	Linéaire	1 an
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 ans
Codes – logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 ans

Les actifs incorporels à durée de vie définie résultant de droits légaux sont amortis sur la durée d'utilité économique et sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

5.1.5.2.3.4 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée probable d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 7 ans

Les biens détenus en crédit-bail ou en location sont capitalisés et amortis sur la durée de vie du bien lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété conformément aux dispositions de l'IAS 17. La dotation correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

5.1.5.2.3.5 Instruments financiers

5.1.5.2.3.5.1 Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les options de change et contrats de change à terme qui sont désignés comme instruments de couverture sont enregistrés à leur juste valeur.

5.1.5.2.3.5.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les SICAV et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

5.1.5.2.3.5.3 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et sont réévalués à chaque clôture. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de transactions futures sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Les instruments financiers sont constitués d'instruments de couverture de taux destinés à couvrir le risque du nouvel emprunt à taux variable de la société mère. L'efficacité de ces instruments ayant été testée et conformément à la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres pour K€ -291 au 31 janvier 2009 contre un montant de K€ -222 au 31 janvier 2008.

Au 31 janvier 2009, le Groupe n'avait aucun instrument actif destiné à couvrir le risque de change

5.1.5.2.3.6 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation. La provision est maintenue au bilan tant que le litige n'a pas été réglé par un jugement définitif et non susceptible d'appel ou par un règlement à l'amiable, ou tant que le délai d'action en justice n'est pas prescrit.

5.1.5.2.3.7 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite à cotisation définie qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite (régimes à prestation définie) qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes : la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La méthode dite du « corridor » s'appliquant, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements, ou de la valeur de marché des placements si elle est supérieure à la valeur des engagements, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés du régime.

Les régimes de retraites à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à l'IAS 19 sont les suivants :

- pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues à l'employé, quelque soit le motif de son départ et proportionnelles à son ancienneté dans l'entreprise.

5.1.5.2.3.8 Paiement en actions et assimilé

Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscrire ou acheter des actions ESI Group 4 ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution.

Les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. Elles sont réparties dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black and Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

En outre, le Conseil d'Administration du 30 juin 2005 a décidé d'autoriser l'octroi d'actions gratuites. L'avantage accordé aux bénéficiaires est calculé au cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la période de détention minimum.

En application des dispositions de la norme IFRS 1, seuls les plans octroyés postérieurement au 7 novembre 2002, dont la date d'acquisition des droits est postérieure au 1^{er} février 2004 sont évalués et comptabilisés.

Les charges constatées à ce titre s'élèvent à K€ 121, K€ 230, et K€ 210 respectivement au 31 janvier 2009, 2008 et 2007.

Actions propres

Les actions propres qui ont été rachetées sont déduites des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments

5.1.5.2.3.9 Impôts

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat, payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts applicables à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont dépréciés dès lors que leur réalisation cesse d'être probable.

En cas de cession intragroupe d'actif à une valeur supérieure à la valeur nette comptable de l'actif cédé, le Groupe peut être amené à comptabiliser un impôt différé actif sur la base de la différence entre la nouvelle valeur de l'actif dans l'entité acquéreuse et sa valeur comptable d'origine, au taux d'impôt applicable à l'acquéreur.

5.1.5.2.3.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciel provient des redevances de droit d'utilisation accordées aux clients finaux, dans le cadre de contrats renouvelables généralement d'une durée d'un an. La redevance est facturée annuellement, semestriellement ou trimestriellement. Ces redevances correspondent soit à des locations annuelles de licences, soit à des licences sans limite de durée ou encore à de la maintenance. Elle est composée de deux éléments : une redevance principale comptabilisée en chiffre d'affaires 'Licences' lorsque la vente est certaine et acquise et une redevance de maintenance étalée au pro rata temporis sur la durée du contrat et comprise dans le chiffre d'affaires 'Maintenance'. La part différée et étalée telle que décrit ci-dessus au titre de la maintenance s'élève à 15% des redevances de type locations annuelles, à 5% des redevances sans limite de durée et à 100% des redevances de maintenance. Les prestations de maintenance restant à réaliser à la clôture sont incluses dans le poste générique « Produits constatés d'avance » s'établissant respectivement à K€ 10 256, K€ 10 222, et K€ 9 752 au 31 janvier 2009, 2008 et 2007.

Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant (cf. § 3.11.1).

5.1.5.2.3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Ces équivalents de trésorerie sont exprimés en euros et enregistrés à leur valeur liquidative.

5.1.5.2.3.12 Information sectorielle

Le Groupe opère sur un seul secteur d'activité, celui du prototypage virtuel par simulation numérique. Il effectue une analyse par secteur géographique : Europe, Asie, Amérique, qui regroupent les filiales, essentiellement de distribution, opérant dans ces continents.

Les transactions réalisées entre sociétés du Groupe sont facturées selon la nature des prestations effectives. Elles sont valorisées conformément aux législations nationales et en accord avec les prix de marché.

5.1.5.2.3.13 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Le Groupe a opté pour la non capitalisation des frais financiers dans les immobilisations corporelles.

5.1.5.3. Bilan consolidé

5.1.5.3.1 Ecarts d'acquisition

Le Groupe a figé la valeur des écarts d'acquisition au 1^{er} février 2004 en retenant la valeur nette comptable à cette date. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Le tableau ci-dessous indique les écarts d'acquisition dégagés pour chaque société ainsi que leur affectation aux différentes UGT du Groupe (cf. paragraphe 3.2.3)

Description	Valeur Brute	Dépréciation au 31/1/2009	VNC	UGT
DYNAMIC Software	1782		1 782	VM
ESI BV	271	271	0	
ESI Gmbh	634		634	Allemagne
SYSTUS	258		258	VM
STRACO	391		391	DAS
MECAS	542		542	Europe de l'est
L3P	392		392	VM

VASL et VASci	3407		3 407	DAS
CALCOM	2523		2 523	VM
Zhong Guo	92		92	Chine
Hong Kong ESI	89		89	Chine
ESI ATE Holding (1)	1787		1 787	Chine
MINDWARE (1)	2954		2 954	DAS
Total	15 122	271	14 851	

(1) Ecart d'acquisition en USD

Les événements qui ont affecté les écarts d'acquisition au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2009 sont décrits ci-après :

ESI ATE HOLDING

L'acquisition de 51% des titres de la société ESI ATE HOLDING en juillet 2006, a dégagé dans les comptes clos au 31 janvier 2007 un écart d'acquisition de K€ 2 355. Cette opération est assortie de différentes clauses de révision de prix (Earn-out) durant une période 18 mois après la date d'intégration pour un montant plafonné à KUSD 2 500. Ces montants ont été intégrés dès l'origine dans la valorisation de l'écart d'acquisition. Au cours de l'exercice 2007 des règlements partiels ont été effectués pour KUSD 1 332. Au cours de l'exercice 2008 l'application des clauses a conduit à ne pas verser une partie des montants envisagés. Après prise en compte des ajustements de taux de change le montant de l'écart d'acquisition a été réduit de K€ 474 pour être valorisé à K€ 1 787 dans les comptes arrêtés au 31 janvier 2009. Les tests de valorisation avec cette nouvelle valeur nette comptable n'ont pas indiqué de perte de valeur.

MINDWARE US

En décembre 2008, la société ESI NA a acquis 100% des actions de la société MINDWARE US. Celle-ci contrôle à 100% les sociétés MINDWARE DEUTSCHLAND GmbH et PACIFIC MINDWARE Pvt. Lmt., située en Inde.

Le coût d'acquisition des titres de MINDWARE se décompose en une partie payée au comptant de KUSD 5 806, et en de futurs compléments de prix en fonction des résultats de 2009 à 2013. Le montant minimum de ces compléments de prix, dans l'hypothèse commerciale la plus défavorable, est estimé à KUSD 1207, soit après actualisation un montant de KUSD 685.

Au total, le coût d'acquisition des titres est provisoirement estimé à KUSD 6491 à la clôture de l'exercice.

L'écart d'acquisition calculé par différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs identifiés est estimé à KUSD 3786 à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Le montant de cet écart d'acquisition sera ajusté ultérieurement, notamment en fonction de la mise en jeu des clauses de complément de prix, et d'éventuelles affectations d'une partie du prix à un actif incorporel à durée de vie définie, dont la valeur serait alors précisée dans les comptes de l'exercice suivant celui de l'acquisition.

La principale et véritable valeur incorporelle constituant l'écart d'acquisition est le savoir-faire des ingénieurs de MINDWARE, qui est susceptible de développer des synergies avec le reste du groupe dans la commercialisation des produits CFD. Le savoir-faire, qui résulte du capital humain, ne peut faire l'objet d'une valorisation à l'actif selon la norme IFRS 3.

Dans le courant de l'exercice 2009-2010, des études seront réalisées pour estimer la valeur de la relation avec les clients de MINDWARE existant à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Il convient de préciser que l'absence d'individualisation d'une telle valeur dans les comptes de l'exercice n'a pas d'incidence significative sur le résultat, en raison de la faible durée d'un amortissement éventuel entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice.

5.1.5.3.2 Immobilisations incorporelles

5.1.5.3.2.1 Frais de développement

En application de la norme IAS 38, le Groupe a procédé à l'immobilisation dans ses comptes annuels des frais de développement répondant aux six critères d'IAS 38.

L'impact sur le compte de résultat est résumé au § 4.4.

Chaque année, les frais de développement totalement amortis sont éliminés de l'actif.

5.1.5.3.2.2 Actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branches d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune technologie de substitution et que le business modèle récurrent (location annuelle) assure la pérennité des revenus de la base installée.

Ces branches d'activité comprennent des nouveaux produits, de nouvelles technologies, le savoir faire, le personnel attaché et une clientèle (base installée). Elles correspondent à la même réalité économique que les rachats d'activité ayant fait l'objet de modalités d'acquisitions différentes (rachat de sociétés). Ces actifs concernent les activités EASI, ProCAST, CFD et Vdot.

Le Groupe considère que la durée de vie de ces actifs incorporels ne peut être déterminée tant que le contenu scientifique sous-jacent aux produits achetés n'est pas remis en cause par une rupture technologique qui les rendrait obsolètes. Par ailleurs, un effort de recherche et développement important (environ 30% du CA) est maintenu sur ces produits en phase de croissance et garantit la pérennité de la valeur de l'actif.

5.1.5.3.2.3 Dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Chaque écart d'acquisition et actif incorporel à durée de vie indéterminée est affecté à une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise qui l'a généré. L'offre et l'organisation du Groupe sont structurées autour des lignes de business suivantes :

- « **Virtual Performance** » [évaluation de la performance virtuelle]

Cette ligne de business couvre la simulation d'un produit dans les conditions d'usage ultime associé à son environnement et à ses effets et ses causes ;

- « **Virtual Manufacturing** » [fabrication virtuelle]

Cette ligne de business regroupe la simulation des processus de fabrication d'un produit, d'un sous-ensemble ou d'une pièce - à travers la sélection de matériaux (métaux, plastiques et composites, verres et céramiques,...) et des processus de formage et d'assemblages (emboutissage, fonderie, soudage, traitement thermique,...) ;

- « **Design & Analysis Simulation** » [simulation de la conception et de l'analyse]

Avec la simulation détaillée de tout le produit assemblé et les raffinements clefs du modèle, cette ligne de business a pour objectif d'évaluer si le produit va atteindre les spécifications de conception dans les conditions opérationnelles de référence (adéquation entre les conditions d'usage normales en prenant en compte les limites imposées de la régulation).

Ces UGT font l'objet de tests de dépréciation basés sur les flux de trésorerie attendus de ces lignes de business.

Pour chacune de ces UGT, un business plan à 5 ans est établi en fonction des perspectives commerciales, de la pénétration de la technologie et de la situation concurrentielle. Sur la base de ces informations, des budgets prévisionnels sont élaborés et les flux financiers futurs attendus font l'objet d'une actualisation au taux de 15,0% pour l'exercice clos au 31 janvier 2009 comme pour l'exercice clos au 31 janvier 2008.

La valeur actuelle de chaque UGT est déterminée en additionnant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur 5 ans telle que décrite ci-dessus ;

- une valeur résiduelle équivalente au montant le plus faible entre '1 an de chiffre d'affaires actualisé au terme de ce plan' et 'la valeur infinie en utilisant un taux de 2%'.

Cette valeur actuelle permet d'attester de la juste valeur des actifs considérés ou bien sert de base au calcul de leur dépréciation éventuelle.

Les actifs incorporels correspondant à l'achat de sociétés de distribution ou de fonds de commerce sont rattachés à une UGT géographique correspondant à leur zone de distribution.

La liste des UGT auxquelles ces écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée ont été affectés avec leur valeur comptable est la suivante :

UGT (en milliers d'euros)	Valeurs nettes comptables 31 janvier 2009	Valeurs nettes comptables 31 janvier 2008	Valeurs nettes comptables 31 janvier 2007
UGT Virtual Performance	3 681	3 681	3 681
UGT Virtual Manufacturing	6 730	6 730	6 730
UGT Design and Analysis Simulation	12 557	8 799	8 799
UGT Allemagne	634	634	634
UGT Europe de l'Est	542	542	542
UGT UK	111	111	111
UGT Italie	172	172	172
UGT Chine	1 968	2 442	2 512
Total	26 395	23 112	23 181

Le Groupe a procédé à des tests de dépréciation au 31 janvier 2009, 31 janvier 2008 et au 31 janvier 2007 sur l'ensemble de ses UGT qui n'ont montré aucune perte de valeur pour ces actifs.

5.1.5.3.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
Valeurs brutes			
Agencements et installations	2 021	1 608	1 627
Matériel informatique et équipement	8 955	8 011	7 914
Mobilier de bureau	426	441	439
Total	11 402	10 060	9 980
Amortissements cumulés			
Agencements et installations	-1 033	-860	-721
Matériel informatique et équipement	-6 989	-5 991	-5 866
Mobilier de bureau	-353	-317	-290
Total	-8 375	-7 168	-6 877
Valeurs nettes			
Agencements et installations	988	748	906
Matériel informatique et équipement	1 966	2 020	2 048
Mobilier de bureau	73	124	149
Total	3 027	2 892	3 103

Les variations (acquisitions) de matériel informatique et d'équipement correspondent au renouvellement standard du parc informatique et des réseaux de communication.

5.1.5.3.4 Impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
Impôts différés passifs : divers	-1 017	-1 068	-747
Impôts différés actifs :			
Reports déficitaires	1 975	1 370	568
Frais de Recherche et Développement capitalisés et amortis fiscalement	3	24	92
Maintenance	2 591	2 146	2 163
Cessions Internes	2 496	2 502	2 099
Provisions non déductibles et divers retraitements	564	657	472
Impôts différés actifs	7 628	6 699	5 394
Position nette des Impôts différés	6 611	5 631	4 648

Le Groupe n'a pas jugé probable la récupération certains impôts différés actifs. Ceux-ci ont été dépréciés K€ 738, K€ 1 696, et K€ 2 347 respectivement au 31 janvier 2009, 2008, et 2007.

Les principes comptables relatifs à ce point sont détaillés au § 2.3.9.

5.1.5.3.5 Actifs financiers

Les dépôts de garantie détenus à l'échéance correspondent principalement à des garanties apportées au titre des locations immobilières.

(en milliers d'euros)	31/01/2009	Entrée Périmètre	Autres variations	Ecart change	de	31/01/2008
-----------------------	------------	---------------------	----------------------	-----------------	----	------------

Dépôts de garantie	1 514	47	276	94	1 098
Autres actifs financiers	40		12		28
Autres actifs non courants	1 554	47	288	94	1 125

5.1.5.3.6 Risque de crédit

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel de grands comptes industriels sur l'Europe, l'Amérique et l'Asie, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique, ainsi que d'administrations et organismes universitaires.

Le poste clients se détaille ainsi à la clôture des trois derniers exercices.

En milliers d'euros	31/01/2009	31/01/2008	31/01/2007
Clients	25 287	23 635	22 669
Encours et Factures à établir	7 410	8 608	10 274
Total Brut	32 697	32 243	32 942
Dépréciation	-1 539	-870	-845
Net	31 157	31 373	32 098

Les dépréciations concernent les créances clients. Le Groupe évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients. Il provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables.

Les dépréciations se présentent ainsi au regard de l'ancienneté du crédit clients :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 janvier 2009			
	Non dû	0-90 jours	> 90 jours	Total
Clients	20 568	2 946	1 773	25 287
Provisions pour dépréciation des comptes clients	-458	0	-1 081	-1 539
Total Net	20 110	2 946	692	23 748

Sur l'exercice clos, cette dépréciation évolue comme suit :

(en milliers d'euros)	31/01/2009	Dotations	Reprises	Ecart change	de	31/01/2008	31/01/2007
Provisions clients	-1 539	-908	334	-96		-870	-845

5.1.5.3.7 Créances diverses

Les autres créances à court terme se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
Crédits d'impôts	4 096	2 540	2 939
TVA et autres créances	2 919	2 541	2 888
Autres créances à court terme	7 016	5 082	5 826

Les crédits d'impôts sont essentiellement composés du crédit d'impôt recherche français, soit à hauteur de K€ 3 551 au 31 janvier 2009 et K€ 2 074 au 31 janvier 2008.

5.1.5.3.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent au 31 janvier 2009, 2008, et 2007 respectivement à K€ 1457, K€ 1 188, et à K€ 1 092. Elles comprennent principalement les charges constatées d'avance liées à l'exploitation, tels que les loyers immobiliers et mobiliers.

5.1.5.3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe considère les valeurs mobilières de placement à court terme comme de la trésorerie immédiatement disponible. Ces valeurs mobilières de placement sont exprimées en euros et enregistrées à leur valeur liquidative :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
Disponibilités	7 398	12 408	9 323
Fonds communs de placement	180	360	360
Autres valeurs mobilières de placement	1 026	299	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 604	13 067	9 683

Les autres valeurs mobilières de placement au 31 janvier 2009, et 2008 sont essentiellement composées de SICAV monétaires.

5.1.5.3.10 Capitaux propres

5.1.5.3.10.1 Capital social

Au 31 janvier 2009, le capital social d'ESI Group s'établit à K€ 17 600 et est constitué de 5 866 529 actions ordinaires à la valeur nominale de € 3. Aucune option de souscription n'a été levée dans l'exercice.

La société ESI Group n'a distribué aucun dividende sur la période.

5.1.5.3.10.2 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, le Groupe présente en moins des capitaux propres les actions propres qu'elle a acquises dans le cadre de son programme de régularisation de cours. Ces actions sont valorisées à leur coût historique. Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à l'achat de 192 983 actions propres, portant le pourcentage d'auto-détention à 7,3%. Au 31 janvier 2009, le Groupe détient 430 142 actions propres acquises pour un coût historique de K€ 3 795 et présentant, à cette même date, une valeur de marché de K€ 3 076, soit une perte latente de K€ 719. Les capitaux propres sont minorés d'un montant de K€ 3777 au titre des actions propres et de la correction des bonis ou malis de cession réalisés.

5.1.5.3.11 Options de souscription d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été autorisées par différentes Assemblée Générales d'actionnaires et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Le paragraphe suivant décrit la situation des différents plans pour lesquels des options ont été octroyées et ne sont pas encore exercées.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2005 a autorisé un quatrième plan de 100.000 options de souscriptions d'actions, donnant droit chacune de souscrire à une action ordinaire. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2006 a autorisé un cinquième plan d'options de souscription d'actions portant sur 200 000 options, donnant droit chacune de souscrire à une action ordinaire.

Le Conseil d'administration du 21 septembre 2007 a alloué 5000 options de souscription au titre du quatrième plan de souscription, au prix d'attribution unitaire de 11,95 €.

Le Conseil d'Administration du 10 juillet 2008 a procédé à l'allocation de 295 000 options au prix d'attribution unitaire de 8,86 euros, dont 95 000 au titre du quatrième plan de souscription et 200 000 au titre du cinquième plan de souscription.

Une synthèse de l'activité des plans se présente comme suit :

	Options Autorisées	Options Circulation	en
	Restant octroyer	Options octroyées exercées	non
			Prix pondéré moyen par action en €
Solde au 31 janvier 2007	300 000	99 436	10,74
Autorisées	-	-	-
Octroyées	(5 000)	5 000	11,95
Exercées	-	(13 052)	9,50
Annulées ou venues à expiration	-	(86 384)	10,94
Solde au 31 janvier 2008	295 000	5 000	11,95
Autorisées	-	-	-
Octroyées	(295 000)	295 000	8,86
Exercées	-	-	-
Annulées ou venues à expiration	-	-	-
Solde au 31 janvier 2009	0	300 000	8,91

Les options exercées ou annulées au cours de l'exercice précédent concernaient des plans définitivement clos. La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de ces plans est, au 31 janvier 2009, de 8,4 ans pour les options octroyées et non exercées.

5.1.5.3.12 Traitement des situations nettes minoritaires négatives

Pour l'exercice clos au 31 janvier 2009, la prise en charge par le Groupe pour les filiales ayant une situation nette négative du montant de la part minoritaire des résultats négatifs s'élève à :

- K€ 32 pour Hankook ESI ;
- K€ 532 pour ESI-ATE Holding et ESI-ATE Technology.

5.1.5.3.13 Provisions

5.1.5.3.13.1 Provisions pour risques et charges

(milliers d'euros)	31/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/01/2008
Litiges	486	327	-	-53	121	91
Pertes à terminaison	7	7	-2	-	-	2
Risques divers	-	-	-	-	-121	121
Provisions Passifs courants	493	334	-2	-53	-	214

L'essentiel des provisions pour litiges est constitué pour faire face à des risques sociaux.

5.1.5.3.13.2 Provisions au titre des avantages sociaux du personnel

Les salariés du Groupe bénéficient en raison de dispositions légales ou contractuelles de régimes à prestations définies qui font l'objet de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux régimes pour lesquels des évaluations IAS 19 ont été réalisées sont les suivants :

- France : indemnités de départ en retraite (avec K€ 1 530 d'engagement, le régime représente environ les deux-tiers des engagements du Groupe)
- Japon : indemnités de cessation de service (env. K€ 605 d'engagements)
- Corée : indemnités de cessation de service (env. K€ 129 d'engagements)
- Inde : indemnités de cessation de service (env. K€ 187 d'engagements)

(en milliers d'euros)	31/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de change	Entrée dans le périmètre	31/01/2008
-----------------------	------------	-----------	--------------------	------------------------	-----------------	--------------------------	------------

Provision pour avantages aux employés	1 637	295	-84	0	114	32	1280
--	--------------	------------	------------	----------	------------	-----------	-------------

Le montant des provisions par pays s'établi ainsi au 31 janvier 2009 :

- France 840 K€
- Japon 526 K€
- Corée 90 K€
- Inde 181 K€

Le Groupe utilise la méthode dite « du corridor » telle que décrite dans la norme IAS 19 pour la reconnaissance des gains ou pertes actuariels en compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/01/2009	31/01/2008	31/01/2007
Evolution de l'engagement			
Engagement à l'ouverture	-2116	-1 634	-1 603
Charge d'intérêt	-77	-72	-63
Coût des services rendus	-197	-196	-191
(Pertes) et gains actuariels	-47	74	75
Modification du régime	-	-476	-
Engagements sur variation de périmètre	-32	-	-
Prestations payées	142	166	104
Ecart de change	-124	24	44
Engagement à la clôture	-2452	-2 116	-1 634

Evolution de la juste valeur des actifs			
Juste valeur des actifs à l'ouverture	201	195	187
Cotisations versées par l'employeur	-	-	-
Cotisations versées par les salariés	-	-	-
Rendement attendu des actifs	9	8	7
(Pertes) et gains actuariels	-28	-2	1
Liquidation du régime	-	-	-
Autres	-58	-	-
Ecart de change	-	-	-
Juste valeur des actifs à la clôture	124	201	195

Charge de l'exercice			
Coût des services rendus	-197	-196	-191
Charge d'intérêt	-77	-72	-63
Rendement attendu des actifs	9	8	7
Amortissement des services passés	-30	-13	-10
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	-	-	-1
(Charge)/Produit de retraite de l'exercice	-295	-274	-258

Evolution de la provision			
Provision à l'ouverture	-1280	-1 191	-1 080
Charge de l'exercice	-295	-274	-258
Prestations payées par l'employeur	84	166	104
Engagements sur variation de périmètre	-32	-	-
Ecart de change	-114	19	43
(Provision)/Actif de fin d'exercice	-1637	-1 280	-1 191

Réconciliation de l'engagement financé et de la provision			
Engagement net	-1406	-1 287	-1 440
Engagements non financés	-921	-628	
Services passés non reconnus	626	656	193
Pertes/ (gains) actuariels non reconnus	64	-21	56
Ajustement lié à la limite de la reconnaissance d'un surplus	-	-	-
(Provision)/Actif de fin d'exercice	-1637	-1 280	-1 191

Principales hypothèses :

Exercice clos le 31/01/2009	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	5,25%	2,00%	5,75%	8,00%
Taux de rendement attendu des actifs	4,50%	N/A	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,50%	3,00%	3,00%	8,30%
Exercice clos le 31/01/2008	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	5,25%	2,25%	5,50%	7,90%
Taux de rendement attendu des actifs	4,50%	N/A	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,50%	3,00%	3,00%	8,33%
Exercice clos le 31/01/2007	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	4,50%	3,00%	4,50%	8,00%
Taux de rendement attendu des actifs	4,00%	N/A	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,50%	3,00%	3,00%	8,30%

La sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation est détaillée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	
Engagement -0.5%	2 590
Engagement	2 452
Engagement +0.5%	2 324

Les écarts actuariels générés dans l'exercice proviennent de changement d'hypothèses et/ou d'écarts d'expérience :

(en milliers d'euros)	
Total de gains & (pertes) actuariels	-75
Ajustement d'expérience	-163
Changement d'hypothèses	88

En France, le Groupe a externalisé une partie de ses engagements auprès d'un assureur. Les actifs financiers correspondant sont investis dans l'actif général de l'assureur qui sert chaque année des revenus financiers correspondant au moins au taux minimum garanti.

Le taux minimum garanti pour 2009 est de 4,0% mais il est généralement surperformé. Aussi le taux de rendement attendu des actifs retenu est de 4,7% pour 2008 et correspond à l'estimation de l'assureur.

L'actif général de l'assureur est investi à 75,5% en obligations, 12,5% en actions et 12% en immobilier.

5.1.5.3.14 Emprunts et autres passifs

La dette à long terme du Groupe est libellée en euros et en USD et s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 Janvier		
	2009	2008	2007
Emprunts bancaires	10 756	10 502	9 816
Fonds de participation	341	406	473
Crédit ball	236	337	252
Autres dettes à long terme	535	565	1 930
Total emprunts et dettes	11 868	11 810	12 471
Moins : part à court terme	-2 595	-6 706	-8 061
Emprunts et dettes (part à long terme)	9 273	5 103	4 411

Les Autres dettes à long terme correspondent à des dettes sur immobilisations, au titre de compléments de prix estimés.

L'échéancier de remboursement de la dette s'établit comme suit par catégorie :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier 2009			
	Dettes Sans Intérêts	Dettes à taux fixes	Dettes à taux variables	TOTAL
2009		320	2 276	2 595
2010		143	2 404	2 546
2011		125	2 553	2 678
2012		67	2 145	2 212
2012 et au-delà		639	1 198	1 836
		1 293	10 575	11 868

La structure de l'échéancier était la suivante à la clôture de l'exercice précédent :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier 2008			
	Dettes Sans Intérêts	Dettes à taux fixes	Dettes à taux variables	TOTAL
2008	565	323	5 818	6 706
2009		299	1 113	1 412
2010		127	1 190	1 316
2011		143	1 271	1 414
2012 et au-delà		90	870	961
	565	982	10 263	11 810

Le montant des lignes de crédit court terme utilisées par le Groupe s'élève respectivement à 0 K€ au 31 janvier 2009, K€ 3 773 au 31 janvier 2008 et K€ 3 974 au 31 janvier 2007.

Au 31 janvier 2009, 2008, et 2007, le taux moyen pondéré des emprunts bancaires s'établit respectivement à 5,42%, 5,96%, et 5,52%.

La société a contracté le 26 avril 2007 un crédit syndiqué de 19 millions Euros dont 12,4 millions Euros en ouverture de crédit pendant 24 mois et 6,6 millions Euros en contrevaletur USD, soit 8,9 millions USD, dans le cadre d'un refinancement sur 5 ans. Cette opération permet au Groupe de conserver une flexibilité financière élevée pour la poursuite de son développement tout en lissant la charge de la dette.

Ces crédits sont basés sur des taux variables EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge de 1,8% pour la tranche en Euros et LIBOR 6 mois augmenté d'une marge de 1,8% pour la tranche USD. Cet emprunt est amortissable semestriellement par remboursements constants en capital.

Les covenants applicables à cette convention de crédit sont décrits en 5.1.5.5.3 et sont respectés au 31 janvier 2009.

Au 31 janvier 2009, la société dispose d'une couverture de taux sur sa dette moyen terme en USD conclue en juillet 2007, sous la forme d'un « tunnel » présentant un « floor » de 4.55% et un « cap » de 5.3868%. Ainsi, le Groupe paiera le taux de référence au prix du marché entre 4.55% et 5.3868%, si le taux de référence descend en dessous de 4.55% le Groupe paiera 4.55% et s'il s'élève au-dessus de 5.3868%, le Groupe paiera 5.3868%. Cette couverture a pris effet le 26 octobre 2007 et se terminera à l'issue du remboursement de la dette en USD prévu le 26 avril 2012. Chaque échéance, tel qu'indiqué ci-dessus, est couverte en totalité..

Le Groupe a opté pour l'application au 1^{er} février 2005 des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers. Seul l'instrument de couverture de taux sur l'emprunt moyen terme à taux variable est concerné. Au 31 janvier 2009, la valeur de marché de cet instrument a été établie à <K€ 252>. Les principes de comptabilisation des variations de juste valeur de cet instrument sont détaillés au 5.1.5.2.3.5.3

5.1.5.4. Compte de résultat consolidé

5.1.5.4.1 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
Licences	52 591	53 894	53 157
Prestations de services et autres revenus	17 563	14 960	12 860
Chiffre d'affaires annuel *	70 154	68 853	66 017

Le chiffre d'affaires annuel 2009 s'établit à K€ 70 154, soit une croissance de +1,9% par rapport à la même période de l'exercice passé.

L'activité licences affiche une décroissance de -1,9% et l'activité services une croissance de +17,4%.

Le montant des projets de recherche cofinancés inclus dans le chiffre d'affaires de services s'élève à K€ 990 au 31 janvier 2009, K€ 909 au 31 janvier 2008, et K€ 1 024 au 31 janvier 2007.

5.1.5.4.2 Catégories de produits et de charges significatifs

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
Achats et charges externes	6 351	6 249	5 439
Locations Immobilières	4 076	3 633	3 396
Honoraires	1 319	1 005	1 302
Impôts et taxes	944	835	784
Amortissements et provisions	2 647	1 918	1 668
Frais de personnel	40 569	40 738	39 693
Autres produits et charges externes	8 725	8 608	7 900
Total des charges opérationnelles	64 631	62 986	60 183

5.1.5.4.3 Charges de personnel

Les frais de personnel du Groupe, charges sociales comprises, s'élèvent à K€ 40569, K€ 40 738, et K€ 39 693 au 31 janvier 2009, 2008, et 2007.

Les charges constatées au titre d'IFRS 2 s'élèvent à K€ 121, K€ 230, et K€ 210 respectivement au 31 janvier 2009, 2008, et 2007.

Les effectifs moyens s'élèvent à :

Effectifs moyens	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
France	213	236	230
Etranger	483	439	392
Total	696	675	622

Au 31 janvier 2009, les effectifs s'établissent à 766 personnes.

5.1.5.4.4 Frais de recherche et développements comptabilisés en charges dans l'exercice

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Une immobilisation résultant des dépenses de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque les critères suivants sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de cet actif démontrée ;
- intention et capacité financière et technique à mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la Société ;
- disponibilité des ressources techniques et financières pour achever le développement de l'actif ;
- évaluation fiable des coûts attribuables à cet actif.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement ayant fait l'objet d'une immobilisation sont amorties sur une durée de 12 à 24 mois.

Frais de recherche et développements (R&D) engagés dans l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	FY09	FY08	FY07
Frais de développement immobilisés sur la période	14 379	15 408	14 510
Frais de développement amortis sur la période	-12 997	-14 063	-12 687
Impact net de l'immobilisation des frais de développement	1 381	1 345	1 823
Charges R&D IFRS portées au Compte de Résultat	-12 244	-13 581	-13 396
Annulation impact net de l'immobilisation des frais de développement	-1 381	-1 345	-1 823
Annulation impact Crédit Impôt Recherche	-1 785	-790	-618
Frais R&D engagés au cours de la période	-15 410	-15 716	-15 837
Frais R&D amortis au cours de la période	-12 997	-14 063	-12 687
-dont frais portés en charges directes	-1 031	-308	-1 326
-dont frais immobilisés	-14 379	-15 408	-14 510
Dotations aux amortissements sur production immobilisée	-12 997	-14 063	-12 687
Charges directes de l'exercice	-1 031	-308	-1 326
Crédit Impôt Recherche	1 785	790	618
Total Frais de R&D comptabilisés en charge dans l'exercice	-12 244	-13 581	-13 396

5.1.5.4.5 Résultat financier

5.1.5.4.5.1 Produits et charges d'intérêt

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
Produits d'intérêt	174	161	219
Charges d'intérêt	-928	-916	-678
Total produits (+) et charges (-) d'intérêt	-754	-755	-459

Cette charge nette est principalement constituée des intérêts sur emprunts financiers pour K€ 459 contre K€ 426 sur l'exercice précédent et K€ 336 pour l'exercice clos au 31 janvier 2007.

5.1.5.4.5.2 Gains et pertes de change

Le Groupe peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devise et de toute autre forme de contrats de devises. En général, la durée de ces contrats n'excède pas un an et leur objet est la couverture du risque de dépréciation des encaissements de créances clients exprimées en devise par la suite d'une évolution défavorable des cours.

Le résultat de change enregistré sur les exercices clos le 31 janvier 2009, 2008 et 2007 se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2 008	2 007
USD	1 737	-1 077	-675
JPY	-373	191	-372
KRW	236	-686	-198
Autres devises	-620	-94	112
Total	979	-1 667	-1 132

5.1.5.4.6 Impôts

La charge d'impôt est principalement composée de :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
Charge d'impôt exigible	-1 541	-1 926	-2 001
Impôt différé – net	252	1 044	494
Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	-1 290	-882	-1 507

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier					
	%	2009	%	2008		2007
Résultat consolidé avant impôt	100%	5 595	100%	3 250	100%	4 033
Taux d'impôt théorique		33,33%		33,33%		33,33%
Impôt théorique	33,3%	-1 865	33,3%	-1 083	33,3%	-1 344
Effet des différences permanentes	4,1%	-227	3%	-102	-0,3%	13
Effet du report variable	-0,2%	12	-1%	26	0,2%	-8
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère / fille	4,8%	-271	4%	-119	2,0%	-82
Actifs d'impôt provisionnés	-0,9%	50	11%	-367	5,6%	-226
Activation des déficits précédemment dépréciés	-17,8%	993	-24%	771	-3,8%	153
Crédit d'impôt Recherche	0,0%	-	0%	-	0,0%	-
Impôts forfaitaires	-0,3%	18	0%	-9	0,3%	-12
Charge effective d'impôt	23,0%	-1 290	27,1%	-882	37,4%	-1 507

Le détail de la situation bilancielle fiscale latente est fourni en § 3.4.

L'activation des déficits précédemment dépréciés concerne principalement ceux de la filiale ESI NA, et se justifie par la mise en place d'une intégration fiscale aux USA avec le groupe Mindware.

Le groupe fiscal intégré constitué en France n'a pas permis de dégager d'économie d'impôt sur l'exercice clos.

5.1.5.4.7 Effets des variations de périmètre

Dans la mesure où ESI ITALIA n'existait pas à l'ouverture de l'exercice et où MINDWARE ne disposait pas de comptes aux normes IFRS avant son entrée dans le périmètre de consolidation, il n'a pas été possible de reconstituer un résultat consolidé pro-forma présentant l'exercice clos et l'exercice précédent selon un même périmètre.

Il est par ailleurs précisé que la contribution des sociétés entrantes au bilan consolidé n'est que de l'ordre de 4% du total du bilan.

Seul un résultat pro-forma de l'exercice clos selon l'ancien périmètre de consolidation est présenté ci-dessous.

L'impact de la variation de périmètre y est déterminé en retirant du résultat consolidé de l'exercice clos les contributions des sociétés entrantes dans le périmètre, le coût de l'emprunt contracté pour l'acquisition des titres de MINDWARE et en neutralisant les éliminations des flux de résultat entre ces sociétés et ESI Group. En effet, les flux éliminés correspondent essentiellement à des commissions d'agent versées à ESI ITALIA qui auraient de toute façon été versées par ESI Group à un autre agent.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PRO FORMA

	Montant N	en % du C.A.	Effets des entrées dans le périmètre	Part effets dans le résultat avant entrées	Montant N avant entrées dans le périmètre	en % du C.A.	Evolution N / N-1 avant incidence des entrées	Montant N-1	en % du C.A.
Licences et maintenance	52 591	74,97%	0	0,00%	52 591	75,36%	-2,42%	53 894	78,27%
Consulting	17 198	24,51%	370	2,20%	16 828	24,11%	14,90%	14 646	21,27%
Autres	365	0,52%	0	0,00%	365	0,52%	16,43%	313	0,45%
Chiffre d'affaires	70 154	100,00%	370	0,53%	69 784	100,00%	1,35%	68 853	100,00%
Coût des ventes - Licensing	-8 287	-11,87%	103	-1,23%	-8 390	-12,02%	-4,39%	-8 775	-12,74%
Coût des ventes - Consulting	-11 625	-16,57%	-441	3,94%	-11 184	-16,03%	11,27%	-10 051	-14,40%
Coût des ventes - Autres	-59	-0,08%	0	0,00%	-59	-0,08%	-49,68%	-118	-0,17%
Coût des ventes	-19 971	-28,47%	-338	1,72%	-19 633	-28,13%	3,64%	-18 944	-27,15%
Frais de recherche et développement	-12 244	-17,55%	0	0,00%	-12 244	-17,55%	-9,85%	-13 581	-19,73%
Frais commerciaux et marketing	-22 528	-32,11%	-90	0,40%	-22 438	-32,15%	2,36%	-21 921	-31,41%
Frais généraux et administratifs	-9 888	-14,17%	-51	0,52%	-9 837	-14,10%	15,19%	-8 540	-12,40%
Dotations pour dépréciation des actifs incorporels	-153	-0,22%	0	0,00%	-153	-0,22%	-21,51%	-195	-0,28%
Résultat opérationnel	5 370	7,70%	-109	-1,99%	5 479	7,85%	-3,39%	5 672	8,24%
Produits d'intérêt	174		2	1,44%	171			161	
Charges d'intérêt	-928		-24	2,67%	-904			-916	
Gains et pertes de change	979		0	0,00%	979			-1 667	
Résultat financier	225	0,32%	-22	-8,78%	246	0,35%	-110,17%	-2 422	-3,47%
Résultat avant impôts	5 595	8,02%	-131	-2,28%	5 726	8,20%	76,17%	3 250	4,72%
Impôts sur les résultats	-1 290		29	-2,21%	-1 319			-882	

Résultat net de l'ensemble consolidé	4 305	6,14%	-102	-2,31%	4 407	6,32%	86,13%	2 368	3,39%
---	--------------	--------------	-------------	---------------	--------------	--------------	---------------	--------------	--------------

5.1.5.5. Engagements

5.1.5.5.1 Engagements de crédit-bail

Le Groupe loue une part importante de ses équipements informatiques, au travers de crédit-bail ou de location-financement. Ces contrats sont capitalisés.

Les échéances des loyers minima futurs au titre des contrats de crédit-bail et de location-financement capitalisés au 31 janvier de chaque année s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 janvier 2009
2010	170
2011	70
2012	4
2013	0
2014	0
>2015	0
Total des échéances de loyers minima	245
A déduire : les montants correspondant aux intérêts	-9
Valeur actuelle du montant net des échéances de loyers minima	236
A déduire : part à court terme	-163
Part à long terme	73

5.1.5.5.2 Engagements de location future

Le Groupe loue l'ensemble des immeubles de bureau qu'il occupe et certains de ses équipements informatiques, au travers de contrats de location simple. Ces contrats ne sont pas capitalisés.

Les échéances des loyers minima futurs au titre des contrats de location au 31 janvier 2009 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 janvier 2009
2010	4 030
2011	3 156
2012	2 015
2013 et au-delà	4 170
Total	13 371

5.1.5.5.3 Engagements accordés

Dans le cadre de la convention de crédit du 26 avril 2007, ESI Group a consenti un nantissement de 99,95% des actions d'ESI France, de 51,0% des actions d'ESI ATE Holdings et de 90,0% des actions d'Hankook ESI.

La Société s'est également engagée, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les trois ratios financiers suivants :

- le ratio dette financière consolidée sur fonds propres consolidés doit être inférieur à 65% chaque fin de semestre et d'année ;
- la trésorerie consolidée reste supérieure ou égale à 5 millions d'euros chaque fin de trimestre ;
- le ratio dette financière consolidée court terme divisé par le chiffre d'affaires consolidé annualisé est inférieur à 45/365 à chaque fin de trimestre.

Pour chaque période de l'exercice clos le 31 janvier 2009 ces ratios ont été respectés.

5.1.5.6. Informations sectorielles

Le Chiffre d'Affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé, le résultat d'exploitation est celui des entités juridiques de chaque zone.

(en milliers d'euros)	Europe	Asie	Amérique	Eliminations	Consolidé
Exercice clos le 31 janvier 2009					
Ventes nettes:					
Clients externes	34 138	24 507	11 509		70 154
Sociétés liées	32 228	2 954	4 241	-39 423	
	66 366	27 461	15 750	-39 423	70 154
Résultat opérationnel	2 880	-739	3 229		5 370
Actifs affectés	121 651	18 591	18 129	-54 727	103 642
Exercice clos le 31 janvier 2008					
Ventes nettes:					
Clients externes	32 858	25 297	10 898		68 853
Sociétés liées	33 247	2 822	4 784	-40 853	
	65 905	28 119	15 682	-40 853	68 853
Résultat opérationnel	5 781	291	-400		5 672
Actifs affectés	119 562	23 159	8 267	-50 552	100 436
Exercice clos le 31 janvier 2007					
Ventes nettes:					
Clients externes	30 699	23 918	11 399		66 017
Sociétés liées	30 870	1 946	6 331	-39 147	
	61 569	25 864	17 730	-39 147	66 017
Résultat opérationnel	4 508	927	190		5 625
Actifs affectés	116 886	19 054	9 732	-49 001	96 671

Les opérations intra-groupe sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciel dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

5.1.5.7. Risques géopolitiques et monétaires

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2009, 51% de son chiffre d'affaires en dehors de l'Europe, soit 35% sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 16% sur la zone Amérique (essentiellement Etats-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2009, 54% des revenus ont été générés en monnaie de la zone Euro, 19% en USD (dollar américain),

22% en JPY (yen japonais), 5% en KRW (won coréen). L'évolution du chiffre d'affaires qui s'établit comptablement à +1.9% entre les exercices clos au 31 janvier 2008 et au 31 janvier 2009 serait de +1.8% à taux de change constants et de +1.1% hors variation de périmètre à taux de change constant.

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux ainsi que les actifs nets en devises. Les incidences sur le résultat financier ont été détaillées en § 2.3.5.

5.1.5.8. Rémunération des principaux dirigeants

Pour les exercices clos au 31 janvier 2009, 2008 et 2007 la rémunération versée aux mandataires sociaux du Groupe se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier		
	2009	2008	2007
Rémunération versée par la Société	417	374	610
Avantages en nature	15	14	5
Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées	5	5	11
Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées	0	0	0
Jetons de présence	10	10	15
TOTAL	447	403	642

5.1.5.9. Rémunération des commissaires aux comptes

FY08 (en K€)	Deloitte Gendrot		Marque &		Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	118	13	84%	38%	159	60	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	22	21	16%	62%	0	0	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total Audit	140	34	100%	100%	159	60	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total Autres prestations	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	140	34	100%	100%	159	60	100%	100%

Au 31 janvier 2008, le Groupe a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de décembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2008 s'élève à 282 K€

5.1.5.10. Evènement postérieur à la clôture

ESI Group a ouvert une filiale au Brésil en février 2009.

Le 29 Avril 2009, ESI Group a annoncé son implantation en Tunisie par la création d'un pôle 'near-shore' de services dédiés à des projets à haute valeur ajoutée. ESI Group profite de cette implantation pour renforcer son partenariat stratégique avec la société tunisienne Acoustica. Positionnée initialement dans le domaine de la vibro-acoustique, cette société d'études et de conseils, d'excellente réputation, est spécialisée dans la mise en œuvre de projets de contrôle du bruit et d'activités de simulation numérique.

5.1.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE MARQUE & GENDROT

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 27.200.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ESI Group
Exercice clos le 31 janvier 2009

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 2.3.3.2 et 4.4 de l'annexe des états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Test de dépréciation des actifs incorporels

Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéterminée et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ces actifs, selon les modalités décrites dans les notes 2.3.3.1 et 3.2.3 de l'annexe des états financiers consolidés.

Nous avons examinés les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.3.3.1 et 3.2.3 donnent une information appropriée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

Impôts différés actifs

La note 2.3.9 de l'annexe des états financiers consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés actifs et à leur évaluation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour l'estimation de la valeur de ces impôts différés actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Berriex

Christine Vitrac

5.2. LES COMPTES ANNUELS

5.2.1. Compte de Résultat

ESI GROUP	
Comptes annuels au 31 janvier 2009	
Page 3	

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France		Exportation		31/01/2009	31/01/2008
Ventes de marchandises	FA	18 574	FB	8 203,87	24 877,87	20 358,00
Production - biens	FC		FE			
vendue	FG	8 110 825	FH	27 742 823	42 857 821	44 280 778
- services						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	8 129 489	FK	37 753 230	43 882 699	44 801 137
Production stockée					-402 168	882 857
Production immobilisée					15 808 825	19 187 718
Subventions d'exploitation					38 888	38 140
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					138 222	724 513
Autres produits					1 728	5 870
PRODUITS D'EXPLOITATION					59 586 168	61 611 338
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					21 187	18 570
Variation de stock (marchandises)						
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					-18 181	58 318
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					42 854	-17 847
Autres achats et charges externes					28 855 241	28 070 780
Impôts, taxes et versements assimilés					588 708	888 888
Salaires et traitements					8 057 241	8 403 888
Charges sociales					4 002 248	4 200 880
DOTATIONS D'EXPLOITATION						
Sur immobilisations - dotations aux amortissements					14 825 208	15 452 458
- dotations aux provisions					28 000	
Sur actif circulant - dotations aux provisions					280 155	142 388
Pour risques et charges - dotations aux provisions					327 219	28 800
Autres charges					3 720 507	118 878
CHARGES D'EXPLOITATION					60 926 704	57 602 908
RESULTAT D'EXPLOITATION					-840 536	4 608 428
OPERATIONS EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations					858 110	18 131
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés					488 721	427 800
Reprises sur provisions et transferts de charges					1 700 459	841 888
Différences positives de change					4 268 459	828 877
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					82 229	18 282
PRODUITS FINANCIERS					7 398 977	1 639 857
Dotations financières aux amortissements et provisions					2 800 808	3 072 251
Intérêts et charges assimilés					872 882	748 111
Différences négatives de change					4 812 889	1 481 828
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
CHARGES FINANCIERS					8 486 499	5 260 191
RESULTAT FINANCIER					-740 472	-3 610 534
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					-1 754 007	997 894

ESI GROUP
Comptes annuels au 31 janvier 2009

Page 4

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/01/2009	31/01/2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 223	49 129
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 203	
Reprises sur provisions et transferts de charges	52 775	7 720
PRODUITS EXCEPTIONNELS	62 201	56 849
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 111	85 448
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		405
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12 055	184 994
CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 166	250 847
RESULTAT EXCEPTIONNEL	30 034	-193 997
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-1 507 489	245 232
TOTAL DES PRODUITS	67 025 344	63 307 840
TOTAL DES CHARGES	66 838 828	62 749 279
BENEFICE OU PERTE	186 517	558 561

5.2.2. Bilan

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/01/2009	31/01/2008
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	20 232 113	9 515 058	10 717 055	9 851 704
Concessions, brevets, droits similaires	20 827 658	5 103 852	15 523 804	15 048 555
Fonds commercial	1 027 970	72 547	955 423	955 423
Autres immobilisations incorporelles	7 988 723	96 481	7 872 242	7 272 881
Avances, acomptes immob. incorpor.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	4 203 335	3 117 752	1 085 542	908 284
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	15 881 623	2 151 357	13 520 256	13 774 933
Créances rattachées à participations	4 357 834		4 357 834	
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts	39 877		39 877	27 505
Autres immobilisations financières	345 551		345 551	317 523
ACTIF IMMOBILISE	74 484 706	20 067 096	54 417 610	48 152 603
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	80 797		80 797	43 954
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	412 346		412 346	819 704
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	1 735 241		1 735 241	78 875
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	28 062 857	448 003	28 814 854	38 036 145
Autres créances	7 437 719	101 974	7 335 745	4 902 268
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (et actions propres 3 795 117,00)	5 001 032	719 602	4 281 430	2 508 990
Disponibilités	2 023 052		2 023 052	1 262 538
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	709 092		709 092	899 205
ACTIF CIRCULANT	46 462 137	1 269 578	45 192 559	46 551 617
Charges à répartir/plurs exercices	108 129		108 129	173 088
Primes rembours des obligations				
Ecart de conversion actif	1 813 732		1 813 732	1 700 458
TOTAL GENERAL	122 868 704	21 336 675	101 532 029	96 577 747

ESI GROUP
Comptes annuels au 31 janvier 2009

Page 2

BILAN PASSIF

Rubriques	31/01/2009	31/01/2008
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 17 599 587)	17 599 587	17 599 587
Primes d'émission, de fusion, d'apport	38 799 508	38 799 508
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : Réserve légale	458 840	428 712
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.		
Report à nouveau	7 719 402	7 128 789
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	186 517	558 561
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	26 842	14 191
CAPITAUX PROPRES	62 787 596	62 539 328
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 290 058	1 902 340
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 290 058	1 902 340
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 898 793	8 859 735
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs	118 400	4 045 869
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	59 876	15 300
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 437 795	12 486 364
Dettes fiscales et sociales	3 221 711	3 844 849
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 497	28 211
Autres dettes	3 754 347	1 907 185
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	418 900	953 666
DETTES	33 930 291	31 139 177
Ecarts de conversion passif	2 524 085	948 901
TOTAL GENERAL	101 532 029	96 577 747

Résultat de l'exercice en centimes 186 516,63
Total du bilan en centimes 101 532 029,39

5.2.3. Annexes aux comptes sociaux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Janvier 2009 dont le total est de 101 532 029,39 € et au compte de résultat de l'exercice qui affiche un bénéfice de 186 516,63 €, dont l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Février 2008 au 31 Janvier 2009.

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers Euros (K€) sauf mention contraire.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

5.2.3.1. Faits significatifs de l'exercice

Opérations significatives relatives aux participations :

Lors de l'acquisition de 51% des titres de la société ESI ATE Holding en juillet 2006, il était prévu un complément de prix plafonné à 2 500 KUSD. Le 5^{ème} versement a été effectué en mai 2008 pour 137 KUSD (88 K€).

En septembre 2008, ESI Group a ouvert une filiale en Italie en prenant une participation de 70 % dans ESI Italia S.R.L.

Autres opérations significatives :

En décembre 2008, ESI Group a prêté 5 585 KUSD à sa filiale américaine ESI North America dans le cadre de l'achat par cette dernière de 100 % des actions de la société américaine Mindware Engineering Inc. Ce prêt est remboursable en 10 échéances semestrielles égales à compter du 26 avril 2009.

Le financement de cette acquisition a été fait via un tirage complémentaire de 4 100 K€ sur la tranche A de l'emprunt conclu en avril 2007.

ESI GROUP a accordé un abandon de créance de 4,4 MUSD (3.433 M€) à sa filiale américaine ESI North America.

A compter du 1^{er} février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale Française ESI France SAS.

5.2.3.2. Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément:

* Aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
Indépendance des exercices

* Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.2.3.2.1 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature appropriée lorsqu'il s'agit de frais internes, et dans un compte de charges de sous-traitance lorsqu'il s'agit de frais de recherche et développement réalisés par des prestataires faisant partie du Groupe ou externes.

L'intégralité des frais internes afférents aux développements engagée au cours de l'exercice est activée par le compte de production immobilisée (salaires, charges et coûts d'environnement).

L'activation se fait par projet. Seuls les projets répondant aux 6 critères d'activation définis dans le règlement sur les actifs sont immobilisés.

Les projets de recherche ou la part des dépenses ne répondant pas à l'ensemble des 6 critères restent en charge.

Leur amortissement commence à la livraison du projet. Les projets non terminés à la date de clôture sont immobilisés en encours de production.

Les projets sont amortis sur une période adaptée de 1 ou 2 ans.

Les projets correspondant au développement de la nouvelle version, qui sont délivrés annuellement, sont amortis sur 12 mois.

Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures, représentant des investissements, sont amortis sur 24 mois.

L'amortissement s'effectue à compter de la sortie de la version (release).

En cas de risque de non-commercialisation des projets, une provision pour dépréciation est constatée à concurrence de la valeur nette comptable.

Au terme de leur amortissement, les frais de recherche et développement sont sortis de l'actif.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Logiciels « bureautiques et assimilés »	1 an en linéaire
Autres logiciels	3 ans en linéaire
Codes (non-actifs à durée de vie indéfinie)	5 ans en linéaire

Les actifs à durée de vie indéfinie (y compris les fonds de commerce) ne sont pas amortis. Ils demeurent au bilan à leur valeur brute comptable.

Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, ils sont intégrés dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui sont des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

Une provision basée sur la différence entre la valeur calculée et la valeur comptable est comptabilisée le cas échéant.

Amortissements dérogatoires

Jusqu'au 31 janvier 2002, la société comptabilisait des amortissements dérogatoires sur 12 mois pour les logiciels « bureautiques et assimilés » et les « codes sources ».

Depuis le 1^{er} février 2002, la société ne pratique plus ce type d'amortissements dérogatoires.

Les frais d'acquisition engagés au cours des exercices clos à compter du 31 janvier 2008 et liés à l'acquisition de titres de participation sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (art. 21 ; CGI art. 209-VII décembre 2006).

5.2.3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue :

Installations générales	6 ans en linéaire
Agencements, aménagements divers.	10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Matériel de bureau	3 ans en linéaire
Matériel informatique neuf	3 ans dégressif
Matériel informatique d'occasion	1 an linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

5.2.3.2.3 Participations et autres immobilisations financières

Le poste "Autres participations" correspond au coût d'achat des titres de sociétés en valeur historique.

A la clôture, lorsque la valeur ré-estimée des titres est inférieure à leur coût d'achat, une provision est constatée pour le montant de la différence.

Cette valeur est calculée par la société sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires estimé et est corrigée de la trésorerie nette de la société concernée.

Dans le cas où une provision sur la valeur calculée ci-dessus pour une filiale est constituée et qu'il apparaît une situation nette négative pour cette même filiale, alors la situation nette négative de la filiale sera également provisionnée. Ces provisions sont imputées sur les créances clients, titres de participations et, le cas échéant, le solde est comptabilisé en provision pour risque.

En cas d'irrecouvrabilité, les créances rattachées aux participations sont provisionnées. Sur l'exercice aucune provision de ce type n'a été comptabilisée.

Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnements.

5.2.3.2.4 Stocks d'approvisionnements

Les autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

5.2.3.2.5 En cours de production

Les en-cours de production sont valorisés au coût de production en fonction de l'état d'avancement.

5.2.3.2.6 Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers.

5.2.3.2.7 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice. La société s'est conformée au règlement n°00-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

5.2.3.2.8 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

5.2.3.2.9 Couverture du risque de change

ESI Group utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change. La politique du Groupe ESI est de n'intervenir sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, et en particulier sur le yen japonais et le dollar US, ESI Group peut utiliser des contrats d'achats et de ventes à terme et/ou des options de devise pour se prémunir des variations de cours.

5.2.3.2.10 Valeurs mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours historique. Cependant la société réalise en fin d'exercice une opération de ventes puis d'achats de la quasi-totalité de ses valeurs mobilières. Ces dernières sont ainsi évaluées à la clôture de l'exercice à une valeur proche de leur valeur de marché.

5.2.3.2.11

Traitement comptable des projets européens

Lors de la production d'un projet européen, le taux d'avancement du projet est déterminé permettant de définir le revenu attendu (environ 50% des coûts engagés) ; ce revenu est comptabilisé en production en cours par un compte de production stockée.

Lors de l'émission des « costs statements », ceux-ci sont considérés comme une facturation, ils créditent un compte de chiffre d'affaires et débitent un compte débiteur divers produits CEE à recevoir, le compte de production encours est crédité d'autant par la contrepartie du compte de production stockée.

Lorsque le projet est terminé, la totalité des revenus CEE ont été constatés en chiffre d'affaires.

5.2.3.3. Notes relatives aux postes de l'actif du bilan

5.2.3.3.1 Actif immobilisé

	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeur brute au 01/02/08	47 252	3 605	15 585	66 443
Acquisitions, augmentations	870	598	4 886	6 354
Acquisitions, augmentations R&D	15 609	0	0	15 609
Cessions et mises au rebut	-	-	(47)	(47)
Cessions et mises au rebut R&D	(13 875)	0	0	(13 875)
Valeur brute au 31/01/09	49 856	4 203	20 425	74 485
Amortissement et provision au 01/02/08	14 126	2 699	1 466	18 291
Dotations de l'exercice	14 535	419	695	15 651
Provision de l'exercice	0	0	0	0
Reprise provision de l'exercice	0	0	0	0
Cessions et mises au rebut	-	-	0	0
Cessions et mises au rebut R&D	(13 875)	0	0	-13 875
Amortissement et provision au 31/01/09	14 788	3 118	2 161	20 067
Valeur nette au 31/01/09	35 068	1 085	18 264	54 417

Mouvements immobilisations incorporelles :

Les augmentations des immobilisations incorporelles en valeur brute sont détaillées ci-dessous :

	Montant
frais de recherche et développement immobilisés	15 609
concessions et brevets	870
Total	16 479

Les diminutions des immobilisations incorporelles en valeur brute correspondent aux frais de recherche et développement totalement amortis au 31 janvier 2009 et sortis du bilan.

ESI Group détient un fonds de commerce pour un montant de 657 K€, qui représente l'acquisition en date du 26 juillet 1991, à la société Engineering System International, de la branche d'activité d'édition de progiciels et logiciels de simulation numérique (Product in Applied Mechanics).

Il n'a pas fait l'objet de dépréciation ni d'amortissement depuis l'origine.

Mouvements immobilisations corporelles :

L'augmentation des immobilisations corporelles est détaillée ci-dessous :

	Montant
acquisitions agencements	206
bureau & informatique	393
Total	598

Immobilisations financières :

Ce poste d'un montant de 20 425 K€ est composé de titres de participation pour 15 682 K€ (voir point 3.2), d'une créance sur participation pour 4 358 K€ (voir point 3.2) ainsi que des dépôts et cautionnements relatifs aux locaux de Paris, Aix, Lyon, et Rungis.

5.2.3.3.2 Participations

Mouvements des Titres de Participations (Brut)

	Au 01/02/08	Augmentation	Diminution	Au 31/01/09
ESI France SAS	458			458
ESI NIHON	75			75
ESI- North America	3 726			3 726
ESI BV	356			356
ESI UK	164			164
CALCOM	2 678			2 678
ESI HANKOOK	157			157
ESI GMBH	1 505			1 505
ESI IBERICA - VTOS	100			100
MECAS	715			715
STRACO	1 789			1 789
L3P	594			594
ESI US Holding	796			796
Zhong Guo Co Ltd	193			193
FRAIS Zhong Guo Co Ltd	2			2
Esi Software India	2			2
ESI US RD	111			111
Hong Kong Esi	119			119
Frais Hong Kong Esi	2			2
ATE Holding Ltd	1 648	88		1 737
Frais ATE Holding Ltd	54	2		56
ESI-Italia	-	350		350
Total	15 241	441	-	15 682

Créance sur participation	montant	Remboursement	début	fin	taux
prêt ESI North America 5 585 KUSD	4 358	semestriel-avril / octobre	18-déc.-08	26-oct.-13	Libor \$ 6 mois + 2 % de marge

Mouvements de la provision sur titres de participations

	Au 01/02/08	Augmentation	Reprise		Au 31/01/09
			Utilisée	Non utilisée	
L3P	553	10			563
ESI ATE Holding LTD	913	516			1 429
Hong Kong ESI	-	50			50
Zhong Guo Co Ltd	-	120			120
Total	1 466	695	-	-	2 161

5.2.3.3.3 En cours de production

Les en-cours de production correspondent à des études en cours de réalisation à la date de clôture et évaluées en fonction de l'avancement.

5.2.3.3.4 Créances

L'état des créances se présente comme indiqué ci dessous :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an, - 5 ans
Prêts Groupe	4 358	872	3 486
Prêts	40	40	
Autres immobilisations financières	346		346
Clients douteux ou litigieux	448	448	
Créances clients	5 045	5 045	
Créances clients vis à vis de sociétés liées	23 570	23 570	
Personnel et comptes rattachés	76	76	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4	4	
Crédits Impôts Etrangers à recevoir	108	108	
Créances Impôt succursale Indienne	94	94	
Créance Impôt Société-Acomptes versés 2008	326	326	
Créance crédit impôt recherche 2003-2005	309	309	
Créance crédit impôt recherche 2006	715		715
Créance crédit impôt recherche 2007	790	790	
Créance crédit impôt recherche 2008	1 737	1 737	
Taxe sur la valeur ajoutée	927	927	
Groupe et associés	310	310	
Fournisseurs avoirs à émettre vis-à-vis de sociétés liées	909	909	
Fournisseurs avoirs à émettre	45	45	
Projets CEE	1 052	1 052	
Débiteurs divers	36	36	
Charges constatées d'avance	709	709	
Total	41 953	37 406	4 547

5.2.3.3.5 Valeurs mobilières de placement et actions propres détenues

Tableau des Valeurs Mobilières de Placement

	Valeur au bilan	liquidative	Plus ou moins value latente
Sicav	1 206	1 206	0
Actions Propres	3 795	3 076	-720
Total	5 001	4 281	-720

Détails nombre d'actions propres

Au 01/02/08	Augmentation	Diminution	Au 31/01/09
237 159	192 983	-	430 142

A la clôture, la valeur liquidative des 430 142 actions propres détenues s'élève à 3 795 117 €, soit une moins value de 719 601 €. Au cours de l'exercice, ESI Group a procédé à l'achat de 192 983 actions propres.

5.2.3.3.6 Charges constatées d'avance et charges à répartir

rubrique	montant	commentaire
charges constatées d'avance sur loyers	285	
charges constatées d'avance autre	424	
frais émission emprunt	90	amortissement sur la durée de l'emprunt
frais couverture emprunt	19	voir 6.8
Total	817	

5.2.3.3.7 Ecart de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

	montant
Clients et comptes rattachés	1 607
Fournisseurs et comptes rattachés	421
Comptes courants	495
Total	2 524

5.2.3.4. Notes relatives aux postes du passif du bilan

5.2.3.4.1 Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-dessous (en euros) :

	Au 01/02/08	AGO	Autres mouvements		Au 31/01/09
			Augmentation	Diminution	
Capital	17 599 587				17 599 587
Prime d'émission	24 268 417				24 268 417
Prime de fusion Esti Soft	9 676 883				9 676 883
Prime de fusion Systus	2 854 209				2 854 209
Réserve légale	428 712	27 928			456 640
Report à nouveau	7 188 769	530 633			7 719 402
Résultat de l'exercice	558 561	- 558 561	186 517		186 517
Provision réglementées	14 191		11 751		25 942
Total	62 589 330	-	186 267	-	62 787 597

5.2.3.4.2 Capital social

	Nombre de titres		
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires (valeur nominale 3€)	5 866 529	-	-

5.2.3.4.3 Provisions réglementées

Elles sont constituées d'amortissements dérogatoires.

Ces amortissements dérogatoires figurant au bilan correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation. Les amortissements fiscaux calculés suivant le mode linéaire sur 12 mois ne concernent que les logiciels acquis antérieurement au 1er février 2002.

Ces amortissements correspondent également aux amortissements sur les frais d'acquisitions des titres de participation.

La contrepartie de ces provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les comptes de dotations et reprises exceptionnelles.

5.2.3.4.4 Provisions pour risques

Les provisions pour risques s'analysent selon le tableau ci-dessous :

	Au 01/02/08	Augmentation	Reprise		31/01/2009
			Utilisée	Non utilisée	
Ecart de conversion actif (note 3.7)	1 700	1 814	1 700		1 814
Litiges	81	327	-		408
Risques divers	121		53		58
Total	1 903	2 141	1 753	-	2 290

L'essentiel des provisions pour litiges est constitué pour faire face à des risques sociaux.

5.2.3.4.5 Etats des dettes

L'état des dettes se présente comme indiqué ci dessous :

ETAT DES DETTES	Montant	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	ans
Emprunts et dettes financières (4.4)	11	11		
Emprunts et dettes financières divers (4.5)	11 006	2 585	8 421	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 194	3 194		
Fournisseurs et comptes rattachés groupe	12 243	12 243		
Personnel et comptes rattachés (4.6)	1 442	1 442		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (4.6)	1 125	1 125		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée (4.6)	308	308		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés (4.6)	346	346		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20	20		
Groupe et associés	3 139	3 139		
Autres dettes d'exploitation (4.7)	616	616		
Produits constatés d'avance (4.8)	419	419		
Total	33 870	25 450	8 421	0

5.2.3.4.6 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Le montant enregistré au 31 janvier 2009 correspond à l'emprunt conclu en avril 2007. Les engagements relatifs à ce nouvel emprunt sont développés au point 6.8.

	montant	début	fin	Remboursement	taux
Emprunt Tranche A -	5 390	26-avr.-07	26-avr.-10	(1)	Libor € 3 mois + 1,6 % de marge (2)
Emprunt Tranche B - 8 944 K\$ (3)	5 274	26-avr.-07	26-avr.-13	semestriel	Libor \$ 6 mois + 1,8 % de marge
Emprunt CIC - 150K€	95	15-janv.-07	15-janv.-12	mensuel	fixe 5,25 %
Intérêts courus sur emprunts	140			-	-
Total	10 899				

(1) à l'issue de la période d'investissement

(2) 1,8 % de marge à l'issue de la période d'investissement

(3) solde en \$ au 31 janvier 2009 = 5 459 K\$

5.2.3.4.7 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste d'un montant de 118 K€ correspond à la participation et aux intérêts dûs aux salariés.

5.2.3.4.8 Dettes fiscales et sociales

Elles sont composées des éléments suivants :

Nature	montant
Provision pour congés payés chargés	1 257
Provision primes/rtt/afw/13 ^e mois à verser au personnel chargées	858
Organismes sociaux et autres	453
Tva Collectée sur des factures clients	308
Taxes formation et apprentissage	166
Taxe professionnelle	82
Autres taxes	99
Total	3 222

5.2.3.4.9 Autres dettes d'exploitation

Ce poste d'un total de 3 754 K€ est détaillé ci-dessous :

	Au 01/02/08	Augmentation	Diminution	Au 31/01/09
Compte courant Filiale Straco	359	198		558
Compte courant Mecas ESI	807	2 127	807	2 127
Compte courant ESI France		54	-	54
Compte courant ESI Italia		400	-	400
Avances clients projets spéciaux	407	101	-	508
Avoirs à établir client groupe	1	40		41
Complément de Prix "ESI ATE Holding" à payer	293		293	-
Autre dettes	39	28		67
Total	1 907	2 948	1 100	3 754

5.2.3.4.10 Produits constatés d'avance

Ce poste d'un montant de 419 K€ est relatif aux produits d'exploitations.

5.2.3.4.11 Ecarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

	montant
Clients et comptes rattachés	1 318
Fournisseurs et comptes rattachés	192
Compte courants et emprunt	304
Total	1 814

5.2.3.4.12 Charges à payer

Charges à payer	montant
emprunts et dettes financières	157
dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 584
avoirs à établir groupe	41
provision congés payés	1 257
autres dettes sociales	891
autres dettes fiscales	99
interets bancaires	11
Total	10 040

5.2.3.5. Notes relatives au compte de résultat

5.2.3.5.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé de :

Nature du chiffre d'affaire	En Millions €	%	Commentaires
Royalties	28,1	64%	Licences vendues par les filiales de distribution du Groupe ESI
Ventes de licences	9,2	21%	Licences vendues directement par ESI Group
Sous-Traitance, consulting et autres produits	3,6	8%	
Produits activités annexes	0,6	1%	
Prestations de services	2,3	5%	Holding fees filiales
Total	43,9	100%	

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

Zone géographique	En Millions €	%
France	6,1	14%
Europe	15,9	36%
Amérique	7,0	16%
Asie	14,8	34%
Total	43,9	100%

5.2.3.5.1.1 Autres produits d'exploitation :

Ils sont essentiellement constitués par les frais de recherche et développement immobilisés sur l'exercice pour un montant de 15 609 K€ et sont détaillés ci-dessous :

Nature	montant
Production stockée	-502
Production immobilisée	15 609
Reprise sur amortissements et provisions	191
Transferts de charges avantages en nature	72
Transferts de charges salaires et charges	184
Transferts de charges autres	91
Autre	38
Total Autres produits	15 683

5.2.3.5.2 Autres achats et charges externes

Nature	En K€	%	Commentaires
Etudes et prestations de services	4 046	15%	
Etudes et prestations de services groupe	5 952	22%	(1)
Frais de recherche et développement	7 668	29%	(1)
Matières et fournitures	169	1%	
Crédits baux, locations et charges locatives	2 314	9%	
Entretien, maintenance, réparations	730	3%	
Assurances	280	1%	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	908	3%	
Coûts de distributions	1 923	7%	(2)
Publicité, relations extérieures	413	2%	
Frais de déplacements	1 512	6%	
Frais postaux, télécommunications	524	2%	
Divers	254	1%	
Total	26 695	100%	

(1) filiales du groupe

(2) royalties sur produits tiers et commissions sur ventes

5.2.3.5.3 Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, se décompose comme suit :

Nature	Ernst & Young		Deloitte		Total	
	31-janv.-09	31/01/2008 (*)	31-janv.-09	31/01/2008 (*)	31-janv.-09	31/01/2008 (*)
Certification des comptes individuels et consolidés	159	60	116	13	276	73
Missions accessoires			2		2	
Total	159	60	118	13	277	73

(*) au 31 janvier 2008, ESI Group a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de septembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondants aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2008 s'élève à K€ 261.

5.2.3.5.4 Impôts et taxes

Nature	montant
Taxe professionnelle	532
Taxe formation continue	138
Taxe d'apprentissage	57
Effort construction	40
Taxe sur les véhicules de société	31
Organic	79
Imposition forfaitaire annuelle	21
Imposition succursales	31
Autre	28
Total	956

5.2.3.5.5 Dotations d'exploitation

Ce poste se décompose ainsi :

Nature	montant
dotations amortissements frais de recherche et développement	14 108
dotations amortissements codes	116
dotations amortissements autres immobilisations incorporelles	288
dotations amortissements immobilisations corporelles	419
dotations amortissements charges à répartir	65
dotations provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles	25
dotations provision pour dépréciation des comptes clients	188
dotations provision pour dépréciation des débiteurs divers	102
dotations provision pour risques et charges	327
Total	15 638

5.2.3.5.6 Autres charges d'exploitation

Cette rubrique d'un montant de 3 731 K€, comprend un abandon de créance vis-à-vis de la filiale américaine ESI North America pour 3 433 K€ (4.4 M\$), 54 K€ de redevances, 106 K€ de rémunération de jetons de présence, et 135 K€ de pertes sur créances clients.

5.2.3.5.7 Résultat financier

Le résultat financier négatif de l'exercice est composé de :

Nature	montant
Résultat de la provision de change	-113
Résultat de change	-214
Provision sur immobilisation financière	-695
Provision dépréciation des actions propres	-292
Intérêts d'emprunts	-459
Intérêts participation salariés	-9
Intérêts sur financements court terme et découverts bancaires	-101
Intérêts comptes courants, créances et dettes-sociétés liées	215
Dividende esi GmbH	821
Autres produits financiers	3
Produit nets cessions valeurs mobilières	53
Total	-790

5.2.3.5.8 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice est composé des éléments suivants :

Nature	montant
Charges sur exercices antérieurs (ventes de licences)	-9
Crédit Impôts étranger soldés	-9
Pénalités	-2
Divers	9
Reprise provision pour risque client (litige commercial)	53
Dotation amortissements exceptionnels sur immobilisations	-12
Total	30

5.2.3.6. Autres informations

5.2.3.6.1 Effectif moyen

en équivalent taux plein	Salariés
Cadres	154
Agents de maîtrise, techniciens	
Employés	17
Ouvriers	
Total	171

5.2.3.6.2 Engagements pris en matière de retraite

La société ne comptabilise pas de provision en matière de retraite.

Le montant des engagements pris en matière de retraite est estimé à 1 075 K€ au 31 janvier 2009.

5.2.3.6.3 Droit individuel Formation

Le volume d'heures de formations cumulé au 31 janvier 2009 correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel de formation est de 9 891 heures.

5.2.3.6.4 Rémunérations des dirigeants

Cette information est reprise dans le rapport de gestion.

5.2.3.6.5 Eléments concernant les entreprises liées et les participations, relevant de plusieurs postes de bilan et du résultat financier

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF CIRCULANT		
Créances rattachées à des participations	4 358	-
Stock et en-cours	412	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1 647	-
Créances clients et comptes rattachés	23 570	-
Avoirs à recevoir groupe	909	-
Compte courant	310	-
Charges constatées d'avance	0	-
DETTES		
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 243	-
Avoirs à établir groupe	41	-
Compte courant	3 139	-
Produits constatés d'avance	0	-
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT FINANCIER		
Charges	304	-
Produits	519	-

5.2.3.6.6 Succursales

3 succursales sont intégrées dans les comptes d'ESI Group.

Nom		
1	ESI INDIA Sales & Technical (Branch Office)	
2	ESI Group Netherlands-Branch Office	
3	France ESI Group Shanghai Representative Office	
Total		
Adresse		Pays
1	185, 49th Cross, Rajajinagar 3rd Block, Bangalore - 560 10	Inde
2	Rotterdamseweg 183C 2629 HD Delft	Pays-Bas
3	Cross Region Plaza, Unit 20D, 899 Lingling Road, 200235 SHANGHAI	Chine

5.2.3.6.7 Engagements hors bilan

Engagements de crédit bail et locatifs futurs

	inférieurs à 1 an	supérieurs à un an et inférieurs à 5 ans
Locations immobilières	1 444	2 334
Locations mobilières	238	188
Crédits baux	72	94
Total	1 754	2 615

Les engagements locatifs futurs correspondent aux montants restants dus sur les principaux contrats de location et baux jusqu'à leur plus proche échéance.

5.2.3.6.8

Engagements Financiers

Dans le cadre de la convention de crédit du 26 avril 2007, ESI Group a consenti un nantissement de 99,95% des actions d'ESI France, de 51,0% des actions d'ESI ATE Holdings et de 90,0% des actions d'Hankook ESI.

La Société s'est également engagée, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les trois ratios financiers suivants :

- le ratio dette financière consolidée sur fonds propres consolidés doit être inférieur à 65% chaque fin de semestre et d'année ;
- la trésorerie consolidée reste supérieure ou égale à 5 millions d'euros chaque fin de trimestre ;
- le ratio dette financière consolidée court terme divisé par le chiffre d'affaires consolidé annualisé est inférieur à 45/365 à chaque fin de trimestre.

Au 31 janvier 2009, la société dispose d'une couverture de taux sur sa dette moyen terme en USD conclue en juillet 2007, sous la forme d'un « tunnel » présentant un « floor » de 4.55% et un « cap » de 5.3868%. Ainsi, ESI Group paiera le taux de référence au prix du marché entre 4.55% et 5.3868%, si le taux de référence descend en dessous de 4.55% ESI Group paiera 4.55% et s'il s'élève au-dessus de 5.3868%, ESI Group paiera 5.3868%. Cette couverture a pris effet le 26 octobre 2007 et se terminera à l'issue de son remboursement prévu le 26 avril 2012.

5.2.3.6.9

Cautions et nantissements

420 803 actions propres ont été nanties en contrepartie d'un droit de tirage.

5.2.3.6.10

Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat avant impôt	Comptable	Passage Résultat	Résultat Fiscal		Impôt dû	Résultat net
Courant y compris CIR et participation des Salariés	-1 351	2 206	855	Taux normal	286	
				Contribution 3.3%		
					286	-1 637
Exceptionnel	30	-53	-23	Taux normal	-8	
				Contribution 3.3%		
					-8	38
						1 785
Résultat	-1 321	2 154	833		278	186

A compter du 1er février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale Française ESI France SAS.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il a été convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si la filiale n'avait pas été membre du groupe.

Concernant les comptes de l'exercice, il n'y a pas différence entre l'impôt supporté dans le cadre de l'intégration fiscale et celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Aucune des deux sociétés du groupe fiscal ne bénéficie de déficits reportables.

5.2.3.6.11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

Nature	montant
Provision pour dépréciation des titres de participation	2 161
Provisions réglementaires	25
Ecart de valeur liquidative	0
Contribution sociale de solidarité	79
Ecart de conversion passif	2 524
Provision pour risques	170
Dépréciation des créances	399
Interets	-83
Total différences temporaires	5 276
Allègement net de la dette future d'impôt sur les société (taux d'imposition de 33,33 %)	1 759

5.2.3.6.12 Evénements postérieurs à la clôture

ESI Group a ouvert une filiale au Brésil en février 2009.

5.2.3.6.13 ESI Group, société mère consolidante

ESI Group est la société holding consolidante du groupe.

5.2.3.6.14 Tableaux des Filiales et Participations

ESI Group - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS au 31 janvier 2009

Société	Capital (converti au taux de clôture)		Quotepart du capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus (en K€)		Pris et autres éléments par la société au pour la bilan et non encore revalorisés (en €)	Moynet des cautions et arrés donnés par la société (en €)	Chiffre d'affaires N.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (Déduction au parties du dernier exercice (converti au taux moyen)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en €)	Observations
	(en €)	(en €)		Brute	Nette						

A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société

1- Filiales détenues à + de 50%

ESI France SAS	France	1 020 000	2 739 267	100,0	438	438	-54 200	12 151 096	905 306		
STRACO SA	France	498 768	2 394 043	97,7	1 789	1 789	-557 526	4 368	175 007		
NIWOR ESI	Japon	66 972	3 286 984	97,0	75	75		15 440 062	405 674		
ESI HAMROO	Corée du Sud	97 864	-1 612 537	90,0	157	157		3 582 405	-153 806		
ESI BV	Pays-Bas	18 151	669 296	100,0	356	356		0	-2 582		
ESI GmbH	Allemagne	66 468	1 400 761	66,4	1 305	1 305		9 028 922	127 392	821 040,0	
ESI BA	Etats-Unis	0	330 083	100,0	3 728	3 728		10 012 334	2 966 638		
VTOS	Espagne	100 000	-127 343	100,0	100	100		103 376	-128 090		
MECAS ESC s.r.l.	République Td	7 173	1 368 129	90,0	714	714	-2 126 600	4 456 101	490 855		
LSP Inc	Canada	1 573	20 460	100,0	594	41		0	-107		
ESI UK	Angleterre	111 377	-278 747	100,0	164	164		0	-31 678		
ESI US RD (1)	Etats-Unis	195 128	-129 542	74,0	111	111		87 186	9 188		
CALCOM	Suisse	47 245	258 046	98,5	2 676	2 676		25 693	34 219		
Zhong Goo Co Ltd	Chine	0	160 111	100,0	193	143		1 099 374	279 311		
ESI Software India	Inde	1 603	1 011 765	99,99	2	2		0	362 936		
Hang Hong ESI	Chine	1 600	-669 206	100,0	119	0		244 428	-441 270		
ESI-ATF Holding Ltd	Chine	10 040	-1 720 872	51,0	1 769	340	310 500	1 383 170	-1 542 139		
ESI-Italia	Italie	50 000	-17 938	70,0	350	350		0	-17 938		

2- Filiales détenues entre 10 et 50%

ESI US Holding	Etats-Unis	604 091	-495 888	49,0	795	795		0	0		
----------------	------------	---------	----------	------	-----	-----	--	---	---	--	--

ESI US RD (1) : participation directe = 49 % indirecte via US Holdings = 25 %

5.2.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 27.200.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ESI Group
Exercice clos le 31 janvier 2009

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de la société sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour les estimations des valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 3.1 de l'annexe des états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Claude Berriex

Christine Vitrac

5.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

DELOITTE MARQUE & GENDROT
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CÉDEX

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 PARIS-LA DÉFENSE CÉDEX

ESI GROUP

Société Anonyme

100-102, avenue de Suffren
75015 PARIS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 janvier 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Le Conseil d'Administration du 14 avril 2008 a autorisé un abandon de créance d'ESI Group en faveur de sa filiale ESI NA pour un montant de 2.8 M USD.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention et de l'engagement suivant, approuvé au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Afin de répondre au nombre minimal de sept actionnaires dans la société STRACO, le prêt d'une action a été consenti par ESI Group à Monsieur Alain de ROUVRAY et à Monsieur Michel THERON.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Claude BERRIEX

Christine VITRAC

6. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

6.1. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première Résolution : Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration qui y est joint, relatif au contrôle interne et au fonctionnement du conseil et des rapports du commissaire aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2009, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 186.516,63 €.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 98 769 €.

Deuxième Résolution : Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration qui y est joint, relatif au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, des rapports des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 janvier 2009, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième Résolution : Affectation du Résultat

L'assemblée générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2009 s'élève à 558 561 €, décide, sur la proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 186.516,63 €
- Report à nouveau : 7.719.402,34 €
- Total à affecter : 7.905.918,97€

Affectation :

- 9.325,83 € au compte de réserve légale.
- 7.896.593,14 € au compte de report à nouveau.

Le compte Réserve légale présentera, après affectation, un solde de 465.965,72 €.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième Résolution : Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.225-38 du code de commerce, prend acte des conclusions figurant dans ledit rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans celui-ci.

Cinquième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration en application de l'article L.225-209 du code de commerce :

1) Met fin à l'autorisation, donnée par la cinquième résolution de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2008 ayant autorisé le conseil à opérer sur ses propres actions,

2) Autorise, pour une durée de 18 mois, à compter du 25 juin 2009, le conseil d'administration à acheter les actions de la société dans la limite de 10% du capital en vue de :

a) Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF.

b) Respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :

- Des programmes d'options d'achat d'actions de la société aux salariés ou mandataires sociaux du groupe,

- De l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
- De l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
- De la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le conseil d'administration appréciera,

c) Conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

3) Décide que le prix maximum d'achat par action sera de 40 €.

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du conseil d'administration, par tout moyen intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale pouvant être acquise sous forme de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée plus de 10% du total de ses propres actions composant le capital social.

Le montant maximum que la société serait susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est fixé à 6.500.000 €.

Le conseil d'administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour :

- Faire publier, préalablement à son utilisation, sur le site internet de l'autorité des marchés financiers un communiqué détaillé sur ce programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires,
- Passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes,
- Effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières et toutes autres formalités et, de manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

Sixième résolution : Ratification de la cooptation de M. Eric d'Hotelans en qualité d'administrateur

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de procéder à la ratification de la cooptation de M. Eric d'Hotelans en qualité d'administrateur, décidée par le conseil d'administration réuni en date du 5 décembre 2008..

Le mandat de M Eric d'Hotelans viendra donc à expiration lors de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2014.

Septième résolution : Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Alain de Rouvray, demeurant 9 avenue Emilie Deschanel, 75007 Paris
- pour une durée de 6 exercices venant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Huitième résolution : Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Jacques Dubois, demeurant, 7 rue Froideveaux, 75014 Paris
- pour une durée de 6 exercices venant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Neuvième résolution : Renouvellement de Mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de

et le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de

Les Commissaires aux Comptes ont fait connaître par avance à la Société qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat.

Dixième Résolution : Renouvellement de Mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de

et le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant.

Les Commissaires aux Comptes ont fait connaître par avance à la Société qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat.

Onzième Résolution : Fixation du Montant des Rémunérations attribuées aux Membres du Conseil d'Administration (Jetons de Présence)

L'assemblée générale décide de fixer à 125 000 €, le montant des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2008.
Le conseil répartira librement ce montant entre ses membres.
Ce montant est arrêté jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale à cet égard.

6.2. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Douzième Résolution : *Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L 225-129, L 225-129-1, L 225-129-2 et suivants, et L 228-92 et suivants du Code de commerce :

- 1° Délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.
La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances. Le prix d'émission de chaque action ne pourra pas être inférieur au pair. La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.
- 2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à quatre-vingt dix millions d'euros (90.000.000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant vocation à des actions. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au Conseil d'Administration par les résolutions 12 à 17 de la présente Assemblée Générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder quarante cinq millions d'euros (45.000.000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.
- 3° Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.
En outre le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.
- 4° Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- 5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- 6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième Résolution : *Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L 225-129, L 225-129-1, L 225-129-2 et suivants, L 225-135 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

- 1° Délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs

mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce.

La Délégation Ainsi Conférée Au Conseil D'administration Est Valable Pour Une Durée De Vingt-Six Mois A Compter De La Présente Assemblée.

- 2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à quatre-vingt dix millions d'euros (90.000.000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au Conseil d'Administration par les résolutions 12 à 17 de la présente Assemblée Générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou, à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder quarante cinq millions d'euros (45.000.000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.
- 3° Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.
- 4° Décide que le prix d'émission ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, étant précisé qu'en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.
- 5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- 6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième Résolution : Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du , décide que pour chacune des émissions décidées en application des 11ème et 16ème résolutions qui précèdent, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce s'il constate une demande excédentaire et ce, dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de son montant. Le prix de souscription sera le même que celui retenu pour l'émission initiale. Cette augmentation devra cependant s'inscrire à l'intérieur du plafond global de quatre-vingt dix millions d'euros (90.000.000 €) autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées par le Conseil d'Administration en application des résolutions 12 et 13 de la présente Assemblée Générale.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinquième Résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

L'Assemblée Générale, faisant application de l'article L 225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- 1° Délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités, étant précisé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra ni être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital, ni dépasser le plafond de 150 M€, plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 12 et 13..
- 2° Décide, en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

- 3° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Seizième Résolution : *Emission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis à la société dans le cadre d'un apport en nature*

Dans la limite du plafond global de quatre-vingt dix millions d'euros (90.000.000 €) s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 12 à 15 de la présente Assemblée Générale, et dans les conditions prévues à l'article L.225-147 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration, durant une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence afin de procéder à l'émission d'actions ordinaires sur le rapport du ou des Commissaires aux apports et dans la limite de 10 % du capital social de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. La présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-septième Résolution : *Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé*

L'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 et suivants du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservées au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de commerce ;
- Décide que le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission dans le cadre d'une émission sans droit préférentiel de souscription (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance
- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées est limité à 20 % du capital social par an.
- Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectué en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par les résolutions 12 et 13.

Dix-huitième Résolution : *Autorisation à donner au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même code :

- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 - 2ème alinéa du Code du travail.
Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, résultant de l'ensemble des émissions d'actions réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 1 % du capital, étant précisé que ce plafond est autonome et distinct des plafonds visés dans les autres résolutions et fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.
- Décide que le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail ;
- Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- Décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter le prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation,
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire,
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- Décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieurement consenties au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Dix-neuvième Résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 1° du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société.
2. Décide que les options qui pourront être consenties par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourront donner droit par exercice à souscrire un nombre total d'actions supérieur à 5,11 % du capital au jour de la présente autorisation, soit 300.000 options.
3. Le prix de souscription des actions, qui sera fixé par le Conseil d'Administration, ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie par le Conseil d'Administration.
Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié qu'en cas de mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options en application de l'article L. 225-181 du Code de commerce.
4. Décide que les options devront être exercées dans un délai maximum de 8 ans à compter de leur attribution par le Conseil d'Administration, celui-ci pouvant toutefois fixer une durée d'exercice plus courte pour tout ou partie des bénéficiaires.
5. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, notamment de :
 - procéder aux allocations nominatives des options ;
 - déterminer la durée de validité des options, dans les limites fixées ci-dessus ;
 - fixer les conditions dans lesquelles les options sont accordées et peuvent être exercées, le Conseil d'Administration pouvant notamment (a) restreindre, limiter ou interdire (α) l'exercice des options ou (β) la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements et (b) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, maintenir leur caractère exerçable ou modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
 - prévoir, le cas échéant, une période d'incessibilité et d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de l'exercice de l'option ;
 - le cas échéant, procéder aux ajustements du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par exercice des options dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.
6. Décide que le Conseil d'Administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale, dans les conditions prévues par la loi, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.
7. La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée. La présente autorisation met fin à toutes les autorisations précédemment consenties.

Vingtième Résolution : Mise à jour des statuts de la société

L'assemblée générale, délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier les statuts de la société comme suit :

Article 10 – Conseil d'Administration - Nomination –Action de Fonction :

Modification du titre remplacé par : « CONSEIL D'ADMINISTRATION – NOMINATION – CONDITIONS DE DETENTION D' ACTIONS»

Sont retirés de l'article : « Etant stipulé que la limite d'âge des Administrateurs ne pourra être supérieure à 80 ans. Celui qui aura atteint cette limite sera réputé démissionnaire d'office ».

Article 11 – Organisation et Direction du Conseil d'administration :

Modification du titre remplacé par « Organisation du Conseil d'administration »

Sont retirés dans l'article : « Le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26 du code de commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place. Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 du code de commerce, le rapport indique, en outre, les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.»

Et remplacé par : « Le président du Conseil d'administration rend compte et établit un rapport conforme à l'article 225 du code de commerce du fonctionnement du conseil d'administration et de la gouvernance de l'entreprise»

Article 12 – Réunion et délibérations

Sont retirés dans l'article :

« Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président. »
Et remplacé par : « Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation du Président du Conseil d'Administration..... »

Est inséré :

« Les réunions du Conseil d'Administration peuvent intégralement se dérouler par des moyens de visioconférence ou de télécommunication ».

« La convocation qui mentionne l'ordre du jour, peut intervenir par lettre, courrier électronique, télégramme, télex ou télécopie. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les Administrateurs y consentent ».

Article 13 – Pouvoirs du Conseil d'Administration

Est retiré : « Le Conseil d'Administration peut donner à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la Loi et des présents statuts ».

Est remplacé par : « Le Conseil d'Administration peut donner à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs dans la limite de la législation et des présents statuts. »

Article 15 - Rémunérations des administrateurs

Est retiré : « Aucune rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux Administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la Loi ».

Et remplacé par : « Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux membres du Conseil d'Administration, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi. »

Article 17 – Commissaires aux comptes

Est retiré : « Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration qui examine ou arrête les comptes annuels ou intermédiaires ainsi qu'à toutes les assemblées générales d'actionnaires. »

Et remplacé par : « Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires ainsi qu'à toutes les assemblées générales d'actionnaires. »

6.3. DECISIONS COMMUNES

Vingt et unième Résolution : pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publications prévus par la législation en vigueur.

7. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au siège social de la Société 100-102 Avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group informe régulièrement ses actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière ainsi que par un rapport annuel établi à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui est à la disposition de chacun sur simple demande.

ESI Group continue par ailleurs de renforcer son action de communication en améliorant son site internet : <http://www.esi-group.com/>. Celui-ci présente en français et en anglais un descriptif détaillé du Groupe et de ses activités ainsi que des informations financières destinées aux actionnaires et aux investisseurs, y compris les informations légales obligatoires dans le cadre de la directive Transparence. Il permet notamment de consulter le rapport annuel, documents de référence, les lettres aux actionnaires, les comptes consolidés annuels et semestriels, les communiqués de presse et d'accéder au cours de Bourse.

Dans le cadre de la directive Transparence, dont la mise en application est le 20 janvier 2007, ESI Group a choisi d'utiliser un diffuseur professionnel autorisé par l'AMF, ce qui lui permet d'apporter la preuve du respect des obligations légales en terme de diffusion.

Enfin, le présent document de référence est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

ESI Group
Corinne ROMEFORT-REGNIER
100-102 Avenue de Suffren
75015 PARIS
investors@esi-group.com

NEWCAP
Axelle VUILLERMET
8, place de la Madeleine
75008 PARIS
esi@newcap.fr

7.1. COMMUNIQUES DE PRESSE ET AVIS FINANCIERS

7.1.1. Communiqués de presse et avis financiers en français

Le prochain communiqué financier sur le Chiffres d'affaires Q1-FY09 aura lieu le 11 juin 2009 après clôture des marchés.

Mai-09	<ul style="list-style-type: none">ESI Group annonce Virtual Performance Solution 2009
Avril-09	<ul style="list-style-type: none">ESI Group annonce le lancement de son nouveau logoRésultats annuels 2008/09 : Résultat Net : +81% - Marge d'EBITDA : 10% du Chiffre d'affairesDéveloppement du modèle multi-shore – Création d'un centre de compétence en Tunisie en partenariat stratégique avec AcousticaESI Group et le projet SIMDAT lancent le développement de véhicule virtuel
Mars-09	<ul style="list-style-type: none">ESI Group et le PPE s'allient au service du développement de la conception et de la simulation des matériauxChiffre d'affaires 2008/09 : 70.2M€ - forte résistance de la base installée récurrente – marge opérationnelle impactée par la baisse du 'New Business'Une filiale d'ESI Group obtient la certification ISO 9001 :2000
Février-09	<ul style="list-style-type: none">Premiers résultats de l'appel à projets Plateformes d'innovation : 50% des projets labellisés par System@ticParis-Gestion ont été présélectionnés
Janvier-09	<ul style="list-style-type: none">Renforcement du Conseil d'Administration – Nomination d'Eric d'HotelansESI Group annonce la sortie de Weld-PlannerESI Group annonce l'acquisition de la société de Services américaine et leader Mindware Engineering Inc.
Décembre-08	<ul style="list-style-type: none">Nouvelles recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeantsESI Group annonce CFD-ACE+ V2009.0Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2008/09 – forte progression de l'activité ServicesESI Group annonce l'acquisition de la plateforme logicielle américaine Vdot de gestion des processus de développementESI Group et Optimal Solutions Software s'associent pour raccourcir le délai de réalisation des études de conception complexes
Octobre-08	<ul style="list-style-type: none">COMEX NUCLEAIRE et ESI Group s'allient au service d'une réduction des coûts de conception et d'exploitationESI Group se renforce en Europe et implante une nouvelle filiale en Italie
Septembre-08	<ul style="list-style-type: none">ESI Group lance PAM-STAMP 2G 2008 et PAM-TUBE 2G 2008Résultats semestriels 2008-09 en forte amélioration – performance dynamique des Services

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chiffre d'affaires trimestriel Q2-FY08 et semestriel H1-FY08 ▪ ESI Group et LAC/BIAM créent un centre commun de simulation pour les matériaux composites hautes performances en Chine ▪ ESI Group annonce VA One 2008.0
Juillet-08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group lance la solution Virtual Performance 2008 ▪ ESI Group annonce PAM ASSEMBLY 2008
Juin-08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Succès du premier séminaire de formation expert sur la mécanique de la rupture organisé par ESI Group ▪ Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 : +12% en volume – Bonne progression organique – Poursuite de la dynamique de croissance des Services ▪ Volkswagen Group adopte la suite Virtual Performance solution d'ESI Group
Mai-08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group annonce les conférenciers d'honneur à EuroPAM 2008
Avril-08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AUDI collabore avec ESI Group et HP pour promouvoir les normes de sécurité automobile avec le superordinateur le plus rapide de l'industrie automobile ▪ Résultats annuels 2007/2008 – marge opérationnelle 8,2% - Amélioration significative du cash flow ▪ Keyrus, via sa 'Digital Agency' Zeni, dynamise l'image à l'international d'ESI Group, société mondiale éditrice de progiciels d'essais virtuels. ▪ ESI Group annonce VA One 2007.5 ▪ ESI Group annonce la sortie de PAM-RTM 2008
Mars-08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chiffres d'affaires annuel 2007/2008 : 68,9 M€ - Forte croissance des Services - Croissance modérée des Licences logiciel impactée par les taux de change
Février-08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group propose une formation spécialisée dédiée à la mécanique de la rupture

7.1.2. Communiqués de presse et avis financiers en anglais

May 09	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group releases Virtual Performance Solution 2009
April 09	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group announces the arrival of its new logo ▪ 2008/09 annual results: Net profit: +81% - EBITDA margin: 10% of sales ▪ Multi-shore development model – creation of a center of competency in Tunisia in strategic partnership with Acoustica ▪ ESI Group and the SIMDAT project address the challenges of Virtual Car Development ▪ ESI Group and the PPE research center partner to further develop composite materials design and simulation
March 09	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2008/09 annual sales: €70.2million – Strong resistance of the recurrent installed base ▪ ESI Group subsidiary earns ISO 9001:2000 certification
Jan. 09	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Strengthening of the Board of Directors – Appointment of Enc d'Hotelans ▪ ESI Group announces Weld Planner ▪ ESI Group announces the acquisition of leading US Services provider Mindware Engineering Inc.
Dec. 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sales for the third quarter of 2008/09 – strong growth in Services ▪ ESI Group announces CFD-ACE+ V2009.0 ▪ ESI Group announces the acquisition of Vdot, a US software platform for lean process management
Nov. 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group and Optimal Solution Software Partner to reduce time required for complex design studies
Oct. 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group and COMEX NUCLEAIRE collaborate to reduce design and operational costs ▪ ESI Group strengthens its position in Europe and opens a new subsidiary in Italy ▪ ESI Group successfully concludes the MARI Consortium
Sept. 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Q2-2008/09 sales and H1-2008/09 sales – organic growth of +10% (by volume) ▪ ESI Group and LAC/BIAM establish joint simulation center of advanced composites in China ▪ ESI Group announces PAM-STAMP 2G 2008 and PAM-TUBE 2G 2008
August 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group announces VA One 2008
July 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group announces PAM ASSEMBLY 2008-09-03 ▪ ESI Group releases Virtual Performance solution 2008
June 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Q1-2008/09 sales: +12% by volume – Good organic growth – further dynamic growth in Services ▪ ESI Group announces new agent in Brazil ▪ The first fracture seminar, an expert course on fracture mechanics, declared a success
May 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volkswagen Group relies on ESI Group's virtual performance solution ▪ ESI Group adopts Oracle to power ESI Group decision support system enterprise solutions ▪ ESI Group announces keynote speakers for EuroPAM 2008

April 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ QLogic announces addition of ESI Group to HPCtrack program ▪ 2007/08 full year results – Operating margin: 8.2% - significant improvement in cash flow. ▪ Audi works with ESI Group and HP to advance Auto safety standards with Auto Industry's fastest supercomputer ▪ ESI Group announces VA One 2007.5 ▪ ESI Group announces release of PAM-RTM 2008 ▪ ESI Group announces partnership in ITOOL
March 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2007/08 annual sales: €68.9 million – substantial growth for Services – Moderate growth for Software licenses, impacted by exchange rates
Feb. 08	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESI Group offers an expert course on fracture mechanics ▪ ESI Group announces the new version of PAM-CEM solutions, software for Computational Electromagnetics

7.1.3. *Communications au BALO*

Depuis Juillet 2008, les publications aux BALO ne sont plus obligatoires.

09/07/2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptes définitifs FY07 et rapports des commissaires aux comptes
16/06/2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication du chiffre d'affaires T1-2008/09
04/06/2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication des comptes annuels et consolidés 2007/08
16/05/2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convocation Assemblée d'Actionnaires
17/03/2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication du chiffre d'affaires annuel 2007/08

7.1.4. *Informations déposées aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris*

02/07/2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt des nouveaux statuts du 29/08/2008
26/06/2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratification de la nomination d'un administrateur ▪ Transfert du siège social
14/04/2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratification de la nomination d'administrateurs ▪ Augmentation de capital – ▪ Modification statutaire – dépôt du 09/09/2008

7.2. **INFORMATIONS MISES A DISPOSITION DES ACTIONNAIRES PREALABLEMENT A LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2009, ▪ Rapports des commissaires aux comptes, ▪ Approbation des comptes annuels, sociaux de l'exercice clos le 31 janvier 2009, ▪ Approbation des comptes consolidés clos le 31 janvier 2009, ▪ Affectation du résultat de l'exercice, ▪ Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, ▪ Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions, ▪ Ratification de la nomination de Monsieur Eric d'Hotelans en qualité d'administrateur ▪ Renouvellement des mandats de deux administrateurs, ▪ Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes Titulaires et Suppléants, ▪ Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'administration (jetons de présence). ▪ Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec droit préférentiel de souscription, ▪ Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription, ▪ Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, ▪ Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserve, ▪ Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital pour rémunérer un apport en nature, ▪ Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration (Directoire) en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé ▪ Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un PEE, ▪ Autorisation de mise en place de plans d'options de souscription d'actions. ▪ Modification statutaire ▪ Pouvoirs.
Rapport de Gestion	
Comptes consolidés et Annexes	
Comptes sociaux et annexes	
Rapport des CAC sur les comptes consolidés et les comptes annuels	
Attestation des CAC sur le montant global des rémunérations	
Rapport spécial sur les conventions réglementées	
Rapport des CAC sur le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne	
Rapport des CAC sur l'ouverture d'options de souscription	
Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de Commerce (stock options)	
Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne	
Liste des actionnaires nominatifs d'ESI Group	
Composition du CA et CV des administrateurs renouvelés	
Formulaire de vote par correspondance	

8. TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques	Numéros de pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	5
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNES	24 et 25
4. FACTEURS DE RISQUES	27
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETEUR	
• Histoire et évolution de la Société	9
• Informations juridiques	6
• Investissements	24
6. APERCU DES ACTIVITES	
• Principales activités	15 et 16
• Principaux marchés	17 à 21
7. ORGANIGRAMME	21 et 22
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES et équipements	Sans objet
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	45 à 57
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	57 à 86
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	49 à 50
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	52
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	Sans objet
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	29 à 42
15. REMUNERATIONS DES ORGANES d'ADMINISTRATIONS ET DE DIRECTION	39 à 42
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	30 à 36
17. SALARIES	
• Effectifs	52 à 54
• Stock-Options	54 à 56
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	28 à 29
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	56
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	45 à 57
21. INFORMATION COMPLEMENTAIRES	
• Capital social	10 et 11
• Acte constitutif et statuts	6 à 9
22. CONTRATS IMPORTANTS	Sans objet
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS et DECLARATIONS D'INTERETS	Sans Objet
24. DOCUMENTS ACCESIBLES AU PUBLIC	119 à 122
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	108



RELATIONS ACTIONNAIRES

ESI Group - Corinne Romefort-Ragnier

Tél. : 01 63 65 14 14
investors@esi-group.com

AGENCE DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

NewCap - Emmanuel Huynh / Axelle Vuillemet

Tél. : 01 44 71 94 94
infos@newcap.fr